

numéro spécial 5 – novembre 20

2

urba

territoires / villes / sociétés / cultures

nisme



**Plan de paysage du SCoT
de l'agglomération messine**
Grand Prix national du paysage 2024



Château d'Aguilar © BONETTO Marina

Plans de paysage

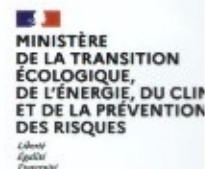
Le **plan de paysage** est une démarche volontaire qui a pour objectif de décliner une politique cohérente à l'échelle d'un territoire, à partir d'un diagnostic partagé, de la déclinaison des objectifs de qualité paysagère, jusqu'à la réalisation d'un plan d'actions. Les enjeux de ces projets peuvent concerner notamment la protection de la biodiversité, l'attractivité du territoire, l'organisation des usages, le développement des énergies renouvelables...

Tous les ans, l'**appel à projets Plans de paysage** s'adresse aux territoires qui souhaitent s'engager dans un projet de paysage basé sur une démarche concertée. La candidature doit être déposée par le maître d'ouvrage (collectivités locales, associations, parcs naturels régionaux, Grands Sites de France...).

En 2024, ce sont 13 projets qui ont été retenus comme lauréats pour être accompagnés financièrement dans leur réalisation, selon **trois volets** : un volet généraliste, concernant des stratégies territoriales aux problématiques et aux échelles diverses, et deux volets thématiques : l'un consacré aux projets de transition énergétique et écologique, en partenariat avec l'ADEME ; l'autre sur des enjeux liés à la biodiversité, en partenariat avec l'Office français de la biodiversité.

Vous retrouverez les lauréats précédents et les dates de l'appel à projets 2025 sur le site Objectif Paysages :

www.objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr



avant-propos

Par Agnès Pannier-Runacher

Des paysages reflets des transitions à mener



**Ministre
de la Transition
écologique,
de l'Énergie, du Climat
et de la Prévention
des risques**

Les paysages ont une incidence forte sur nos existences. Sur notre mémoire sensible, notre qualité de vie, notre quotidien.

Ils sont façonnés par l'histoire, le progrès technologique, l'économie et la sociologie. En France, nous avons connu successivement l'apparition des villes, des banlieues, des métropoles ; des chemins de fer, des usines et des lignes électriques ; des éoliennes et des autoroutes.

Il suffit de regarder autour de nous pour constater que le paysage n'est pas un espace figé, définitif. Et dans notre combat contre le dérèglement climatique et l'extinction de la biodiversité, il faut se préparer à voir nos paysages encore se transformer.

C'est une opportunité pour nos projets de territoires. J'ai la conviction que décider du futur de nos paysages peut être un objet central de la démocratie locale.

Dans cette optique, tout le monde doit être mis autour de la table et les débats doivent être menés dès maintenant, car il faut agir vite. Le règlement européen et le plan national relatifs à la restauration de la nature nous invitent à transformer en profondeur nos manières de construire et d'aménager nos territoires. De même, la répétition des catastrophes naturelles nous impose de développer des solutions fondées sur la nature et d'adapter nos territoires aux nouveaux risques générés par le dérèglement climatique. Tout cela nécessite de profondément moderniser

nos règles d'urbanisme, pour beaucoup édictées à un autre siècle, afin de répondre aux défis de l'époque.

Transformer nos paysages doit se faire de manière organisée afin de préserver la qualité du cadre de vie des habitants. Il y a donc un impératif absolu : la cohérence. Pour s'en assurer, le paysage doit être le point de départ de toutes les stratégies territoriales. Et la maîtrise d'ouvrage doit davantage s'appuyer sur l'expertise des paysagistes concepteurs.

Avoir une démarche cohérente, concertée, alignée sur les objectifs de notre siècle : voilà donc les conditions du succès.

C'est justement ce qui a été fait dans le cadre du plan de paysage du SCoT de l'agglomération messine, aboutissement d'un long travail de sept ans. Un travail aujourd'hui consacré par le Grand Prix national du paysage 2024. Bravo à eux pour cet exemple à suivre !

Bravo également au projet du quartier Louvois, à Vélizy-Villacoublay, qui obtient la mention spéciale du jury. Ce projet prouve la possibilité de passer d'une logique de construction fortement minéralisée, vers une meilleure prévention des risques et des solutions fondées sur la nature. Là aussi, c'est un exemple à suivre.

Vous pourrez compter sur moi pour continuer de soutenir des démarches locales comme celles-ci !

sommaire

introduction

- 5 ÉDITO
- 6 UNE NEUVIÈME ÉDITION POUR LE GRAND PRIX NATIONAL DU PAYSAGE
- 7 LAURÉATS DES ÉDITIONS PRÉCÉDENTES
- 8 LE JURY 2024

grand prix national du paysage 2024

- 10 LE PAYSAGE COMME CULTURE ET COMME PROJET
Portfolio du plan de paysage du SCoT de l'agglomération messine (SCoTAM)
- 16 ENTRETIEN
Henri Hasser, président, et Béatrice Gilet, directrice, du syndicat mixte du SCoTAM
- 19 ENTRETIEN
Anne-Cécile Jacquot, paysagiste conceptrice, cogérante de l'agence Omnibus
- 22 ENTRETIEN
Philippe Mazenc, directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature (DREAL), et Alain Freytet, paysagiste, illustrateur, Grand Prix national du paysage 2022

mention spéciale du jury

- 26 DANS LES DÉDALES DE L'EX-DALLE DE LOUVOIS
Quartier Louvois – Vélizy-Villacoublay (Yvelines)
- 30 ENTRETIEN
Pascal Thévenot, maire de Vélizy-Villacoublay
- 31 ENTRETIEN
Jean-Marc Gaulier, paysagiste concepteur, directeur de l'agence Urbicus

projets présélectionnés

- 32 DE « MONTAGNES NOIRES » À PARCS FOISSONNANTS
Terrils (Pas-de-Calais)
- 36 LA CAMPAGNE AUX BORDS URBAINS DE LA MARNE
Renaturation – Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne)

défis et enjeux environnementaux

- 40 LA RECONQUÊTE DU PAYSAGE PAR LA SOBRIÉTÉ
- 42 FAIRE DE L'EAU UNE RESSOURCE CLÉ DU PAYSAGE
- 44 RENATURER POUR TRANSFORMER LA VILLE

métier

- 46 ENTRETIEN
Henri Bava, paysagiste de l'agence TER et président de la Fédération française du paysage (FFP)
- 47 ENTRETIEN
Grégoire Bassinet, paysagiste-conseil de l'État en Charente et président de l'Association des paysagistes-conseils de l'État (APCE)
- 48 ENTRETIEN
Alessia Lefebvre, directrice de l'Institut Agro Rennes-Angers
- 49 UNE NOUVELLE GÉNÉRATION D'ATLAS DE PAYSAGES
Un nouveau référentiel national de production des atlas de paysages, pour guider l'action des collectivités et des élus locaux à la transition écologique de leurs territoires.
- 50 ENTRETIEN
Bertrand Folléa, cofondateur et cogérant de l'agence Folléa-Gautier, Grand Prix national du paysage 2016, directeur de la chaire Paysage et Énergie de l'ENSP de Versailles
- 52 ÉTUDE « PAYSAGES EN TENDANCES »
Programme de recherche 2025/2027
- 53 PROTÉGER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE CONTRE LA PRESSION DE L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE
La police de la publicité extérieure, une nouvelle compétence décentralisée.
- 54 LES ACTUALITÉS DU PAYSAGE
- 55 REMERCIEMENTS

édito

Par Julien Meyrignac

Le paysage, ferment nécessaire des projets de territoire

Aux yeux de nombreux acteurs et observateurs, cela fait longtemps qu'en matière de planification territoriale et de projet urbain, les élus locaux et leurs partenaires publics ont lâché la proie pour l'ombre, en concentrant leurs efforts sur les analyses et en désinvestissant les champs du projet.

Cela depuis le début des années 2000, c'est-à-dire – ironie de l'histoire – à partir de l'entrée en vigueur des lois SRU (solidarité et renouvellement urbains) et UH (urbanisme et habitat), qui avaient précisément pour objectif de favoriser le développement de la dimension projet des documents d'urbanisme réglementaire. Or, jusqu'à aujourd'hui, l'immense majorité des schémas de cohérence territoriale (SCoT), plans locaux d'urbanisme (PLU) ont présenté et présentent d'épais diagnostics – dans le respect de l'orthodoxie des textes –, et de maigres projets d'aménagement stratégiques (PAS) ou projets d'aménagement et de développement durables (PADD).

Les arguments en défense sont bien connus, les deux principaux sont la montée en puissance des exigences de contenu, notamment dans le domaine environnemental, et la généralisation d'une approche « comptable » du développement urbain (bilans de la consommation foncière et « besoins » en ouvertures à l'urbanisation). Il n'y aurait plus assez de temps (donc d'argent), d'énergie (donc de volonté), ni même d'espace réglementaire pour exprimer les visions et les projets territoriaux. Des analyses qui sont confrontées à une autre hypothèse : l'urbanisme comme récit et comme pratique serait en manque de grammaire et de vocabulaire face au profond changement de paradigme auquel il est contraint par les défis écologique et climatique. Il peinerait à faire émerger des pratiques et des figures de la Transition avec un T majuscule, capables d'embrasser les enjeux systémiques, ceux de la grande et de la petite échelle, des relations entre l'urbain et la nature, ceux des besoins humains face aux limites des ressources, mais surtout capables de décliner à l'échelle macro ou microlocale les conditions de mise en œuvre de la bifurcation territoriale pour faire projet.

Le Grand Prix national du paysage attribué au syndicat mixte du SCoT de l'agglomération messine et à l'équipe pluridisciplinaire dirigée par la paysagiste Anne-Cécile Jacquot (Omnibus), pour la réalisation d'un plan de paysage dans le cadre d'une procédure de révision d'un schéma de cohérence territoriale, accredit cette hypothèse en apportant une démonstration probante : le paysage est un ferment utile sinon nécessaire à la conceptualisation et à l'expression d'un projet de territoire. À condition, pour les paysagistes, de respecter un certain nombre de fondamentaux de l'approche telle qu'enseignée dans les écoles de paysage : l'humilité – prendre le temps de (re)connaître le territoire dans ses dimensions vécues (le quotidien, les impressions, etc.) ; la rigueur – relever, analyser, interpréter, hiérarchiser, sélectionner, etc. ; enfin, le partage – représenter, échanger, restituer. En prenant garde à toute tentation démiurgique, en ne cédant pas à celle de s'appropriier l'urbanisme comme ont pu le faire avant eux (et sans succès) les géomètres ou les architectes. Mais en investissant avec conviction un domaine qui, depuis longtemps déjà, compte sur eux.

UNE NEUVIÈME ÉDITION POUR LE GRAND PRIX NATIONAL DU PAYSAGE

Créé en 2005, le Grand Prix national du paysage a pour vocation de valoriser une démarche paysagère innovante qui, s'attachant à offrir un cadre de vie de qualité, apporte des solutions pertinentes pour relever les défis de la transition écologique.

Lutte contre le réchauffement climatique, alternative à l'étalement urbain et à la banalisation des espaces, prise en compte des risques naturels, gestion optimisée de l'espace et des ressources naturelles, autant de défis que la démarche paysagère doit surmonter. Celle-ci doit avoir donné lieu à des réalisations concrètes en France ou en zone transfrontalière, et elle doit être le fruit d'une collaboration étroite entre une maîtrise d'ouvrage porteuse d'une volonté territoriale ambitieuse et une équipe de maîtrise d'œuvre inventive et créative, dans laquelle le rôle du paysagiste concepteur est central et prépondérant. Cette démarche doit être exemplaire dans son approche et ses résultats, et s'appuyer sur les spécificités paysagères locales pour mettre en œuvre des projets de territoires ambitieux sur le plan social, environnemental et économique.

Le Grand Prix national du paysage est décerné par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, qui conduit la politique du gouvernement en matière de paysage, conformément aux engagements pris par la France en 2005, lors de la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage. Cette politique s'articule autour de trois objectifs majeurs : préserver et promouvoir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale ; faire du paysage une composante opérationnelle des stratégies d'aménagement et des transitions à mener dans les territoires ; sensibiliser les populations à la valeur de leurs paysages en tant que patrimoine commun, ressource pour l'économie locale et source de bien-être individuel et social de leur cadre de vie.

Critères d'éligibilité

Le Grand Prix national du paysage est ouvert aux candidatures conjointes d'une maîtrise d'ouvrage publique (collectivités territoriales ou leurs groupements, services de l'État et de leurs établissements publics ou parapublics situés en métropole et outre-mer) ou privée (aménageurs privés, entreprises, structures associatives ou syndicales), et d'une maîtrise d'œuvre publique ou privée, sans condition de nationalité ni de taille, dans laquelle le rôle du paysagiste concepteur est central et prépondérant.

Types de démarches

Sont éligibles au Grand Prix les démarches paysagères à l'échelle du territoire (réflexions porteuses d'une stratégie globale de territoire, plans de paysage, démarches de planification...). Celles-ci doivent se matérialiser par des transformations physiques et concrètes du territoire et avoir donné lieu à une réalisation achevée ou à un ensemble de réalisations dont au moins une partie doit être terminée au moment de la candidature. La démarche et les projets doivent porter sur le territoire français ou sur une zone transfrontalière en milieu urbain, périurbain, rural ou naturel. Le Grand Prix est ouvert aux maîtrises d'œuvre et aux maîtrises d'ouvrage françaises, européennes ou internationales.

Critères de sélection

Les dossiers de candidature sont examinés par un comité technique chargé de réaliser une présélection qui est ensuite soumise au jury. Réuni le 26 avril 2024, le comité technique a étudié quinze dossiers classés en trois catégories – sites patrimoniaux paysagers, naturels ou culturels (4), mise en place de parcs urbains (5) et requalification d'espaces urbains et naturels (6) –, parmi lesquels il a retenu quatre projets qui ont été soumis au jury, réuni le 28 juin 2024.

Les quatre candidats ont pu présenter leur projet et répondre aux questions qui avaient pour but de bien mesurer le caractère original, innovant et créatif de la démarche et des réalisations, leur capacité à changer de façon positive le regard et la relation des populations à leurs paysages et à leur cadre de vie, la prise en compte des aspirations des populations, la pertinence du projet au regard de sa pérennité, la qualité du dialogue et de la concertation entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, enfin, la capacité à proposer des solutions adaptées au contexte local favorisant un développement durable, solidaire et équilibré des territoires.

Au terme des délibérations, le jury a attribué le Grand Prix au plan de paysage du SCoT (schéma de cohérence territoriale) de l'agglomération messine (SCoTAM), en Moselle, et une mention spéciale au projet de rénovation urbaine du quartier Louvois, à Vélizy-Villacoublay (Yvelines).

(Suite p. 8.)



*Le cap Fréhel, Grand Prix national du paysage 2022.
© Alain Freytet paysagiste*

LES LAURÉATS DU GRAND PRIX NATIONAL DU PAYSAGE

2022 | Alain Freytet et le Conservatoire du littoral

Le projet : La valorisation et la protection du cap Fréhel, Grand Site de France, qui est l'une des plus grandes landes atlantiques existantes. L'effacement et la discrétion du travail du paysagiste ont permis de révéler en douceur un lieu autrefois dégradé, et de redécouvrir un paysage grandiose, avec une modestie de moyens.

2018 | Atelier Jacqueline Osty et associés et In Situ Paysage et Urbanisme

Le projet : L'aménagement d'une grande promenade fluviale sur les quais de la rive gauche à Rouen constitue un projet de reconquête réussie d'anciens sites industriels en bord de Seine.

2016 | Agence Folléa-Gautier et la Région Réunion

Le projet : La réalisation de la route des Tamarins a réinventé la relation de la ville de Saint-Paul à ses espaces de nature et apparaît comme une occasion de redonner à voir le paysage.

2012 | Laure Planchais et la commune de Langueux

Le projet : La création du parc du Grand Pré, sur la commune de Langueux (Côtes-d'Armor), a permis de changer l'image de la ville, qui faisait l'objet d'une urbanisation morcelée, grâce à un lieu fédérateur à l'échelle intercommunale.

2009 | Agence Latitude Nord (Laurence Vacherot et Gilles Vexlard), et le syndicat mixte d'étude, d'aménagement et de gestion de la base régionale de plein air et de loisirs du Port-aux-Cerises.

Le projet : Située sur les communes de Draveil, Juvisy-sur-Orge et Vigneux-sur-Seine (Essonne), la base régionale de plein air et de loisirs du Port-aux-Cerises s'étend sur 160 hectares et reçoit un million de visiteurs par an. L'espace a été envisagé comme un générateur de bien-être et de confort et adopte des formes et des tracés volontairement simples, efficaces et d'une grande qualité de réalisation.

2007 | Agence TER (Henri Bava, Michel Hoessler, Olivier Philippe) et le conseil général du Val-de-Marne

Le projet : Le parc départemental des Cormailles, à Ivry-sur-Seine, a été l'occasion d'expérimenter, au sein d'une urbanité hétérogène, les interactions entre un nouvel espace public majeur et une mosaïque d'ensembles d'habitations et de quartiers limitrophes.

2006 | Jacques Simon, Jean-Noël Capart, Yves Hubert et Lille Métropole

Le projet : L'originalité du parc de la Deûle (Hauts-de-France) est de s'inscrire entre les franges de l'urbanisation et le maillage agricole pour associer l'économie rurale à la dynamique urbaine.

2005 | Jacqueline Osty et la Ville d'Amiens

Le projet : Le parc Saint-Pierre, à Amiens (Somme), constitue un véritable lien urbain. Sur cette ancienne friche de 22 hectares, au cœur de la ville, le dessin d'une « chevelure d'eau » offre une diversité de lieux appropriés pour de multiples usages.

(Suite de la p. 6.)

La planification des grands territoires : un exercice face à ses limites

Lorsque fin 2000, les SCoT ont remplacé les anciens schémas directeurs, c'était avec l'ambition de mieux intégrer l'ensemble des problématiques qui caractérisent les potentialités et contraintes des territoires intercommunaux – environnementales, démographiques, économiques, etc. – à travers un diagnostic partagé, un projet d'aménagement et de développement durables et un document d'orientations¹.

Si certains SCoT ont été approuvés dès 2004, la première phase d'élaboration de ces documents a mis à jour un certain nombre de limites posées à l'exercice, qui se sont révélées par la suite récurrentes. Parmi lesquelles, en premier lieu, les questions relatives à la pertinence des périmètres et les difficultés rencontrées par les collectivités pour intégrer une réflexion collective afin de définir une vision et des projets communs. Difficultés renforcées par les nombreux « tâtonnements » procéduraux en matière de concertation publique préalable, souvent menée avec embarras et conclue dans une perplexité réciproque (collectivités et grand public).

De fait, les premières générations de SCoT sont caractérisées par des documents relativement génériques (les mêmes intentions, les mêmes mots pour des territoires très différents, par la grâce du « copier-coller »), parfois hors-sol, fréquemment sans souffle, ni vision. En un mot : sans ambition.

L'entrée en vigueur des lois dites « Grenelle » (et notamment Grenelle II, en 2010) a significativement renforcé les objectifs en faveur de la protection de l'environnement à intégrer dans les SCoT : trames vertes et bleues, consommation d'espace, entre autres. Ce nouveau paradigme a renforcé l'importance

des analyses spatiales dans les documents, dont les contenus cartographiques sont devenus plus riches et complexes, posant de nouvelles difficultés à l'exercice sur le partage de l'état des lieux et le degré de précision des arbitrages à rendre en matière de protection.

Les SCoT de la seconde génération sont devenus des documents très techniques, presque comptables, assortis de plans devenus – de fait – prescriptifs, suscitant peu d'intérêt sinon le rejet du grand public et de certains élus locaux. Au moment même où ils sont appelés à jouer un rôle fondamental dans la mise en œuvre de la trajectoire « zéro artificialisation nette » (ZAN).

Face à ce constat, certains territoires se sont appuyés sur le paysage pour éclairer leur démarche d'élaboration ou révision de SCoT. Pluridisciplinaire par essence, le paysage embrasse les enjeux géographiques, économiques et sociaux, les espaces naturels, agricoles et urbains. En permettant une approche transversale et sensible des territoires, il constitue un prisme efficace pour la conduite des analyses et une excellente matière à projet. Le paysage favorise aussi le nécessaire dialogue entre élus, experts et grand public, le partage des enjeux relatifs à l'aménagement et au développement des territoires, et même l'émergence d'une culture commune, voire d'une forme d'identité locale.

La montée en puissance des défis écologiques et climatiques exige que la grande planification revise ses objectifs et revisite ses méthodes pour accompagner une révolution territoriale dont la réalisation implique mobilisation, adhésion et implication de toutes et tous. *Julien Meyrignac*

¹ Composition et terminologie originales.

PRÉSIDENTE DU JURY 2024

Agnès Vince, directrice du Conservatoire du Littoral, Grand Prix du Paysage 2022

JURY

Soline Archambault, directrice du Réseau des Grands Sites de France

Christophe Aubel, directeur général délégué à la mobilisation de la société, Office français de la biodiversité

Brigitte Bariol-Mathais, déléguée générale de la Fédération nationale des agences d'urbanisme

Grégoire Bassinet, président de l'Association des paysagistes-conseils de l'État

Henri Bava, président de la Fédération française du paysage

Damien Botteghi, directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Clément Briandet, chargé de mission paysage et biodiversité à la Fédération nationale des CAUE

Jean-Luc Cabrit, inspecteur, Inspection générale de l'environnement et du développement durable, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Maguelonne Déjeant-Pons, personnalité qualifiée, ancienne Secrétaire exécutive pour la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage

Alessia Lefébure, directrice de l'Institut Agro Rennes-Angers

Julien Meyrignac, rédacteur en chef de la revue *Urbanisme*

Laurent Miguet, journaliste, chef du service Transition écologique et collectivités locales, *Le Monde*

Isabelle Palmi, directrice Icomos France

Vincent Piveteau, inspecteur général, Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Sybille David, chargée de mission, Observatoire des parcs naturels régionaux

Lucile Schmid, vice-présidente du *think tank* La Fabrique écologique

Jean-Pierre Thibault, président du collectif des Paysages de l'après-pétrole

Émilie Vouillemet, sous-directrice de l'urbanisme réglementaire et des paysages, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Grand Prix national du paysage 2024

**PLAN DE PAYSAGE
DU SCOT DE
L'AGGLOMÉRATION
MESSINE (SCoTAM)**

PLAN DE PAYSAGE DU SCOT DE L'AGGLOMÉRATION MESSINE

LE PAYSAGE COMME CULTURE ET COMME PROJET

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) souffrent souvent d'un défaut d'ancrage culturel territorial qui pénalise le partage des constats et l'expression d'orientations de développement partagées. Et si le paysage en était la clé ?

Les paysages du cœur du sillon lorrain, de la vallée de la Moselle et de son relief environnant sont à la fois urbains et ruraux, ondulés et parfois abrupts, ordinaires et exceptionnels. Ils sont intimement façonnés par les ressources – eau, sous-sol, sols agricoles – et leur exploitation. Pour les comprendre, il faut saisir à quel point l'histoire a imprégné les plateaux, les coteaux, les villages, les esprits. C'est fort de cette lecture objective et affective que le syndicat mixte de l'agglomération messine a souhaité, lors de la révision de son schéma de cohérence territoriale (SCoT) 2017 – motivée par l'extension de son périmètre à deux nouveaux territoires pour couvrir 1 762 km², 7 intercommunalités et 224 communes au total (sur deux départements : la Moselle et la Meurthe-et-Moselle) –, faire du paysage le fil conducteur du projet de planification.

Car il est apparu comme capable de fédérer l'ensemble des élus locaux autour d'une réflexion et d'une vision communes, et de mettre en récit l'avenir du territoire, avec pour objectif qu'il se diffuse ensuite dans les documents réglementaires locaux et s'applique aux projets opérationnels.

Souvent considérés comme modestes ou banals, la (re)découverte de ces paysages au travers d'une démarche expérimentale a donné l'occasion de mieux comprendre l'essence fondamentale du territoire, ses caractéristiques et son identité, ses solidarités et perspectives d'avenir, et de partager des ambitions

communes. Cette démarche, ouverte, concertée, a défini des objectifs dont la mise en œuvre, depuis l'approbation du SCoT, transforme activement les esprits et les lieux.

Trois enjeux pour comprendre un vaste territoire

Le bureau et le comité du syndicat mixte ont initié la démarche sur la base de différents constats d'évolution du paysage du territoire – enrichissement, urbanisation, banalisation... –, manifestant des problématiques connexes comme la perte de biodiversité ou la vulnérabilité au changement climatique.

Le cahier des charges de la consultation pour la réalisation du plan de paysage identifiait trois enjeux prioritaires – la redynamisation des friches industrielles, agricoles, commerciales, militaires et urbaines ; l'adaptation au changement climatique ; l'amélioration de la lisibilité du territoire – qui ont structuré la mission, les rencontres, les visites, les livrables.

Le plan de paysage a ainsi activé une prise de conscience du risque de banalisation des paysages et a impulsé l'envie d'inventer ceux de demain, en s'inspirant des initiatives locales, des pratiques ancestrales et de l'évolution des besoins.

Le groupement pluridisciplinaire retenu a proposé une méthode fondée sur les échanges pour faciliter l'apparition d'une culture



Les côtes de Moselle, ultime « cuestas » du bassin parisien.



26 % du territoire est situé dans le parc naturel régional de Lorraine.

du paysage, peu présente localement. Les rencontres et visites ont été l'occasion pour les élus de reconsidérer leurs paysages, d'en saisir les évolutions et de comprendre les enjeux d'un aménagement mesuré et résilient de leur territoire.

Un tandem maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre prêt à innover

Le dispositif ouvert proposé par le groupement a accordé une souplesse et des adaptations du cadre de mission, qui ont établi et renforcé la confiance mutuelle avec le maître d'ouvrage. Sans jamais s'éloigner du cadre de référence du SCoT – l'articulation des réflexions avec l'ensemble des analyses de diagnostic (armature écologique et armature urbaine) et la formalisation des prescriptions réglementaires –, le plan de paysage est aussi un document autonome, dont la construction et la forme ont suivi une méthode innovante au fort contenu pédagogique et abouti à la production de supports didactiques et attractifs.

Après un temps d'arpentage, pour faire connaissance avec les lieux et les habitants, le groupement a organisé des ateliers d'élus conçus comme des formations, afin d'amorcer et d'approfondir les trois enjeux prioritaires prédéfinis. À partir de la présentation des portraits des paysages de chaque intercommunalité et de la définition des enjeux, les ateliers ont permis, pour chaque axe, d'observer les similitudes, les différences et les complémentarités des territoires. Les échanges ont été nourris par les apports de connaissances et témoignages de plusieurs personnes-ressources d'horizons divers (spécialistes, élus, porteurs de projets innovants, etc.).

Ces travaux et discussions ont développé, petit à petit, une vision partagée, prémices des futurs objectifs de qualité paysagère (OQP) et du programme d'actions. Les paysagistes ont puisé dans un fond iconographique et cartographique très complet, puis rédigé un diagnostic sous la forme d'un carnet de voyage illustré de croquis, de photographies, de collages, de blocs-diagrammes, agrémenté de textes courts.

Pour construire les objectifs, le travail mené avec les élus et acteurs a consisté à faire émerger une définition commune de ce qui constitue un paysage de qualité. Au travers d'un séminaire plan de paysage bâti autour de portraits d'habitants fictifs, imaginés par l'équipe, les participants ont choisi les mots

supports des OQP. Un comité de pilotage les a ensuite validés, selon les exemples de lieux les illustrant, ce qui a permis de spatialiser les enjeux et de révéler les sites prioritaires du territoire. Le programme d'actions a été établi autour de deux thématiques : l'une, réglementaire, relevant des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux, et la seconde, opérationnelle, portant sur des aménagements de types plantations, gestion des eaux de pluie, etc..

Des livrables accessibles et attractifs

Pour capitaliser ces réflexions et diffuser durablement les objectifs formulés pendant le travail d'élaboration du plan de paysage, un grand soin et une véritable ambition ont été accordés aux supports de communication au sens large. Le syndicat mixte a édité un document de synthèse sous la forme d'une pochette contenant le livret des OQP, une carte des paysages vécus et perçus au format A1, et onze livrets (un par fiche-action), accompagnés d'une clé USB contenant le diagnostic. Il a également produit huit pastilles animées accessibles sur le site internet du SCoTAM (Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine), ainsi que quatre vidéos sur la démarche plan de paysage, résumant les étapes de l'étude, les enjeux et les méthodes de travail : le lancement, le diagnostic, les OQP et le programme d'actions.

Un travail de graphisme spécifique, de mise en images de l'ensemble du contenu, écrit et dessiné par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Les livrets en version numérique et les pastilles animées sont disponibles sur le site internet du syndicat mixte et sur sa chaîne YouTube.

(Suite p. 14.)

omnibus RoumetGuitel

URBANISTES • PAYSAGISTES



ALPHAVILLE



Le SCoTAM compte 8 unités paysagères sur 1 762 km².



Café-paysage sur « les franges, espaces en transition ».



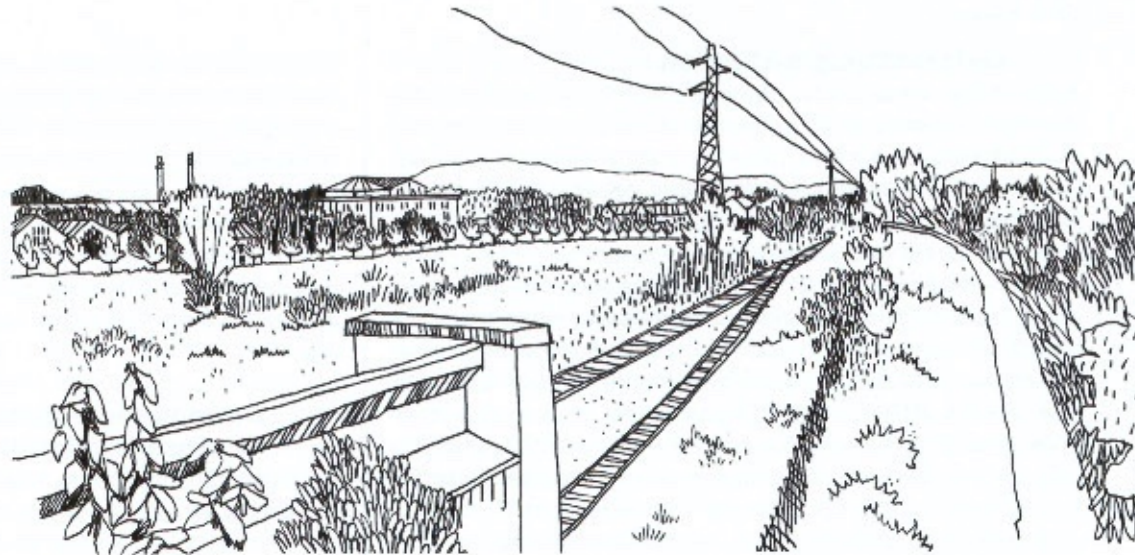
Fonds européen agricole pour le développement rural
L'Europe investit dans les zones rurales



Grand Est

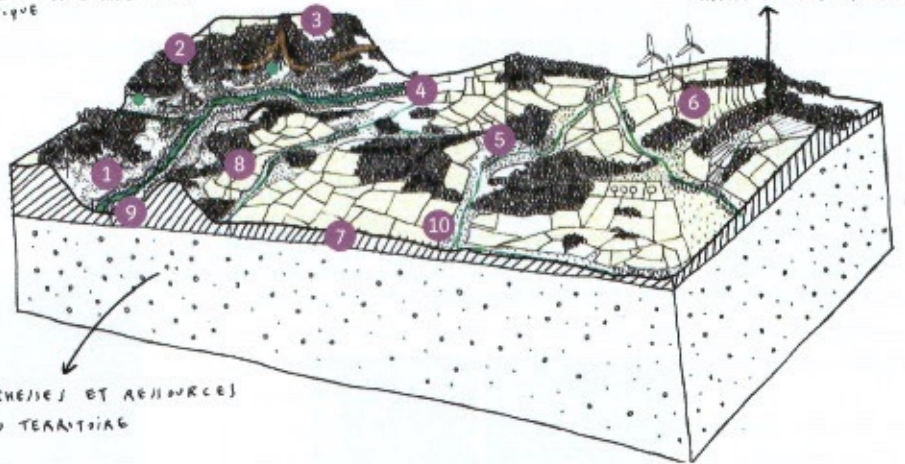


Le contenu de cette carte a été préparé par l'équipe de paysagistes à partir des ouvrages du territoire et des impressions reçues lors de diverses rencontres de la démarche d'élaboration du Plan Paysage. Cette carte est le résultat d'une collaboration préalable avec l'Agence d'écologie en charge de la conception graphique.



ATTENUATION : ACTIONS ET MESURES
PRISES DE MANIÈRE À LIMITER
L'AMPLÈUR DU CHANGEMENT
CLIMATIQUE

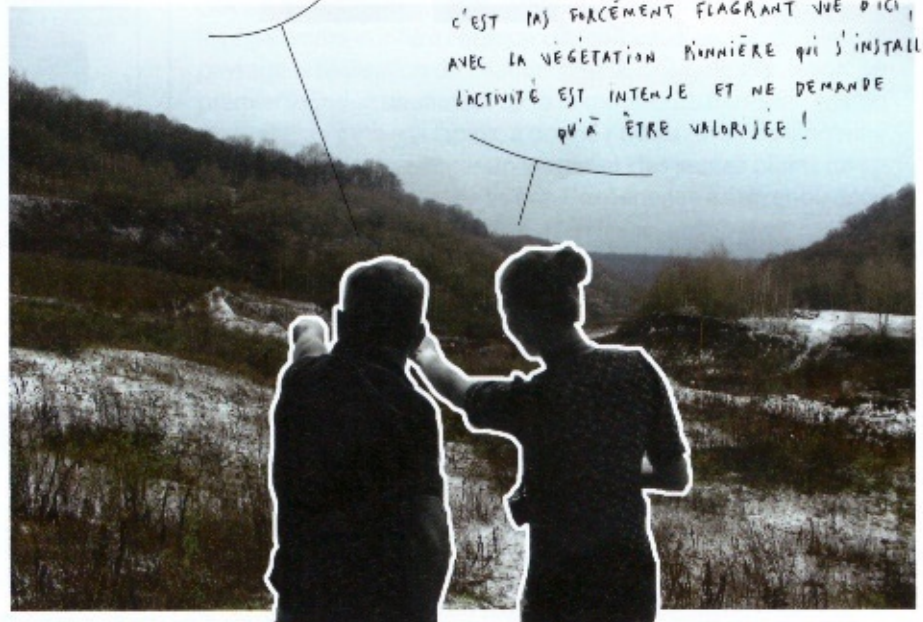
ÉNERGIE, BIODIVERSITÉ,
CADRE DE VIE, PAYSAGES APPRÉCIÉS



RICHESES ET RESSOURCES
DU TERRITOIRE

CE SILENCE EST PEJANT ... AUTREFOIS
ÇA FORMAILLAIT PAR LES PARAGES !

C'EST PAS FORCÉMENT FLAGRANT VUE D'ICI, M
AVEC LA VÉGÉTATION RNNIÈRE QUI S'INSTALLE,
L'ACTIVITÉ EST INTENSE ET NE DEMANDE
QU'À ÊTRE VALORISÉE !



- 9 Jaulny
- 10 Seicheprey
- 11 Mandres-aux-Quatre-Tours
- 12 Le Grand Étang
- 13 Pont-à-Mousson
- 14 Sillegny
- 15 Gare de Lorraine TOV
- 16 Lorraine Airport
- 17 Thimonville
- 18 Bois de l'Hôpital
- 19 Pange
- 20 Condé-Northen
- 21 Boulay-Moselle
- 22 Forêt d'Ottenville
- 23 Téterchen
- 24 Dalem
- 25 Überherrn
- 26 Merten
- 27 Gornelange
- 28 Villers-Bettlach
- 29 Hayes
- 30 Vigy
- 31 Hagondange
- 32 Moyeuvre-Petite
- 33 Uckange



« Des capteurs solaires
sur les toits
des grandes
surfaces »



« Et moi, encore
plus de champs
d'écolennes
sur les crêtes »

(Suite de la p. 11.)

De la pédagogie à l'action

Après l'adoption du plan de paysage en juin 2020, le programme d'actions est entré dans sa phase de lancement. Comme le syndicat mixte – dont les missions principales sont l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du SCoT, et subsidiairement les actions de sensibilisation aux bonnes pratiques en matière d'aménagement et d'urbanisme – ne disposait pas du cadre de gouvernance ni des compétences opérationnelles nécessaires, deux décisions phares ont été prises. Premièrement, la création d'une commission de suivi, qui se réunit au moins une fois par an, pour définir les actions à mettre en place et faire le bilan de celles déjà réalisées. Elle regroupe, pour chaque intercommunalité, un binôme composé d'un élu « ambassadeur du paysage » et d'un chargé de mission en lien avec les questions du paysage et de l'aménagement. Deuxièmement, la création d'un poste à temps plein dédié, pourvu en août 2020, avec le recrutement d'une paysagiste conceptrice.

L'action du syndicat mixte repose essentiellement sur la diffusion des bonnes pratiques, la mise en réseau et l'accompagnement des acteurs locaux. Une ressource de plus en plus sollicitée par les collectivités en attente de conseils en amont

des projets d'aménagement, particulièrement sur les questions les plus pratiques : végétalisation et plantation ; préconisations d'intégration paysagère en entrée de ville ; accompagnement d'un projet de construction, etc.

Une intervention sur des projets de plus grande ampleur et aux divers stades de leur développement pourrait être envisagée – elle correspond même à une demande des collectivités –, mais cela impliquerait davantage de moyens humains et de nouvelles ressources financières pour que le syndicat mixte puisse les assumer.

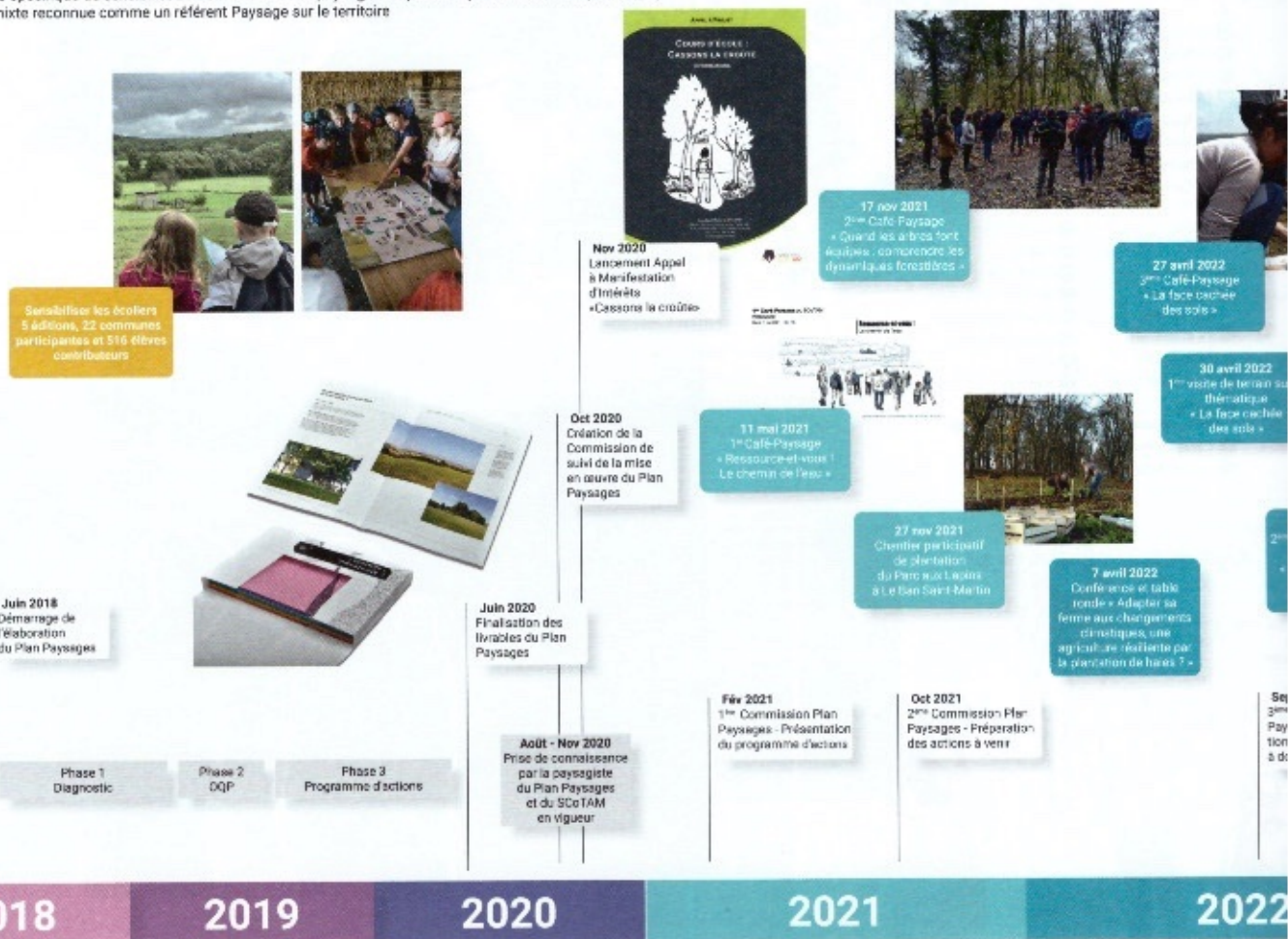
De nombreuses initiatives en matière de sensibilisation et accompagnement

Pour l'heure, l'équipe du SCoTAM, composée de six agents, est impliquée au quotidien pour répondre aux demandes des communes qui constituent ce vaste territoire, notamment dans le cadre du suivi et de la formulation d'avis lors de l'élaboration des PLU (plans locaux d'urbanisme), PLUi (PLU intercommunaux) et permis d'aménager.

Ainsi, une opération en entrée de ville a pu être adaptée lors de l'instruction pour y intégrer des enjeux de lisibilité et de structuration paysagère (végétalisation, implantation du bâti, etc.).

Une collaboration SCoTAM - Maîtrise d'œuvre continue depuis 2018 Des résultats concrets dans les esprits et visibles sur le territoire

- Une paysagiste conceptrice recrutée au sein du Syndicat mixte depuis 2020 en charge de la mise en place de la démarche
- Un groupe d'élus et d'agents actifs au sein de la commission Paysage
- De nombreux événements pour se former, se rencontrer et agir, depuis la livraison du Plan Paysages en 2020
- Une démarche spécifique de sensibilisation sur la démarche paysagère auprès des publics scolaires (5 éditions)
- Un syndicat mixte reconnu comme un référent Paysage sur le territoire



En outre, le syndicat mixte a organisé de nombreux événements, afin de permettre aux élus et aux fonctionnaires de se former, se rencontrer et d'agir, ainsi qu'une initiative spécifique de sensibilisation sur la démarche paysagère auprès des publics scolaires.

Fort de son réseau d'acteurs (plus de 1 000 destinataires), le syndicat mixte a déjà diffusé quatre publications spécifiques sur le Fonds vert, pour décrypter les aides disponibles et les enjeux, ainsi que six lettres d'infos *Paysagez-vous !*, portant chacune sur une fiche-action du programme d'actions, donnant quelques actualités et références bibliographiques. Il a également organisé plusieurs « cafés-paysage », des conférences à distance ou itinérantes sur un thème abordé dans le programme (l'eau, les arbres, le sol, etc.). Élus et techniciens ont ainsi l'opportunité d'apprendre des notions et de découvrir des projets de partenaires, chercheurs, acteurs du territoire ou d'ailleurs. Les thèmes de ces rencontres sont très divers, comme « le chemin de l'eau », « comprendre les dynamiques forestières », « la face cachée des sols », « les franges, espace en transition », ou « la reconquête de l'arbre et de la haie champêtre ».

Sur la base de ces « cafés-paysage », la commission plan de paysage a proposé d'approfondir le sujet des sols dans un contexte

élargi au grand public, donnant la possibilité aux élus et aux techniciens de monter en compétences sur ce thème tout en diffusant largement les enjeux relatifs à la mise en œuvre de l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN). À ces fins, le syndicat mixte a accueilli l'exposition « Terre, terrain, territoire » (conçue par l'agence d'architecture Anma et produite par le CAUE Rhône Métropole) qui présente les sols dans toutes leurs dimensions : de la terre vivante aux manières d'urbaniser/d'habiter.

Cette exposition a permis d'organiser un débat dans le cadre de la conférence des maires avec les commissaires de l'exposition, de former des agents à la prise en compte des sols dans les aménagements, et de proposer des événements à destination du grand public – visites de terrain, conférences, lectures, ciné-débat – qui ont animé les territoires.

Enfin, en partenariat avec le CAUE de Moselle et l'Office central de la coopération à l'école (OCCE), le syndicat mixte a développé, depuis 2018, des actions de sensibilisation des publics scolaires, et notamment une approche spécifique avec les classes de CM1 et CM2 sur les paysages habités et leurs enjeux. Une démarche qui compte désormais cinq éditions avec 22 communes participantes et 516 élèves contributeurs, investis dans un projet pédagogique sur toute l'année scolaire.

Des résultats en termes opérationnels

Le syndicat mixte a initié deux appels à manifestation d'intérêt (AMI) intercommunaux pour « incarner » les prescriptions du plan de paysage.

Le premier, intitulé « Cassons la croûte », portait sur la transformation et la désimperméabilisation des cours d'école et consistait en un accompagnement pré-opérationnel des 17 communes candidates dans leurs réflexions et programmations préalables à des consultations de maîtrise d'œuvre.

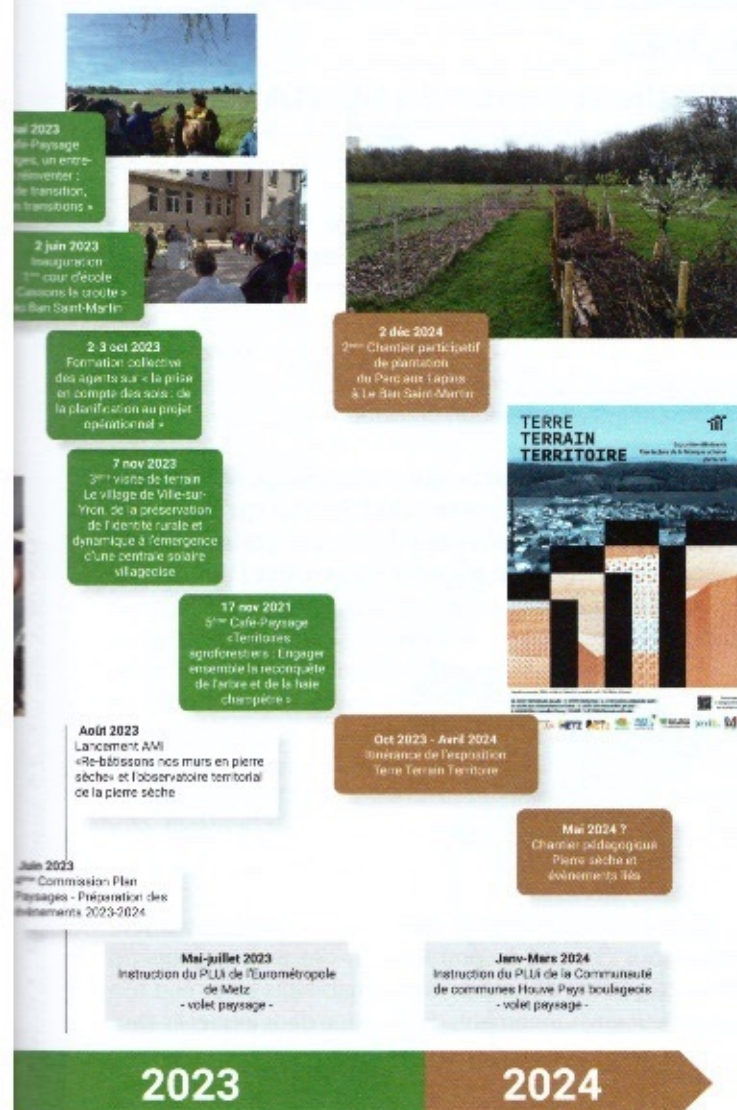
Le second, intitulé « Rebâtissons nos murs en pierre sèche », concernait la rénovation de ce type de murs dans le cadre de chantiers pédagogiques conduits par le campus d'enseignement agricole de Courcelles-Chaussy (Moselle), qui offre une formation en la matière. Un patrimoine encore méconnu et discret sur le territoire, qui mérite qu'on le valorise.

Il a également confié à l'équipe de maîtrise d'œuvre du plan de paysage la réalisation de chantiers participatifs de plantation. Le premier, conduit un samedi sur la commune du Ban-Saint-Martin sur le site du parc aux lapins, a donné l'occasion à une vingtaine de participants de planter un verger et des jeunes plants forestiers afin de constituer une lisière. L'expérience a été renouvelée depuis sur le même site. *Julien Meyrignac*

ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Omnibus – Anne-Cécile Jacquot, paysagistes, mandataire
François Roumet, paysagiste, urbaniste et environnementaliste
Monono, paysagiste, spécialiste des outils d'illustration et mise en récit

Alphaville, urbaniste et programmiste



© D. R.



HENRI HASSER

**président
du syndicat mixte du SCoTAM**

À quel moment avez-vous envisagé de placer le paysage au cœur de la révision du SCoT (schéma de cohérence territoriale) ?

Henri Hasser : Cela s'est imposé dès 2014, quand j'ai pris la présidence du syndicat mixte. Le SCoT en vigueur traitait très peu du paysage. Pourtant, il reflète nos racines, notre histoire, et peut devenir un lien fédérateur dans un territoire aussi morcelé que le nôtre. Avec les friches industrielles, héritage de la sidérurgie, et les tensions entre les sept intercommunalités, il nous fallait un élément qui transcende les divisions. C'est là que l'idée du paysage comme fil conducteur est née. Nous avons été inspirés par la pensée de Jean Viard : « *Ce n'est pas le réel qui fait le récit, mais le récit qui fait le réel.* » Le paysage est devenu ce récit commun capable de transformer notre territoire et de fédérer les élus et les habitants autour d'un projet collectif.

Nous ne voulions pas simplement effacer le passé industriel, mais le réintégrer dans une vision d'avenir. C'est là qu'est apparue l'importance du paysage dans la révision du SCoT : il s'agissait d'un outil fédérateur, capable de recréer du lien entre des territoires aux enjeux multiples.

Béatrice Gilet : Le premier SCoT de 2014 répondait uniquement aux exigences minimales en matière de paysage. Comme beaucoup de premiers SCoT, il était centré sur les logements et les besoins fonciers. Avec la révision imposée par les fusions d'intercommunalités, nous avons vu dans le paysage une opportunité de fédérer, d'améliorer le contenu du SCoT et d'axer la

© D. R.



BÉATRICE GILET

**directrice
du syndicat mixte du SCoTAM**

révision autour d'une approche qualitative. Ce n'était pas une démarche fermée, mais plutôt un processus d'acculturation : intégrer le paysage dans toutes les décisions d'aménagement. Nous avons lancé une consultation auprès de paysagistes et d'urbanistes qui, comme nous, découvraient le territoire sous un nouvel angle. Ils n'avaient jamais travaillé à cette échelle et ont dû s'adapter pour relever un défi inédit.

Comment expliquer que le paysage soit aussi absent de la culture locale ? Est-ce qu'il a manqué des représentations picturales ? Une école de paysage dans le Grand Est ?

H. H. : Le paysage dans notre région a longtemps été façonné par les industries lourdes, notamment la sidérurgie. Les friches industrielles, omniprésentes, témoignent de cette histoire. Pendant des décennies, personne ne savait vraiment quoi en faire. Fallait-il tout raser ou les intégrer au paysage actuel ? En parallèle, nos entrées de ville ont été envahies par des zones commerciales, ce qui a encore plus défiguré notre cadre de vie. Le paysage était devenu invisible, ou, du moins, il n'était plus perçu comme un enjeu.

B. G. : C'est précisément cette absence de culture paysagère que nous avons cherché à combler. L'un des axes majeurs du plan de paysage était de sensibiliser les habitants et les élus à la richesse de leur environnement, de l'espace dans lequel ils évoluent. Cela passait par un changement de regard : le paysage

n'est pas ailleurs, il est ici, partout. Quel que soit l'endroit dans lequel nous nous situons, nous voyons, sentons, entendons, parfois touchons, goûtons le paysage. Contrairement aux idées répandues, le paysage n'est pas composé que d'espaces naturels et agricoles, il inclut aussi les friches industrielles, les infrastructures urbaines, et même les zones commerciales. Nous avons organisé de nombreux ateliers, des balades paysagères et des réunions publiques, impliquant toutes les générations, des enfants aux personnes âgées, pour réconcilier les habitants avec leur territoire.

La collaboration avec les écoles a été source de moments forts. Nous avons travaillé avec les enseignants et les élèves pour repenser ensemble les espaces. Cela a permis non seulement de transformer certains lieux, mais aussi de transmettre une culture du paysage aux plus jeunes. C'est une démarche d'acculturation des générations futures, un travail de fond sur la manière de percevoir et d'habiter le territoire.

Mais comment avez-vous fait pour embarquer 224 communes sur deux départements (Moselle et Meurthe-et-Moselle)? Comment les élus ont-ils accueilli cette initiative autour du paysage, comment se sont-ils investis?

H. H. : Le succès est venu du fait que nous avons mis en place un processus de concertation, dès le départ. Ce n'était pas une démarche imposée d'en haut. Nous avons pris le temps de rencontrer les élus sur le terrain, de visiter les territoires ensemble. Il ne s'agissait pas simplement de réunions dans des bureaux, mais de moments passés à marcher sur les friches industrielles, à parcourir les zones rurales et urbaines. Cette approche de proximité

a permis de créer un climat de confiance et d'échanges. Les élus ont pu exprimer leurs doutes, mais aussi partager leurs idées et leur vision du territoire.

Ce travail de terrain a été complété par des ateliers et des visites avec les habitants, les associations et les acteurs locaux. Il était essentiel d'associer tout le monde à la réflexion. Cette implication collective a été l'un des moteurs du projet. En intégrant les perceptions et les ressentis de chacun, nous avons pu construire un projet qui reflète véritablement les aspirations locales.

B. G. : Ce qui a fait la richesse de cette démarche, c'est aussi la diversité des paysages. Le territoire du SCoT comprend sept grandes unités paysagères, chacune avec ses spécificités : relief, dynamiques économiques, biodiversité, organisation des mobilités... Le plan de paysage a permis de les mettre en valeur, en les inscrivant dans une démarche commune. Les rencontres que nous avons organisées étaient souvent très concrètes : sur le terrain, les échanges sont plus authentiques et les élus se sentent davantage impliqués. Cette convivialité, cet échange de ressentis a permis de tisser des liens entre des acteurs qui, autrement, auraient pu rester distants.

Comment s'est articulée la démarche de plan de paysage avec la révision du SCoT?

B. G. : Nous avons veillé à ce que les deux processus soient synchronisés. Le diagnostic paysager et le diagnostic territorial ont été réalisés en même temps. Cette synergie nous a permis de croiser les regards et de faire remonter les besoins spécifiques des territoires. Ensuite, nous avons défini puis inscrit les objectifs de qualité paysagère dans le PADD (projet d'aménagement et de



LE SCOTAM, UN TERRITOIRE

- ✓ 224 communes
- ✓ 419 600 habitants
- ✓ 7 intercommunalités
- ✓ 1 762 km² sur 2 départements (Moselle et Meurthe-et-Moselle), au carrefour de voies de communication, dans un espace transfrontalier
- ✓ Une métropole et 6 communautés de communes offrant des spécialités et des complémentarités territoriales
- ✓ Un territoire dynamique (165 200 emplois, grandes entreprises, équipements métropolitains, université et grandes écoles) arrimé au sillon lorrain
- ✓ Une richesse paysagère (7 unités paysagères, 26 % du territoire situé dans le PNR de Lorraine) et écologique

développement durables) et le DOO (document d'orientations et d'objectifs) du SCoT. Ces documents sont devenus des outils au service des élus pour intégrer la démarche paysagère dans les décisions d'urbanisme.

Les éléments qui ne pouvaient pas être intégrés directement dans le cadre légal du SCoT ont été consignés dans le programme d'actions du plan de paysage. Ce programme est une sorte de feuille de route, flexible, qui permet d'accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre concrète de la démarche paysagère, au service des projets et des habitants. C'est aussi une manière de garantir que cette démarche s'inscrive dans la durée, sans début ni fin clairement définis.

Avec un mot, que vous n'avez pas prononcé encore, qui est qualité, non ? Qualité des espaces du quotidien, qualité de l'urbanisme, qualité de vie...

B. G. : Absolument, la qualité était notre fil conducteur. Que ce soit la qualité des espaces publics, des aménagements urbains ou des paysages ruraux, nous avons toujours eu à cœur de rehausser le niveau d'exigence. La qualité, c'est aussi l'appropriation par les habitants. Un espace public réussi, c'est un espace dans lequel les gens ont envie de vivre, qu'ils s'approprient. Cela passe par l'implication des usagers dès la conception. Nous l'avons vu avec les cours d'école, où nous avons travaillé avec les enseignants et les enfants pour imaginer des cours d'école désimperméabilisés, végétalisés, aménagés pour être des supports aux programmes scolaires, au vivre-ensemble. Ces projets ont pris du temps parce que nous avons voulu que chaque voix soit entendue, que chacun se sente impliqué.

H. H. : La qualité passe aussi par la proximité. Lorsque vous travaillez directement avec les habitants, que vous intégrez leurs attentes et que vous les impliquez dans la conception des espaces, vous créez un lien durable entre eux et leur environnement. C'est cette approche qui fait que les projets ne sont pas simplement imposés, mais qu'ils sont le fruit d'une coconstruction. Pour nous, c'était un élément fondamental du plan de paysage.

Comment les prescriptions du SCoT sont-elles traduites dans les PLUi (plans locaux d'urbanisme intercommunaux) ?

B. G. : Nous accompagnons les intercommunalités et les communes tout au long du processus de traduction des prescriptions du SCoT dans les PLUi. Le paysage y occupe désormais une place beaucoup plus centrale qu'avant. Cela dit, nous n'avons pas encore atteint le niveau d'ambition que nous nous étions fixé, mais chaque révision est une occasion de progresser. C'est un processus de longue haleine, nous posons des bases solides sur lesquelles il sera possible de construire.

Et quels sont les autres projets pré-opérationnels ou opérationnels qui ont découlé du plan de paysage, qui ont été engagés ou mis en œuvre ?

B. G. : Grâce au plan de paysage, de plus en plus de communes nous sollicitent pour des avis sur leurs projets d'aménagement. Que ce soit pour la gestion des eaux pluviales, des lotissements

ou des espaces verts, nous avons pu influencer positivement la manière dont ces projets sont conçus. Cette acculturation progressive au paysage commence à porter ses fruits, les communes adoptant de plus en plus nos recommandations pour intégrer les objectifs de qualité paysagère.

« Le SCoT n'est plus perçu comme une contrainte, mais comme une aide. »

Henri Hassler

Un projet emblématique est l'initiative « Cassons la croûte ». Ce projet consistait à transformer les cours d'école en espaces plus agréables, moins bétonnés et surtout plus durables. À l'école de Ban-Saint-Martin, par exemple, le travail a été mené avec les enseignants, les parents, les services techniques et surtout les élèves pour redonner vie à la cour de récréation. Cela n'a pas seulement consisté à planter des arbres ou aménager des zones de jeux : l'idée était d'impliquer les enfants dans tout le processus, de la conception à l'entretien des espaces. Cette démarche intergénérationnelle a permis de créer un véritable sentiment d'appropriation et d'éducation au paysage, et aujourd'hui, ce sont les enfants eux-mêmes qui prennent soin de leur cour. C'est un projet qui illustre parfaitement notre ambition de sensibiliser les générations futures et de faire du paysage une composante active du quotidien.

H. H. : Ce qui est frappant, c'est que le SCoT n'est plus perçu comme une contrainte, mais comme une aide. Nous travaillons en étroite collaboration avec les communes, notamment les plus petites, qui n'ont pas toujours les moyens techniques pour mener des projets paysagers complexes. Nous les conseillons, impulsions les projets et les accompagnons vers le recrutement d'une maîtrise d'œuvre. Ce soutien est précieux et contribue à faire évoluer les pratiques vers des aménagements plus respectueux du paysage.

Quelle a été la relation avec Anne-Cécile Jacquot, maître d'œuvre, depuis le lancement du projet ?

B. G. : La collaboration avec Anne-Cécile Jacquot a été essentielle. Dès le départ, nous avons voulu que ce projet soit coconstruit, dans une démarche agile. Anne-Cécile et son équipe ont immédiatement adhéré à cette approche, et nous avons travaillé ensemble, avec des ajustements constants, au fil des besoins et des attentes. Ce dialogue permanent a permis de créer une véritable émulation, un partenariat dans lequel chacun avait son rôle à jouer.

H. H. : La qualité humaine d'Anne-Cécile Jacquot et de son équipe a été un facteur clé. Nous avons partagé les mêmes objectifs, dès le départ, et cela a facilité les échanges. Travailler avec quelqu'un qui comprend à la fois les enjeux techniques et les besoins humains est essentiel dans un projet comme celui-ci. Sans elle, je pense que nous n'aurions pas réussi à fédérer autant de monde autour du plan de paysage. *Propos recueillis par J. M.*

ANNE-CÉCILE JACQUOT

paysagiste conceptrice, cogérante de l'agence Omnibus

Vous développez avec Omnibus une approche peu commune du paysage qui s'enracine nécessairement dans votre parcours original.

Absolument. Résolument. Mon parcours est atypique, car je ne suis arrivée au monde du paysage qu'en 2008, après un itinéraire dans les sciences sociales. J'ai grandi à Metz, où j'ai passé mon baccalauréat avant d'obtenir un DUT en carrières sociales à Rennes. Ces études m'ont permis d'aborder diverses disciplines comme la sociologie, la psychologie et la gestion, qui m'ont profondément influencée. J'ai continué en sociologie à Nantes, jusqu'en maîtrise, et c'est là que je me suis rendu compte que la question de l'espace était centrale pour moi.

Mes travaux en sociologie urbaine m'ont amenée à m'interroger sur la relation que les individus entretiennent avec leur environnement, en particulier sur les notions de « chez-soi » et sur la frontière entre espace privé et public. Ces réflexions m'ont naturellement conduite au paysage et, en 2004, j'ai intégré l'École nationale supérieure de paysage (ENSP) de Versailles. Je suis venue au paysage avec une approche plus conceptuelle que technique, cherchant à comprendre comment un espace fonctionne, comment il est habité, et ce qui fait que l'on s'y sent bien ou non. Cette quête de sens est encore aujourd'hui au cœur de la démarche paysagère que je construis avec Omnibus.

L'approche que nous avons développée repose sur l'interaction entre l'expérience sociale des habitants et l'analyse des éléments paysagers. Cela nous permet de proposer une vision qui s'étend du jardin jusqu'au grand territoire, en considérant l'espace non seulement comme un lieu physique, mais aussi comme un espace vécu.

Vous dites d'Omnibus : « Nous développons une approche généraliste des jardins au territoire. » Il y a une notion première d'échelle dans votre profession de foi. Quelles places occupent les grands territoires et la planification paysagère dans votre activité ?

Les grands territoires sont au centre de notre travail, en particulier à travers la planification paysagère. Nous avons, par exemple, participé à l'élaboration de plusieurs plans de paysage, notamment celui du SCoTAM (*Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine*, ndlr).

L'approche classique des plans de paysage se base souvent sur la description des unités paysagères, mais nous préférons travailler d'abord en immersion avec le territoire et ses habitants. Nous nous appuyons sur des rencontres avec les élus et la population pour mieux comprendre leurs usages et leur perception des espaces, être à l'écoute des mots qu'ils choisissent pour décrire ces paysages. Pour le SCoTAM, cette démarche a été cruciale afin d'intégrer les spécificités locales et de proposer des stratégies adaptées. Nous constatons une évolution dans notre pratique, avec une importance croissante accordée à l'accompagnement des plans



© Romain Gamba

de paysage dans leur phase opérationnelle. Le SCoTAM avait fondé sa démarche autour de trois enjeux prioritaires : la lisibilité du territoire, l'adaptation au changement climatique et la revitalisation des friches. Ces enjeux ont non seulement structuré le temps de l'élaboration du plan de paysage, mais continuent de façonner notre action sur le terrain.

Vous dites de votre approche de travail qu'elle est ouverte et collaborative. Comment cela se traduit-il concrètement dans vos projets ?

La collaboration est au cœur de notre méthode. Nous travaillons en étroite coopération avec la maîtrise d'ouvrage, comme ce fut le cas pour le SCoTAM, où nous avons coconstruit une méthode avec les élus et les acteurs locaux. Cela nous permet d'aller au-delà de la simple expertise technique, en intégrant la connaissance fine que les habitants et les élus ont de leur territoire.

L'aspect collaboratif se retrouve également dans la constitution d'équipes pluridisciplinaires, adaptées aux spécificités de chaque projet et dans l'organisation de rencontres aux formats variés et attractifs. Pour le SCoTAM, par exemple, nous avons favorisé des ateliers et des journées entières de travail sur le terrain. C'était essentiel pour créer une véritable dynamique collective et assurer que chacun se sente impliqué. Lors de ces ateliers, nous avons souvent opté pour des formats variés, incluant des témoignages d'acteurs d'ici ou d'ailleurs, de séquences de terrain qui encouragent l'observation et l'analyse directe, comme le suivi du parcours de l'eau sur les abords de la salle où nous

organisations la journée, pour comprendre les réflexes d'aménagement qui conduisent à mettre des bordures et empêcher l'eau de s'infiltrer directement dans les sols.

Enfin, notre capacité à faciliter les groupes et à être à l'écoute du territoire a été déterminante pour mener à bien les projets. Nous avons évité de formaliser la participation avec des outils trop rigides, préférant nous positionner à la fois en tant qu'experts et facilitateurs, ce qui a permis de capter les attentes et les réticences des participants, tout en les amenant à s'approprier la démarche.

Qu'apporte une démarche de plan de paysage dans le cadre de l'élaboration ou de la révision d'un SCoT ?

Le plan de paysage apporte une dimension essentielle aux documents d'urbanisme comme le SCoT. Il s'agit d'un processus d'acculturation qui permet de sensibiliser les élus et les habitants à la notion de paysage. Ce n'est pas simplement parler de nature ou d'esthétique, mais aborder des questions aussi diverses que l'eau, les matériaux, le ciel, le ressenti des espaces, ou encore la gestion des sols et des espaces publics. Cette acculturation est cruciale pour inventer ensemble des règles et des solutions adaptées à chaque territoire.

Dans le cadre du SCoTAM, nous avons constaté un changement significatif entre la version de 2014 et celle de 2024, où le paysage est devenu un élément transversal, structurant les différentes composantes du document. Cela a été rendu possible grâce à cette approche intégrative et collaborative, où chaque partie du territoire a été prise en compte dans sa singularité.

Le diagnostic réalisé au début du projet a mis en lumière l'importance de mieux protéger et valoriser les espaces sensibles, les paysages ordinaires comme les extraordinaires. Cette analyse fine a permis d'inscrire des recommandations concrètes dans le SCoT, assurant ainsi que le paysage ne soit pas un simple supplément d'âme, mais un véritable levier de transformation pour le territoire.

C'est toujours particulier de travailler sur son territoire d'origine, n'est-ce pas ? Quels rapports entreteniez-vous avec les paysages du SCoTAM avant la mission, ont-ils changé avec la mission ?

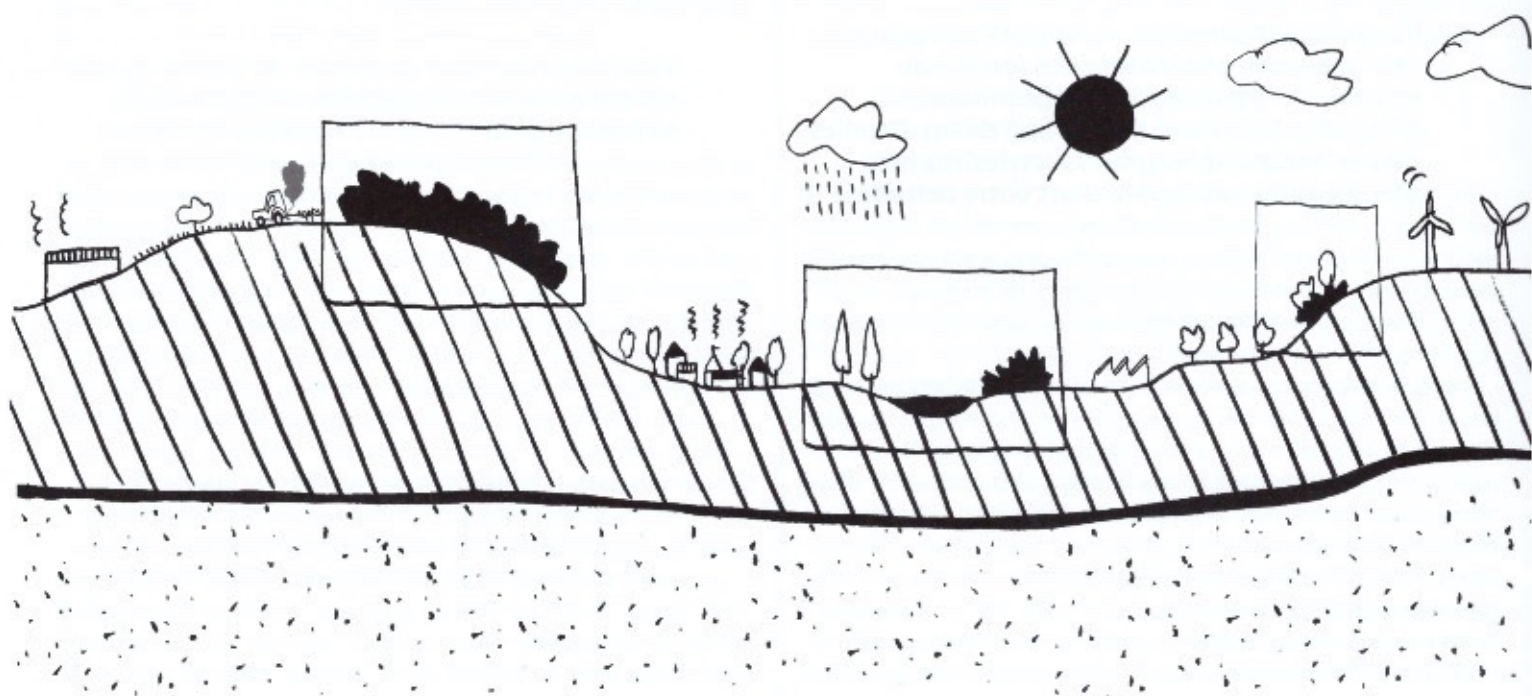
Lorsque j'ai quitté Metz, je ne connaissais le territoire que par le prisme de mon adolescence. J'avais une relation émotionnelle avec ces lieux, mais sans la profondeur analytique que j'ai développée en tant que paysagiste. Ce retour en 2014, pour travailler sur des projets comme le plan de paysage des vallées du Rupt de Mad et de la Moselle, m'a permis de redécouvrir des lieux que j'avais perdus de vue.

Le SCoTAM m'a permis d'explorer le territoire de manière plus systématique et professionnelle. Les visites de terrain, notamment avec François Roumet [urbaniste, paysagiste et environnementaliste], ont été des moments clés pour comprendre la diversité et la richesse des paysages locaux. Chaque espace est porteur d'histoire et de potentiel, et cela se révèle souvent dans les interactions avec ceux qui y vivent au quotidien.

Avec le temps, cette relation au territoire s'est enrichie et a évolué. J'ai appris à regarder ces paysages avec une autre perspective, celle de quelqu'un qui cherche à les comprendre pour mieux les accompagner dans leur transformation. Aujourd'hui, je me sens beaucoup plus ancrée dans ce territoire non seulement comme habitante, mais aussi comme actrice de son développement.

Revenons à la genèse : comment s'est passé le début de la mission en 2018 ?

Dès le début, le défi était de comprendre comment aborder un territoire aussi vaste, comprenant 224 communes, avec ses dynamiques propres et sa diversité de paysages. Le cahier des charges était très clair sur les enjeux à traiter : lisibilité du territoire, adaptation au changement climatique et revitalisation des friches. Nous avons donc axé notre méthode sur ces trois priorités. Mais



au-delà de l'aspect technique, il était essentiel pour nous de concevoir un cadre méthodologique qui soit aussi souple et participatif que possible.

C'est ainsi qu'est née l'idée des « apéros SCoT ». Ce format, à la fois formel et convivial, a permis de mobiliser les acteurs locaux et d'ouvrir des discussions parfois difficiles à aborder dans des réunions classiques. En alliant des contenus techniques à des moments d'échange informels, nous avons pu amener les élus et habitants à s'exprimer librement sur leur territoire. Cela a permis de faire remonter des ressentis précieux, tout en déliant les langues sur des sujets souvent perçus comme techniques ou trop complexes.

Nous avons également instauré une véritable dynamique de formation, en mettant en place des journées de travail sur le terrain. Ces ateliers, où nous mêlions observation et analyse, ont permis de confronter les élus et les habitants à des réalités concrètes. Par exemple, l'observation d'une friche industrielle ou d'un lotissement construit sans lien avec les paysages agricoles voisins a suscité des discussions riches sur l'évolution et l'adaptation de ces espaces

Sur le fond de vos expertises, Henri Bava [lire son interview p. 46] a dit que « la mission de l'équipe consistait à inventer des paysages » en référence au fait qu'il a été mentionné à plusieurs reprises « paysages modestes », « ordinaires », presque « sans qualité ». Qu'en pensez-vous ?

Je partage pleinement cette vision. « Inventer des paysages » ne signifie pas les créer de toutes pièces, mais révéler et valoriser ce qui existe déjà, parfois de manière discrète ou cachée. Les paysages modestes, voire ordinaires, ont une grande importance dans la vie quotidienne des habitants. Ce sont des espaces qui, bien que souvent ignorés, structurent leur rapport au territoire. Notre travail consiste à mettre en lumière ces paysages souvent sous-estimés et à les intégrer dans une dynamique collective de projet. Nous avons, par exemple, beaucoup insisté sur l'importance des « pépites locales » lors des diagnostics paysagers. Ces éléments, que les habitants ont eux-mêmes identifiés comme significatifs et qu'ils ont nommés ainsi, permettent de construire un projet de territoire qui leur parle directement, tout en intégrant les enjeux globaux du SCoTAM.

À travers les discussions, les ateliers et les observations de terrain, nous avons donc « inventé » des paysages en ce sens qu'ils ont été réinterprétés à la lumière des attentes et des besoins des habitants. Cette approche est fondamentale, car elle permet d'ancrer les transformations dans une réalité vécue, tout en offrant une vision partagée pour l'avenir du territoire.

Le document du plan de paysage est un très bel objet, très bien conçu, très pédagogique. Mais j'ai été surpris par la couverture sur laquelle il est écrit tout petit, dans un coin, « Plan de paysage », et en grand au centre « Maintenant, agissons ! ». Est-ce que cette injonction a valeur d'avertissement, que sans action le processus n'aura servi à rien ?

Cette phrase est une injonction forte, et je pense qu'elle traduit bien l'urgence d'agir. Le travail d'élaboration d'un plan de



© Omnibus

paysage est fondamental, mais il ne doit pas s'arrêter là. Le diagnostic est une première étape ; ce qui compte ensuite, c'est la mise en œuvre des actions concrètes.

Dans le cas du SCoTAM, nous avons voulu aller au-delà du document théorique en mettant en place des actions directes et opérationnelles. Par exemple, l'un des grands enjeux identifiés dès le diagnostic était la gestion des eaux pluviales dans les espaces urbains. Le projet « Cassons la croûte », qui visait à désimper-méabiliser les cours d'école, en est une illustration. Toutefois, la mise en œuvre de ce projet a montré que l'accompagnement est essentiel : il ne suffit pas de prescrire des actions, il faut aussi créer des cadres d'échange pour que les acteurs locaux puissent monter en compétence et appliquer ces solutions.

Cette injonction à l'action doit donc être accompagnée de moyens concrets pour que les plans de paysage ne restent pas lettre morte. Il s'agit de faire en sorte que le processus enclenché continue de produire des effets positifs et durables pour le territoire.

Quel est l'apport spécifique du dessin dans l'élaboration des paysages ?

Le dessin est un outil fondamental dans notre approche. Contrairement à des photomontages réalistes, qui peuvent figer les perceptions et limiter l'imagination, les croquis permettent de stimuler la créativité et d'ouvrir des discussions. Ils offrent une représentation simplifiée, mais évocatrice, des transformations possibles du paysage.

Dans le cadre du SCoTAM, nous avons beaucoup utilisé le dessin pour faire émerger une vision collective du territoire. Le croquis permet de projeter des idées sans imposer une image trop définie, laissant ainsi la place à l'interprétation de chacun. Par exemple, lors des ateliers de terrain, nous avons dessiné des schémas simples pour représenter des scénarios possibles de gestion de l'eau ou de réaménagement de friches. Ces croquis ont servi de base à des discussions riches et ont aidé à fédérer les participants autour d'une vision commune.

Les dessins, même simples, ont la capacité de rester en mémoire. Ils deviennent des références pour les acteurs locaux et facilitent la mise en œuvre des projets en offrant une représentation claire et partagée des actions à entreprendre.

Propos recueillis par J. M.

© Damien Valente



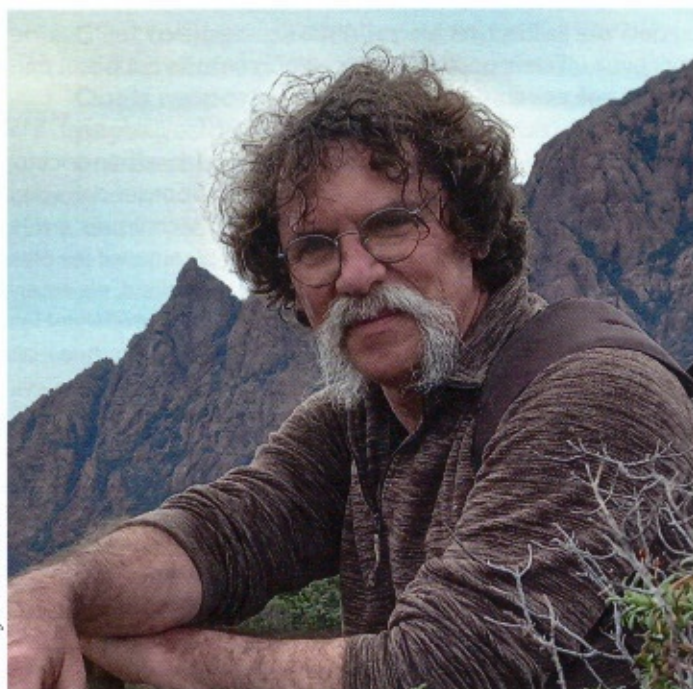
PHILIPPE MAZENC

directeur général
de l'aménagement, du logement
et de la nature (DGALN/MTECT)

Le Grand Prix national du paysage 2024 a été attribué au plan de paysage du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine (SCoTAM). Or, près d'un quart de siècle après l'entrée en vigueur de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbains), la planification territoriale – les SCoT et, dans une certaine mesure, les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) – est manifestement à la recherche d'un second souffle. De nombreux acteurs considèrent que ces plans et schémas sont devenus des cadres plus arithmétiques et comptables que politiques et sensibles. Le paysage apparaît comme un chemin pour une forme de réinvention et une nouvelle génération de procédures et documents. Qu'en pensez-vous ?

Philippe Mazenc : Il y a une question centrale derrière tout cela me semble-t-il. On prête à l'État des intentions qui ne seraient que d'ordre quantitatif, une forme de fixation sur l'obligation de mesurer les choses – ce qui est, cela dit, bien nécessaire pour tout exercice de planification écologique ou territoriale –, or, cela n'est jamais au détriment du sujet, au fond, qui est bien de disposer d'une parfaite connaissance des territoires et de leurs trajectoires pour pouvoir définir et mettre en œuvre des projets équilibrés et partagés par toutes les parties prenantes. Cela implique une approche plus qualitative que

© Roselyne Léonardini



ALAIN FREYTET

paysagiste, illustrateur
Grand Prix national du paysage
2022

quantitative, dont la difficulté réside dans l'immense diversité des enjeux à aborder et les méthodes à employer. De ce point de vue, le paysage est un domaine et une pratique « clés » qui croisent un très grand nombre de problématiques – environnementales, urbanistiques, architecturales, patrimoniales, etc. – à différentes échelles.

Prenez la mise en œuvre du ZAN (« zéro artificialisation nette », *ndlr*), c'est la réalisation d'un objectif politique global qui s'enracine dans tous les enjeux territoriaux. Pour y parvenir, il est nécessaire de ne pas les opposer les uns aux autres, d'opposer le développement économique à la sobriété foncière, par exemple. Le paysage est, en effet, un chemin qui a l'avantage et l'inconvénient de produire des constats qui ne sont jamais totalement noirs ou blancs. C'est un chemin de nuances qui nécessite de prendre du temps, un accompagnement, qui n'est pas celui de la facilité. Ces nuances permettent de nourrir les discussions entre les collectivités locales, l'État, les opérateurs ou le grand public, et de les dépassionner.

Alain Freytet : Ces nuances ne sont pas grises, elles n'aboutissent pas à une position intermédiaire sans intérêt. Un plan de paysage relève d'un acte de projet. Le paysagiste y est à son aise, car son métier balaye un spectre très large de problématiques et d'échelles, de l'aménagement d'une placette dans un petit village, à la réflexion prospective à l'échelle d'une région. Le fait que nous puissions intervenir sur l'ensemble de ces échelles

enrichit de façon incroyable notre pratique professionnelle. La réalisation de chantier comme maître d'œuvre nous permet de resituer les réflexions générales et les intentions dans un cadre très pratique, de guider les élus dans leurs arbitrages budgétaires en leur donnant très concrètement la nature de certains matériaux souhaitables, de traitement de sol et de prix unitaires au mètre carré ou au mètre cube.

Cette expérience du chantier nourrit les réflexions à grande échelle en les rendant concrètes. Cela permet d'aider les décisions issues de réflexions générales concernant des sujets aussi variés que la reconquête de friches, la désimperméabilisation des cours d'école ou l'aménagement des berges de la rivière. Ce côté concret a aussi l'avantage de toucher les gens et de développer peu à peu une culture partagée du paysage et, à travers lui, du territoire, dont la transition écologique a besoin.

Le Grand Prix a été attribué à un plan de paysage sur 224 communes et deux départements, articulé à une procédure de révision de SCoT : une gageure et une belle réussite n'est-ce pas ?

A. F. : Quand on regarde la plupart des documents d'urbanisme, des PLUi, des SCoT, on voit bien que le paysage n'est généralement pas bien traité, que l'on trouve souvent un copier-coller d'atlas, ou autre ressource, sans que cela n'impregne ensuite les projets. En conséquence, difficile d'espérer que ce diagnostic, qui devrait être une analyse sensible de l'espace et du territoire au service d'un projet, influe d'une quelconque manière sur les règles d'urbanisme, sur les décisions de construire ou pas, où et comment.

« Ce n'est pas un exercice facile que de saisir cet "esprit des lieux". »

Alain Freytet

Le plan de paysage permet ce lien difficile entre la reconnaissance sensible, l'analyse et le projet. Le diagnostic permet de bien cerner le caractère et les valeurs d'un territoire, ce qui fonde « l'esprit des lieux » qui constitue un concept magnifique que les Grands Sites de France mettent en avant. Parfois même, les agents de l'État ou les chargés de mission du Réseau des Grands Sites de France peuvent vous dire « avant de penser aux actions, vous n'avez pas assez travaillé sur l'esprit des lieux » (rires). Et ce n'est pas un exercice facile que de saisir cet « esprit des lieux », le traduire en croquis et en écrits.

On ne peut le faire que collectivement et sur site, directement en prise avec le paysage, avec les habitants, les techniciens, les élus... C'est ce que permet le plan de paysage, en prenant du temps, en établissant une confiance sur la durée, en réfléchissant de façon à la fois distanciée et impliquée. Naturellement, sans que cela n'apparaisse comme une décision venant d'en haut, le diagnostic va glisser vers des décisions en matière réglementaire : « Non, on ne va pas construire sur cette grande prairie qui permet à ce village d'apparaître comme un éperon... »

P. M. : Le plan de paysage est une démarche intégratrice, on croise les problématiques, on réunit tous les acteurs et on produit des éléments de projet réglementaires et opérationnels. Il contribue à rendre le SCoT ou le PLUi intelligent (rires) ; il permet de rechercher et trouver la cohérence du territoire, en s'affranchissant des échelles administratives pour revenir à l'échelle géographique et du vécu des habitants.

A. F. : Et puis, l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme..., c'est épuisant. C'est très long et il n'est pas facile de maintenir l'intérêt de toutes et tous dans la durée. Souvent, après le zonage et les traductions réglementaires, les maîtres d'œuvre, les techniciens comme les élus sont éreintés, ils veulent en finir. C'est ce qui peut expliquer que les OAP, orientations d'aménagement et de programmation, qui sont souvent traitées en fin de course, soient généralement aussi médiocres, peu claires et peu opérationnelles.

Inscrire en parallèle d'un SCoT ou d'un PLUi un plan de paysage, c'est régénérant, parce que la réflexion y est beaucoup plus libre et créative en l'absence de couperet réglementaire et de zonage. On peut prendre le temps de développer certaines orientations, de faire un pas de côté vers des traductions artistiques et pédagogiques, de préciser certaines orientations, et de concevoir un ou plusieurs schémas d'intentions paysagères qui pourront alimenter les OAP. Les deux démarches s'épaulent et s'enrichissent.

Vous avez évoqué la notion de cohérence ; dans le cas du Grand Prix, le périmètre du SCoT de l'agglomération messine n'est pas particulièrement cohérent, il est surtout politique. Or, le travail dans le cadre du plan de paysage a permis de développer, presque comme par magie, une forme de cohérence, de faire émerger une culture commune des enjeux territoriaux. N'est-ce pas son plus grand enseignement ?

A. F. : Je suis complètement d'accord. Le plan de paysage est un projet à la fois « englobant » et fédérateur. Il nécessite beaucoup de temps et des équipes motivées. À ce titre, sur le projet lauréat, le fait que ce soit un collectif de paysagistes réunissant une équipe pluridisciplinaire a sans aucun doute constitué un gage de succès, une structure agile, disponible, impliquée, qui a proposé des dispositifs innovants comme des lettres de liaison numériques pour les habitants, des « cafés-paysage », des balades et des chantiers thématiques, etc., et surtout qui a pris son temps...

Prenez les friches qui représentent souvent une douleur pour le territoire, une blessure, eh bien, le fait de les parcourir collectivement, de les décrire ensemble, de voir le milieu naturel reconquérir ces lieux..., quelque chose s'est apaisé et les gens se sont doucement réappropriés ces lieux, grâce à l'écoute, la confiance, la bienveillance de tous. Il y a une facette du métier de paysagiste qui tient autant de la psychologie que du dessin, ça fait du bien. En fait, l'aménagement final est moins important que le processus. Le but ultime est de partager une culture paysagère, de transformer les esprits et les usages à tous les niveaux, chez le

maire de la petite commune pour ses travaux de voirie comme chez le particulier pour son jardin. Je crois beaucoup à la puissance et à la valeur de la marche collective dans le paysage : les conventions volent en éclat, la parole devient égale. Les paysagistes sont formés à ce genre d'animations propres au recueil de la parole et aux envies partagées de projet.

P. M. : Je reviens au constat que j'évoquais : il y a peu de professionnels qui sont capables de croiser les problématiques. Il y a les urbanistes, bien entendu – et nous recrutons des architectes urbanistes de l'État à la DGALN [Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature] pour bénéficier de cette véritable expertise –, et il y a les paysagistes que l'on retrouve maintenant dans de nombreuses administrations.

Cette capacité ne vient pas « diluer » les compétences propres à chacune de ces professions, au contraire, elle les enrichit. Elle concourt fortement à la cohérence et à l'acceptabilité des projets.

A. F. : Je pense que la différence entre les urbanistes et les paysagistes relève essentiellement des approches – plus factuelle pour les premiers, plus sensible pour les seconds –, et des modes d'expression des analyses et des projets, essentiellement écrites, pour les uns, et plus graphiques, pour les autres. Les urbanistes sont toujours surpris par le temps que nous passons à dessiner, à photographier, à peindre, à décrire... C'est une autre attention, une autre importance accordée au site et au projet, pour les rendre les plus harmonieux possible. Mais pour y parvenir, le paysagiste a besoin des autres, des architectes, des urbanistes, des scénographes...

Le jury du Grand Prix national du paysage a accordé une mention spéciale au projet de requalification du quartier Louvois, à Vélizy-Villacoublay (Yvelines), pour une mission qui est généralement confiée – pour le rôle du mandataire – à un architecte-urbaniste, et non pas à un paysagiste. Les réponses apportées aux défis urbain, écologique et climatique par ce projet très ambitieux, conçu par une équipe, là aussi, pluridisciplinaire, sont apparues très pertinentes.

A. F. : C'est toujours une question de complémentarité et de collaboration. Le travail entre architecte et paysagiste donne des résultats remarquables quand il débute pour l'un et l'autre, et ensemble, dès la phase de reconnaissance et de conception. L'approche paysage part du site et non du bâtiment, et pour les projets urbains où le sol, le relief, la végétation, le parcours de l'eau ont été largement bouleversés, c'est fondamental. Dans les projets Anru [Agence nationale pour la rénovation urbaine], par exemple, où il est question, bien entendu, d'améliorer l'habitat, les conditions de logement des gens, il s'agit également de définir un nouveau cadre de vie et une nouvelle relation au site, aux éléments et au vivant. Certaines démolitions répondent à cet objectif permettant de redonner de la visibilité, de retrouver une relation à un relief, mais il faut penser à ne pas aller trop vite vers la suppression... Replacer le projet dans un site plus large, dans sa cohérence par rapport aux autres quartiers, maîtriser



La végétation du quartier Louvois au printemps.
© Ville de Vélizy-Villacoublay

les problématiques de biodiversité, ce sont des enjeux clés de ces projets, et ils sont effectivement bien intégrés quand le paysagiste est mandataire. Quand la réflexion ne s'enferme pas dans la seule forme architecturale au milieu de la parcelle, mais se développe dans l'esprit d'une relation avec les autres entités urbaines, avec l'eau, le sol, le végétal..., le contexte, au sens large. Mais il n'y a pas de substitution : le paysagiste ne peut, ni ne veut, prendre la place de l'architecte qui porte l'essentiel des éléments de conception et de programme qui incarnent – *in fine* – le projet. Il s'agit bien d'une « coproduction ».

P. M. : Aujourd'hui, tout concourt à la mobilisation de cette approche paysagère globale. Au-delà du ZAN, notre pays a quelques années pour intégrer la loi européenne sur la restauration de la nature, qui contient un volet très important sur la ville. Dans cette perspective, il est évident que les paysagistes sont appelés à exercer plus de responsabilités dans les projets urbains de requalification ou renouvellement. C'est ce qui est déjà constaté par l'État dans la mobilisation du Fonds vert, dont le principe est de contribuer aux investissements qui vont améliorer la transition écologique au sens large. Ce sont des crédits déconcentrés, avec une vraie latitude laissée aux préfets, et qui doivent s'appuyer sur une ingénierie environnementale et urbaine que les paysagistes parviennent très bien à assumer au niveau local, mais toujours en réunissant de multiples compétences et en développant une culture et une complicité avec les différentes expertises.

A. F. : Dans ces projets, les objectifs sont louables, mais souvent traduits en seuls termes techno-économiques : « Il fait trop chaud, il y a des îlots de chaleur, donc il faut désimperméabiliser... » Ces injonctions deviennent des atouts du projet de paysage. Je trouve cela formidable de pouvoir répondre à ces problèmes tout en créant de la beauté, de l'harmonie et du bien-être..., de faire en sorte que les gens puissent mieux vivre

là où ils habitent, là où ils travaillent. Et c'est ce vers quoi tendent les plans de paysage. Celui de l'agglomération messine sur 224 communes oriente, par exemple, l'action publique sur la réappropriation des friches, le développement de l'agroforesterie pour augmenter la densité d'arbres dans des paysages un petit peu nus, ou l'aménagement des bords de Moselle, sur des lieux où le paysage peut dessiner la transition écologique, en travaillant à la renaturation, à la restauration des milieux naturels.

La mise en œuvre du ZAN dans les territoires révèle des préoccupations culturelles, esthétiques, économiques... N'est-ce pas une somme de chantiers extraordinaires pour les paysagistes ?

A. F. : Il est vrai que plus on a d'hectares de zones constructibles, moins on réfléchit (*rires*). Ce qui s'est traduit par le développement d'une espèce d'urbanisme dilué et sans âme. Désormais, nous avons moins de surface, et tout le monde doit désormais penser « projet ». Cela, les élus l'ont très bien compris dans leur grande majorité, ils sont prêts à travailler les esquisses, étudier des alternatives au lotissement basique et banal, en se mettant dans la peau des futurs habitants. On sort alors du strict zonage et du lotissement en tablette de chocolat.

Le projet ne se contente pas de tirer le trait de la limite, trait à l'intérieur duquel on ne trouve qu'une fonctionnalité unique, qu'une typologie bâtie. Il n'y a pas une zone à remplir, mais un quartier à rendre beau et vivable. C'est un changement radical. Dans ce contexte social, il faut intégrer la biodiversité, développer les mobilités douces, partager le stationnement, promouvoir l'autoconstruction... Cela consiste à envisager le développement des bourgs ou de la ville comme des écoquartiers en devenir et à développer toutes les actions qui y contribuent. Le plan de paysage prépare ce substrat.

« Les réflexions sur les territoires doivent pouvoir agir sur les phénomènes d'exclusion. »

Philippe Mazenc

P. M. : Les grands objectifs d'avenir, comme la prise en compte des risques naturels et la réduction de l'artificialisation, peuvent apparaître surplombants, arithmétiques, juridiques..., alors qu'ils sont tout l'inverse : ils sont une invitation à mieux connaître les territoires et à reconsidérer les conditions de leur aménagement et de leur développement aux bonnes échelles. Prenez l'exemple de la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) en termes de biodiversité, elle ne peut être traitée qu'aux bonnes échelles biogéographiques, qui n'ont rien à voir avec les limites administratives. *Idem* pour la question de l'érosion du trait de côte, elle ne s'arrête pas aux frontières de la commune ou de l'intercommunalité.

A. F. : Le « zéro artificialisation nette » ne se contente pas de n'être que la réduction de mètres carrés constructibles, c'est avant tout maintenir des sols vivants, conserver des terres agricoles, des espaces naturels, forestiers dont on a absolument besoin et qui fondent la beauté, la valeur du paysage dans toute sa diversité. En présentant les choses de la sorte, il n'est plus si compliqué d'argumenter sur la limitation des espaces constructibles, la désimperméabilisation ou la renaturation des milieux naturels. Il est important pour faire passer ces messages de trouver les bons formats, de réunir les bonnes audiences pour que les informations circulent dans le grand public et qu'il participe aux débats et influe sur les décisions.

P. M. : Derrière le ZAN, il y a évidemment le « vivre-ensemble », les réflexions sur les territoires doivent pouvoir agir sur les phénomènes d'exclusion, de marginalisation. J'ai beaucoup travaillé sur des questions de débats publics, et j'ai mesuré la difficulté de la question de la représentativité : comment réunir le panel le plus représentatif de citoyens ? Je pense que cela réside beaucoup dans le sujet et la méthode. En l'occurrence, un plan de paysage, c'est une démarche ouverte, non-experte, de long terme, pour laquelle il est plus facile de mobiliser le grand public et de susciter un débat citoyen.

A. F. : Le plan de paysage du SCoT de l'agglomération messine a choisi les bons canaux, par exemple : passer par l'école, les enfants, c'est très important, parce qu'à travers eux, on touche les parents, ou bien initier des « cafés-paysage », sur les lieux d'usage, avec une dimension conviviale. Aujourd'hui, dans les territoires ruraux où je travaille, on ne fait plus un rendu de projet caché derrière un pauvre PowerPoint. On ose des animations, des spectacles lors desquels le paysage se met en scène. On récompense la réflexion, l'engagement de chacun, par un moment festif qui réunit tout le monde, tous les âges.

Quelques derniers mots sur cette édition 2024 du Grand Prix national du paysage ?

A. F. : Je trouve très intéressant que soit récompensée une procédure aussi complexe et passionnante qu'un plan de paysage. La profession de paysagiste s'est trop longtemps enfermée dans la seule maîtrise d'œuvre et le beau résultat où l'aménagement relève plus d'un simple design que du paysage vécu. En passant à la dimension territoriale, le processus compte autant, sinon plus, que le résultat, et je pense que pour les jeunes paysagistes, c'est inspirant. Cela va peut-être donner à certains l'énergie de se mettre à leur compte, de créer des collectifs, d'aller au-devant des territoires, de rencontrer les élus et d'aller vraiment vers ce projet partagé d'un paysage pour tous et totalement investi dans la transition écologique énergétique.

P. M. : J'ai été frappé par la diversité des projets, des échelles et des ambitions. Le projet lauréat est remarquable par la profondeur des analyses et la recherche d'intensité dans l'action, à une grande échelle qui n'est pas celle de l'opérationnalité. Je le trouve très en phase, très adapté aux problématiques contemporaines et émergentes.

Propos recueillis par J. M.

QUARTIER LOUVOIS – VÉLIZY-VILLACOUBLAY (Yvelines)

DANS LES DÉDALES DE L'EX-DALLE DE LOUVOIS

À Vélizy-Villacoublay, l'urbanisme sur dalle a fait long feu. La Ville a réalisé une vaste opération mêlant déconstruction de deux hectares de béton et recomposition sur sol naturel de son tissu urbain. Objectif : replacer au centre du quartier, population, questions sociales et environnementales, et relancer l'attractivité. Ce projet a reçu une mention spéciale du jury du Grand Prix national du paysage 2024.

Immense dalle construite durant les années 1960 qui relie entre elles cinq tours de logements, un centre commercial, deux grands parkings en silos, le tout perché à cinq mètres au-dessus du sol naturel, à l'époque, le quartier Louvois de Vélizy-Villacoublay est une prouesse. Conçu selon les théories fonctionnalistes par Robert Auzelle [1913-1983, *ndlr*], architecte et urbaniste connu pour la réalisation de ce type de grands ensembles, ce dernier prône l'abandon de l'alignement des constructions sur la rue et la dissociation des bâtiments et des circulations. Durant cette période, le développement économique de la ville est intense. De nouvelles zones d'emploi accueillent entreprises et sièges sociaux de quelques fleurons de l'industrie. Des emplois sont créés en pagaille.

Comme dans les communes voisines, la demande de logements explose. La municipalité de Vélizy-Villacoublay a décidé d'accueillir de nouveaux habitants dans le secteur situé entre la mairie, le village et un des sites où l'économie prospère. Elle lance un projet structuré autour d'un axe majeur nommé « quartier Louvois ». Le chantier débute en 1962 : 2 200 lieux d'habitation sont envisagés sur la dalle, qui doit aussi regrouper, au pied des tours, équipements publics et commerces (*lire aussi l'encadré p. 28*).

Une démarche résiliente

Typique des années 1970, considéré à l'époque comme innovant et vivant, ce vaste ensemble a rapidement vieilli. Du fait de sa conception, l'enclavement est palpable. La dalle est, en réalité, un espace infranchissable qui scinde le quartier en trois parties, ce qui est particulièrement préjudiciable pour la circulation et le bien-être de sa population. L'ensemble manque de verdure. Presque intégralement minéraux, les sols sont étanches. Au fil des mois et des années, l'aménagement et les infrastructures se révèlent inadaptés, vieillissent, se détériorent. Les problèmes sociaux et économiques se multiplient. La grande jetée de béton qui se voulait

vivante devient vite anxiogène. L'attractivité est en berne. Le marché hebdomadaire installé dans le sous-sol de la dalle ne survit que quelques mois. Des commerces baissent le rideau.

En 2010, un premier projet de transformation du quartier est déjà dans les cartons. Joël Loison, alors maire [2004-2014], annonce qu'il veut supprimer la dalle et densifier l'offre de logements. Mais la colère des riverains et la mobilisation du comité de défense du quartier autour du slogan « Touche pas à ma dalle » stoppent l'ambition de l'édile. Élu en 2014, l'actuel maire, Pascal Thévenot (*lire son entretien p. 30*), initie une nouvelle proposition à partir d'une concertation et de réunions publiques. Un concours architectural, basé sur une démarche exigeante en termes de qualité des matériaux et d'aménagement des espaces extérieurs, est lancé. Il ne s'agit pas de densifier, au contraire. L'enjeu est de restaurer les équilibres environnementaux, sociaux et économiques, sans faire table rase du passé. Concrètement, le projet consiste à redescendre la vie du quartier dans son ensemble au niveau de la pleine terre, c'est-à-dire sur le sol naturel, et de relier le tout à la forêt toute proche. En outre, l'objectif est d'accompagner l'arrivée d'un nouveau mode de transport, le tramway T6, en repensant le quartier à grande échelle. Sont prévus la désimperméabilisation et la végétalisation des sols afin de créer des îlots de fraîcheur et de contribuer au développement de la biodiversité, la mise en place d'une gestion alternative de l'eau, la rénovation des commerces et des services dans un processus raisonné et soucieux de l'impact des travaux sur les habitants.

Relier, renouer, resserrer

En 2015, Jean-Marc Gaulier (*lire son entretien p. 31 et l'encadré ci-contre*), paysagiste concepteur, et son agence Urbicus, créatrice de paysages urbains et naturels, se voient confier la responsabilité de la mutation verte du quartier. Pour faciliter l'acceptation du



projet de transformation par les résidents, environ 5 000 habitants, la concertation s'amplifie grâce à une méthode mise en œuvre par les paysagistes concepteurs. Elle s'accompagne d'un processus pédagogique permettant un partage des enjeux et une compréhension des choix avec la population, mais aussi d'une appropriation de la transition environnementale et urbaine. Pendant quatre ans, chaque mois, le comité de pilotage s'est réuni pour veiller et ajuster l'organisation des travaux, trouver des solutions, si besoin, préparer l'information des riverains. La fin de la dalle est programmée. Une première en France. En finir avec ce gigantesque espace en béton tout en conservant les constructions existantes n'est pas une mince affaire. Aux commandes : Citallios, société née du regroupement de quatre SEM (sociétés d'économie mixte) d'aménagement des Hauts-de-Seine

et des Yvelines, pour la Ville de Vélizy-Villacoublay. L'essence du projet est de supprimer les obstacles physiques aux déplacements et aux ruissellements des eaux pluviales pour créer des corridors écologiques. L'enjeu est énorme puisqu'il faut maintenir cinq tours de logements tout en modifiant totalement leurs accès au socle urbain. La conception intègre l'aménagement des trois étages gagnés. Les habitants qui se trouvaient au deuxième étage vivent à présent au quatrième étage. En parallèle, un important chantier de désamiantage est planifié. Les entrées d'immeuble, dont les accès étaient situés à l'origine sur la dalle, doivent descendre deux étages plus bas, afin que les habitants puissent rejoindre le niveau du sol naturel, ex-sous-sol de la dalle. Une fois ces travaux réalisés, le projet de restructuration nécessite de concevoir de nouveaux espaces bâtis au pied des tours. De trois parties bétonnées conçues à l'origine, il ne restera plus qu'un espace aéré de 200 mètres de long.

LE PAYSAGISTE CONCEPTEUR : JEAN-MARC GAULIER ET L'AGENCE URBICUS

Après avoir enseigné pendant quinze ans à l'École de la nature et du paysage de Blois, Jean-Marc Gaulier est nommé paysagiste conseil de l'État à la DGALN (Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature) et membre du pôle d'expertise de l'Anru (Agence nationale pour la rénovation urbaine). Il a créé l'agence Urbicus (« de la ville », en latin), en 1996, où sont développés des projets d'aménagement des territoires autour du paysage et de l'architecture. L'agence compte une vingtaine de collaborateurs : urbanistes, paysagistes, architectes, ingénieurs.

Casser la dalle stérile...

Difficulté supplémentaire : les résidents du quartier restent sur place durant les quarante-deux mois de chantier. D'une part, il est nécessaire de faciliter leurs mouvements entre les immeubles et les espaces extérieurs, d'autre part, de maintenir l'activité économique via des passerelles provisoires, itinéraires complexes permettant aux habitants de se déplacer proprement et confortablement. De plus, ce réseau doit évoluer au fur et à mesure de l'avancée des différentes phases de travaux. Durant la durée du chantier, l'activité des commerçants et des professionnels de santé présents sur la dalle se poursuit. Outre la définition

des besoins en termes de taille des surfaces, d'emplacements, de besoins électriques et autres, une coordination entre le promoteur, la municipalité et les commerçants et professionnels de santé se met en place afin de mener à bien l'opération de transformation, sans nuire à ces derniers. À l'instar des riverains, ils sont régulièrement informés de l'avancée du chantier. Dès la livraison du parking, ils peuvent s'installer rapidement dans leurs nouveaux locaux. Le tout se déroule entre septembre et décembre 2018, pour la première phase d'implantation des boutiques, et début 2019, pour le cabinet médical et le supermarché. Une fois l'ensemble des professionnels de la dalle installés dans leurs nouveaux locaux et les anciennes surfaces libérées, la quatrième et dernière phase de la déconstruction de la dalle débute.

Pour réduire le bruit généré par les outils et engins, nombre de précautions sont prises. Les entreprises doivent adapter leurs horaires de travail. Illustration : elles cessent leurs activités durant la pause déjeuner des habitants et les heures de sieste des enfants lorsqu'ils sont sous la responsabilité des assistantes maternelles du quartier. Les flux de circulation entrants et sortants du chantier sont limités au maximum, la nuit, le week-end et les jours fériés. Une voie est spécifiquement aménagée et signalée pour stationner les engins concernés. Enfin, lors du sciage des sols en béton situés au pied d'immeubles, les tronçonneuses sont équipées de disques en plastique afin de réduire fortement le nombre de décibels. Pour cela, de nombreux relevés sonores sont réalisés et des pièges à son sont installés. Tout cela s'accompagne d'une communication poussée auprès de la population.

... pour construire un quartier fertile

Le chantier de démolition de la dalle de 20 000 m² débute en 2016. Défi de taille, l'ensemble des travaux nécessite une organisation au cordeau. Destructions et édifications se succèdent savamment. Les tours restent érigées, mais deux parkings en silo situés au nord et au sud de la dalle sont supprimés. L'objectif est de créer à la place une artère centrale, d'ériger des commerces et des logements peu élevés, pour offrir aux habitants une sensation de respiration, à l'inverse du quartier d'origine. On détruit les boutiques de l'ancien centre commercial, qui périssait, et le centre

médical, pour réinstaller l'ensemble dans de nouveaux locaux bien plus accueillants, en pied d'immeuble, à proximité de l'arrêt du tramway et de l'ouverture sur la forêt. C'est pourquoi le parking souterrain qui coupait l'accès est démoli. À la place, est créée une nouvelle rue entre les immeubles. Le tout est intégralement réaménagé. Le quartier Louvois s'étire à présent de la station de tramway à la forêt de Meudon, grâce à de larges espaces publics paysagers et verts, incluant parc arboré et long mail végétalisé.

Ce chantier colossal de déconstruction-rénovation, projet d'ampleur sans équivalent par son caractère inédit et sa dimension, a permis de transformer une dalle de béton en un écoquartier arboré. Il a aussi pour singularité de faire entrer la nature dans la ville, une nécessité absolue aujourd'hui. Au total, complètement redessiné, il a gagné 136 logements de qualité. Beaucoup sont en accession à la propriété et bénéficient de certifications bas-carbone. Il recense 350 places de stationnement, dont 220 en souterrain, avec comme objectif de libérer le plus possible l'espace public au profit des piétons. Parmi l'offre de services, Louvois dispose de 4 500 m² d'équipements sportifs et culturels, dont un centre pluridisciplinaire, une crèche de 60 berceaux et une ludothèque, 2 500 m² de commerces de proximité face à l'arrêt du tramway, boulangerie,

LE SITE

Située à l'est de Versailles dans les Yvelines, la ville de Vélizy-Villacoublay qui fait partie de Versailles Grand Parc depuis 2016, a connu de profonds changements à partir des années 1960. Un large plan d'urbanisme est coordonné par l'urbaniste et architecte Robert Auzelle, en collaboration avec l'architecte Alain Gillot. Les tranches de construction de logements se sont succédé jusqu'à sa physionomie actuelle. Cet ensemble s'est constitué en trois grandes phases, le quartier central, dit quartier du Mail, qui a vu le jour à partir de 1963. À l'ouest, le quartier Mozart, qui sort de terre dès 1966. Enfin, à l'est, le quartier Louvois, à présent totalement transformé, apparu entre 1969 et 1975. S'y implantent de nombreux sièges sociaux d'entreprise et quelques centres commerciaux, dont Vélizy 2, de dimension régionale. La commune accueille aujourd'hui la partie nord du pôle scientifique et technologique Paris-Saclay.



épicerie bio, supérette, restaurants et terrasses ouvertes, même le dimanche, distributeurs de billets, etc. Le pôle médical déplacé au niveau des boutiques inclut une vingtaine de professionnels de santé. Un laboratoire d'analyses et un centre médico-psychologique pédiatrique ont également ouvert leurs portes.

Les matériaux nobles ont été privilégiés : pierre de Bourgogne, béton désactivé, etc. Côté espaces verts, Louvois compte environ 14 000 m² de substrat fertile permettant la plantation de 85 000 végétaux, vivaces, bulbes, plantes aquatiques, arbustes, mais aussi plusieurs centaines d'arbres d'essences variées – certaines déjà présentes dans le patrimoine arboré de la ville et d'autres, plus remarquables, commandées pour accélérer la transformation du quartier. Beaucoup de ces arbres sont de très grande taille, car âgés de 10 à 35 ans, et mesuraient entre 5 à 12 mètres de hauteur à leur arrivée : chênes, charmes, châtaigniers, érables, pins, cèdres, magnolias, bouleaux, cerisiers à fleurs, etc. Ainsi, la bouillante dalle s'est muée en îlots de fraîcheur. À cela s'ajoute la mise en place d'un système « zéro rejet » à l'échelle du quartier, y compris pour des pluies centennales, stockées et réinfiltrées au travers d'un réservoir enterré de 1 600 m³, implanté dans les excavations des déconstructions de silos. Enfin, pour joindre l'utile à l'agréable, un

bassin de 600 m², véritable jardin d'eau paysager, permet de stocker les eaux pluviales issues de plusieurs bâtiments. L'ensemble est installé sur les traces des mares et mouillères aujourd'hui disparues.

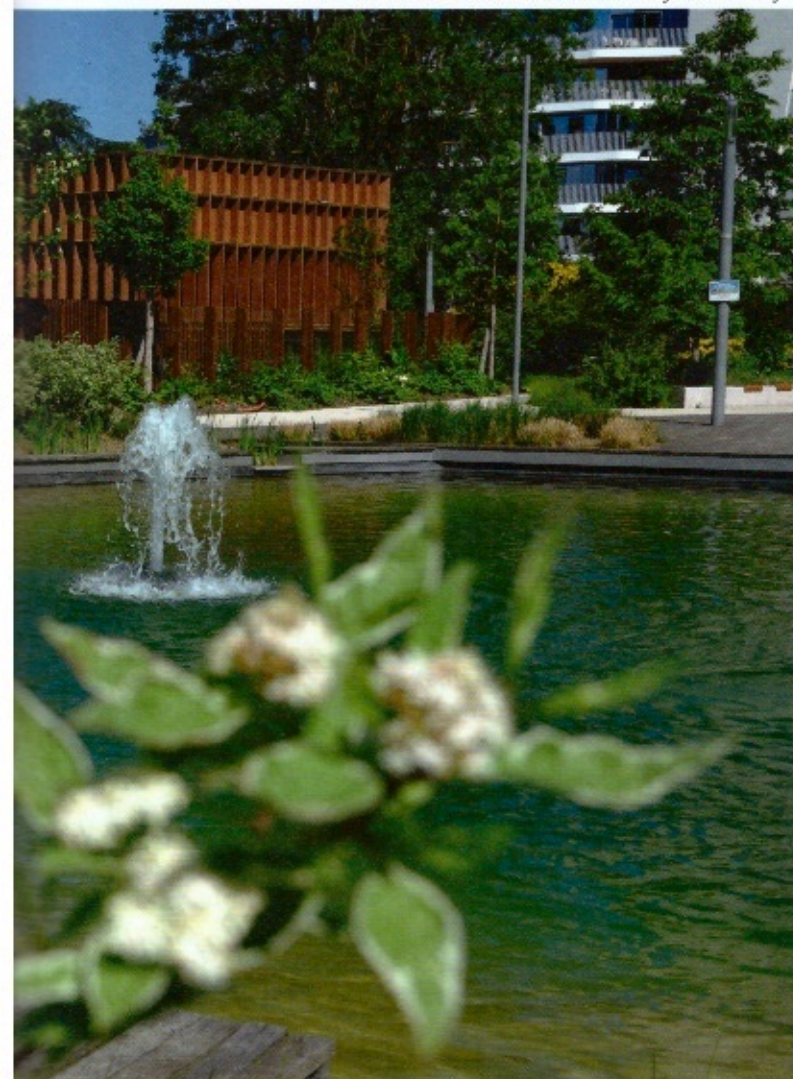
Repenser la ville, redessiner le paysage : objectifs atteints !

Le quartier est inauguré en 2023. La démarche paysagère a offert au quartier l'une des toutes premières labellisations 100 quartiers innovants et écologiques, un dispositif proposé par la Région Ile-de-France. Sur les deux hectares de surfaces étanches à l'origine, près de 13 800 m² sont désimperméabilisées. La démarche de démolition/reconstruction s'est voulue vertueuse. Elle s'est notamment appuyée sur des opérations de réutilisation et de récupération, quand cela était possible : recyclage complet des produits de déconstruction et des voies souterraines, transplantation de végétaux en place tels qu'un cèdre du Liban, installé dès l'origine dans les années 1960 et aujourd'hui repositionné sur le sol naturel, conservation de certains piliers de la dalle, comme marqueur du renouvellement urbain réussi.

La population en témoigne, le sentiment de satisfaction est largement partagé. Les habitants des cinq tours qui vivaient autrefois dans un espace presque totalement artificiel bénéficient à présent de zones de fraîcheur et de la possibilité de profiter d'importants espaces verts. Un parc accessible au public a permis à la biodiversité de se développer. Dans l'axe entre tramway et forêt, faune et flore prospèrent rapidement grâce à la méthode inspirée du botaniste japonais Miyawaki qui permet de restaurer un écosystème forestier et de le rendre autonome au bout de trois ans seulement. Les copropriétaires des bâtiments mitoyens, inquiets au départ, ont vu leurs biens et cadre de vie valorisés. Enfin, les Véliziens, et plus largement les résidents des communes voisines, profitent des services et commerces de proximité. Leur ouverture a coïncidé avec le retour des premières animations, organisation d'une brocante, installation des illuminations de Noël et création d'un marché forain nocturne le vendredi, notamment. *In fine*, le quartier a gagné son attractivité.

Yves Deloison

Le bassin de Louvois. © Ville de Vélizy-Villacoublay



QUARTIER LOUVOIS – VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Maîtrise d'ouvrage :

La Ville de Vélizy-Villacoublay et l'aménageur Citallios

Maîtrise d'œuvre :

Le cabinet d'urbanisme et de paysage Urbicus pour la maîtrise d'œuvre urbaine (mission d'urbaniste coordonnateur) et d'aménagements (mission de maîtrise d'œuvre complète MOP). Son rôle correspond à celui d'une mission d'urbaniste concepteur, coordinateur et de maîtrise d'œuvre des espaces publics. Urbicus a conduit et produit les études qui ont permis de finaliser le projet urbain, les procédures réglementaires et le portage de la concertation. Cabinet Merlin, pour l'ingénierie des réseaux eaux, assainissement et éclairage. Cabinet FTI, pour la maîtrise d'œuvre spécifique des réhabilitations du pied des cinq tours.

Date : 2019-2023

Surface : 2,4 hectares

Montant travaux : 9 000 000 euros HT

PASCAL THÉVENOT

maire de Vélizy-Villacoublay



© Arnaud Varcille

Quel constat vous a incité à repenser le paysage du quartier Louvois ?

La dalle de Louvois, fausse bonne idée des années 1970 à l'image de celles d'Argenteuil ou de Beaugrenelle à Paris, a fini par montrer ses limites. Peu attrayante et exposée aux courants d'air, elle a aussi eu tendance à séparer les flux de circulation. Si le quartier est resté dynamique durant une décennie, il s'est peu à peu enclavé. Et, petit à petit, l'ensemble a fini par périlcliter, au point de devenir anxiogène. Le besoin de transformation est apparu comme crucial. Au départ, Vélizy-Villacoublay est plutôt une ville-jardin. Il a fallu retrouver cet esprit, en concevoir le quartier autour de la notion de paysage. Nous souhaitons une ambiance de parc à l'anglaise, c'est-à-dire naturelle, sauvage et fouillis, avec des jeux de matières, de lumières et de couleurs. Surtout pas au cordeau comme le sont les jardins à la française.

L'approche semble totalement en prise avec les soucis environnementaux.

Nous voulions gommer le contraste entre la minéralité de la dalle et la présence forte du végétal grâce, notamment, à la forêt domaniale qui se trouve à proximité. Retrouver le sol naturel s'imposait comme une nécessité pour répondre aux aspirations des habitants de vivre dans un cadre bien plus agréable. Nous avons veillé à transformer Louvois en respectant l'attachement

des riverains à leur quartier. En parallèle, nous avons pris à bras-le-corps les questions environnementales, ce qui, avec le recul, a beaucoup plu aux Véliziens.

Quels sont les résultats d'une telle opération ?

Quand l'initiative a été lancée en 2014, heureusement, nous ne savions pas à quoi nous attendre. C'est un projet hors-norme. Pharaonique même ! Nous avons initié cette métamorphose de Louvois sans avoir conscience de l'envergure et de la complexité du chantier par les travaux à mener et les conditions de réalisation. Ce n'est qu'une fois les travaux menés à leurs termes que nous avons compris l'exploit. On a l'impression que le quartier a été livré il y a dix ans, alors que cela fait seulement trois ans et demi que les travaux sont terminés. D'un point de vue végétal, nous avons installé quelques grands sujets pour que le décor soit posé plus rapidement. C'est finalement un pari totalement réussi. Le quartier fait figure de référence en matière d'habitabilité.

Comment la population a-t-elle réagi ?

Les gens sont ravis. Tout le monde en parle avec les yeux qui brillent. Il n'y a aucune vacance des logements en location gérés par la Semiv (Société d'économie mixte immobilière de Vélizy), bailleur, syndic et constructeur. Dès qu'un appartement se libère, il est pris d'assaut. C'était déjà le cas pendant les travaux, pourtant « galères » à vivre au quotidien. Les familles ont dû supporter de fortes nuisances durant six ans, vite oubliées. Elles ont rapidement pris possession du quartier grâce aux changements profonds devenus effectifs. Piétons et vélos évoluent en toute sécurité. La voiture n'est pas exclue, mais la circulation s'opère de manière beaucoup plus douce. L'esthétique du lieu a été radicalement modifiée. Finalement, ce n'est que du bonheur. Au point que même la population des quartiers qui, jusqu'à présent, se montrait réticente à l'idée de bouger, demande qu'on décline des projets équivalents chez elle.

Quel est ce nouveau projet dans le centre de Vélizy-Villacoublay ?

Nous avons lancé la mutation du cœur de ville avec la volonté, là aussi, de créer un centre vert, dynamique et aéré. On passera de 20 à 40 % d'espaces végétalisés d'ici à la fin des travaux. Le projet s'opère en deux phases afin de préserver l'activité commerciale. Sont intégrés au nouveau projet, halle couverte du marché, restaurants et boutiques, Poste et supermarché. La médiathèque s'installe à proximité de la place du marché, lieu de vie et d'animation stratégique.

Propos recueillis par Y. D.

JEAN-MARC GAULIER

paysagiste concepteur, directeur de l'agence Urbicus



© Charles Delcourt

Qu'est-ce qui fait la différence entre le projet de Louvois et d'autres types de chantiers ?

Ce qui est très particulier ici, c'est la dimension exceptionnelle de la commande : déconstruire une dalle de deux hectares pour retrouver le contact direct avec le sol naturel de la ville, pour que transports et flux, bâti, terre et forêt ne forment plus qu'un ensemble afin que tout se lie harmonieusement. L'objectif est aussi de réussir à reconstituer un sol fertile en révélant la spécificité végétale du territoire caché sous le béton et le bitume jusque-là. Mais l'aménagement des espaces extérieurs s'inscrit dans un périmètre d'interventions beaucoup plus large qui inclut la restauration du bâti dégradé, la gestion des flux de mobilité contrariés, etc. C'est du jamais vu. En outre, nous avons pu profiter de l'arrivée de la ligne de tramway dans le quartier, une chance pour Vélizy-Villacoublay qui ne disposait pas de transport en commun de cette envergure, malgré son important bassin d'emploi et son habitat dense.

Quelle est l'essence du projet ?

La dimension paysagère forme la structure du projet. La composition de l'espace public est l'élément clé de l'aménagement urbain du quartier. Son organisation n'a qu'un but, celui de garantir la qualité de vie des habitants au quotidien. Il fallait démolir mais ne pas effacer l'histoire de cette zone, voire intégrer à la

conception du projet la compréhension de la structure initiale et de l'existant de Louvois. Nous avons décidé de réorganiser l'ensemble en créant le maximum de bulles de fraîcheur et de verdure, en proposant des jardins en pleine terre, des réservoirs qui permettent la récupération des eaux pluviales, dont un sert de plan d'eau à vocation paysagère. Les compositions se basent sur une palette végétale variée. Des cheminements favorisent un confort d'usage et de sécurité pour les usagers. Nous avons aussi rapproché la forêt qui se trouve à proximité du quartier. Parmi les essences que nous avons choisies, chênes et frênes abritent un écosystème de sous-bois comprenant fougères, arbustes à fruits, lierre et crocus notamment.

Quelle a été la méthode pour réaliser Louvois ?

Pour faciliter l'adaptation et l'acceptation du quartier et la prise en compte des enjeux actuels autour de la gestion de l'eau, de la désimperméabilisation des sols, du réchauffement climatique, etc., il a fallu associer et écouter l'ensemble des acteurs concernés : élus, équipes techniques et, bien sûr, la population de Vélizy-Villacoublay, en particulier les habitants concernés par ces changements d'ampleur. Notre travail s'est conçu dans cet état d'esprit. L'objectif était de faire du paysage une source de convivialité et de confort urbain. On s'est, par exemple, demandé quoi faire de ce quartier. Quelle ambiance était souhaitée par tous. Les gens étaient attachés à la dalle, mais Louvois devenait vraiment difficile à vivre. C'est pourquoi la concertation s'est poursuivie tout le temps de la conception jusqu'à la réalisation.

La stratégie a consisté à planter une série de très grands arbres. Pourquoi ?

Oui, alors que les conditions de plantation sont plus délicates. L'objectif était d'offrir un résultat visuel plus rapide que si nous n'avions opté que pour des jeunes plants. Les arbres proviennent d'une pépinière des Pays-Bas qui offre un des choix les plus importants d'Europe. Grâce à cela, c'est un véritable arboretum qui a vu le jour. Nous avons mis en terre de nombreuses essences caduques et persistantes, des espèces à caractère horticole, d'autres autochtones ou présentes dans la forêt toute proche.

Quel retour avez-vous constaté de la part des habitants depuis qu'ils en profitent ?

Si on faisait un micro-trottoir dans les rues de Louvois, on verrait que les résidents se sont complètement approprié le quartier et les espaces nouvellement conçus. Certains disent même ne plus se souvenir de ce qu'était le parking qui a laissé place à un jardin. Les commerces sont florissants et drainent même une population qui ne venait pas jusque-là autrefois. L'objectif est atteint puisque le nouveau paysage structure la vie des habitants et qu'on peut concrètement constater que sa conception est propice à la convivialité et aux échanges entre les gens.

Propos recueillis par Y. D.

TERRILS (Pas-de-Calais)

DE « MONTAGNES NOIRES »
À PARCS FOISONNANTS

Salué par le jury pour le « caractère harmonieux des aménagements, leur sobriété, leur justesse d'échelle et leur inscription dans le paysage » de l'ex-bassin houiller du Pas-de-Calais, le projet Terrils vise autant la préservation écologique des sites que la redécouverte de l'histoire et de l'identité de la région.

Qui eût cru que les terrils deviendraient de véritables sites touristiques ? Qu'on y pratiquerait randonnée, VTT ou trail ? Impossible de ne pas apercevoir ces « montagnes noires » dont l'une d'entre elles culmine même à 180 mètres d'altitude, certaines arborant à présent de subtiles nuances vertes, puisque partiellement recouvertes par la végétation. L'explication est simple. Situés à Haillécourt, ces mini-sommets dominent la campagne de l'Artois et offrent une vue grandiose sur l'ensemble de la chaîne des terrils. Spectacle impressionnant puisque, depuis les années 1800, l'exploitation des sous-sols par l'industrie charbonnière a modelé artificiellement le paysage du nord de la France, du Pas-de-Calais en particulier. Au fil des générations, formes et hauteurs des terrils n'ont cessé d'évoluer au gré des objectifs de production, de la disponibilité et de la nature des surfaces au sol permettant leur édification et des progrès techniques et technologiques réalisés : émergence des cages d'extraction, puissance des machines à vapeur, etc. Petit à petit s'est dessinée la physionomie spécifique du bassin minier. Les premiers terrils dits tabulaires ont des dimensions modestes, entre 10 et 30 mètres de hauteur, des pentes douces et des surfaces irrégulières car recouvertes de petits monticules. Ceux édifiés sur des terrains trop meubles pour en supporter la charge sont très plats et beaucoup plus étendus. Avec l'érection des fosses d'exploitation et de leurs chevalements, des réseaux de convoiements des schistes, et la construction de cités minières, les houillères ont marqué le territoire de leurs teintes noires et rouges.

Des sites délaissés reconnus au patrimoine mondial

Au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, touchés par la fermeture et le démantèlement, l'économie des exploitations minières a entraîné la fermeture des sites les moins rentables. D'autres ont été remaniés, rasés, voire, petit à petit, recolonisés par une végétation aux biotopes spécifiques, liée notamment à la nature du sol. La toute fin de l'extraction du charbon date de 1990. Sur place, les habitants comme les politiques ont d'abord voulu rayer des

mémoires les grands sites miniers laissés en friche, parce qu'associés à la crise et à la paupérisation d'une population dépendante de ce type d'activités. Durant des années, on cherche à effacer toutes traces de l'exploitation houillère. Les terrils sont fermés au public. En déshérence, ils servent à la pratique d'engins motorisés, deux roues et 4x4 notamment, ou de décharges sauvages. Hormis quelques riverains, les marcheurs s'y aventurent peu.

Au cours des décennies suivantes, le bassin minier commence à retrouver ses lettres de noblesse. En 2003, l'établissement public foncier (EPF) du Nord-Pas-de-Calais, créé au début des années 1990, prend le contrôle des terrils. L'objectif est de requalifier et de reconverter ces espaces. Puis, la reconnaissance obtenue grâce à l'inscription des terrils au patrimoine mondial de l'Unesco, en 2012, permet au bassin minier de légitimer la valeur exceptionnelle de ce type de « paysages culturels évolutifs vivants ». Une seconde procédure vise à protéger ces espaces, celle initiée au titre de la loi paysages de 1930 et prononcée en décembre 2016. Elle permet à 78 terrils sur les 225 encore existants d'être inscrits au patrimoine national, pour leurs intérêts historique et pittoresque. Ces espaces néonaturels et leurs abords – monts, cavaliers, carreaux de fosse, réseaux hydrographiques, recolonisés ou renaturalisés – sont caractéristiques de ce décor singulier aujourd'hui labellisé.

Mieux encadrer la notoriété des sites

Pour le territoire, les marqueurs sont aussi paysagers qu'humains. Les reliefs artificiels des déchets miniers qui dessinent l'horizon forment aujourd'hui des sites reconnus pour leur potentiel écologique, grâce à une renaturation spontanée ou induite, encouragée par les politiques publiques. Dans le cadre de son projet de chaîne des parcs du Pôle métropolitain de l'Artois et du parc Centralité de Lens, retenu par le jury du Grand Prix du paysage en 2022, le paysagiste Michel Desvigne décrit l'esprit de cette mutation en évoquant « le passage d'un archipel noir à un archipel vert ». Mais, outre le paysage qu'elle a façonné pendant plus de deux siècles,



Panneau d'information « Terrils du Pays à Part » ; chemin piétonnier à flanc de terril et en sous-bois, terril du Téléphérique. © Eden 62

cette industrie aujourd'hui disparue a marqué durablement la population jusqu'à représenter une dimension identitaire forte à ses yeux. L'idée de mettre en valeur cet héritage remarquable commence à germer. Pourquoi ne pas transformer ces anciennes exploitations en espaces de nature et de loisirs tout en mettant en valeur leur mémoire patrimoniale ? Cette démarche est aussi un précieux atout pour redonner de l'attractivité à la région.

L'acquisition de quelques sites par le Département du Pas-de-Calais en 2012, au moment de l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, permet au public de se les réapproprier. Beaucoup de visiteurs cherchent à comprendre le rôle de l'industrie minière dans la région et de ses impacts économiques et environnementaux. La fréquentation des terrils augmente fortement, au point que les préjudices paysagers et écologiques se multiplient. Pour y mettre fin, il faut attendre l'initiative lancée par le syndicat mixte Eden 62 de développer un projet permettant de structurer et d'encadrer la gestion de ces sites. Cet organisme, missionné par la collectivité départementale pour l'entretien, l'aménagement des espaces naturels sensibles et l'accueil du public, possède l'expérience nécessaire puisqu'il gère déjà un peu plus de 6 500 hectares d'espaces naturels répartis en une soixantaine de sites. Parmi eux, les Deux-Caps, Gris-Nez et Blanc-Nez, labellisés Grand Site de France, et la réserve de biosphère du marais audomarois, un autre site classé par l'Unesco. D'autres acteurs locaux se mobilisent.

LE PAYSAGISTE CONCEPTEUR :

AGENCE ODILE GUERRIER & ASSOCIÉS, PAYSAGISTES

Depuis 2016, l'agence Odile Guerrier & Associés assure la maîtrise d'œuvre pour Eden 62 et a réalisé les différentes phases du programme d'actions pour la mise en valeur de plusieurs terrils « biens Unesco », l'étude paysagère et l'étude de définition des travaux (esquisse, avant-projet sommaire, avant-projet définitif). Installés en plein cœur du bassin minier, à Bruay-la-Buissière, les paysagistes de l'agence ont une connaissance fine de ce type d'environnement. Ils ont travaillé à la requalification de terrils, de cavaliers, mais aussi de cités minières et sont familiers des liens qui unissent la population locale à ce patrimoine.



L'ensemble de la démarche s'appuie sur un plan de gestion recouvrant autant la conservation des patrimoines naturels et paysagers que les cheminements, l'information et l'interprétation *in situ*. L'objectif consiste à lutter contre la dégradation des écosystèmes, d'organiser des parcours de découverte pour valoriser les traces du passé minier auprès des visiteurs, et ainsi leur apporter les éléments de compréhension, tels que l'histoire de la construction des puits, des convoyeurs à bande, du carreau de fosse, mais aussi de la physionomie des paysages, de l'organisation sociale et économique des tissus urbains proches et plus lointains.

Une requalification d'ampleur

Avec l'impact potentiel que comportent de telles opérations sur les cinq sites retenus, les terrils du Pays à Part, du Pinchonvalles, du marais de Fouquières, du 9-9bis et du Téléphérique, la totalité de la démarche envisagée pour réaliser le projet est soumise à l'avis de l'inspection des sites. En 2017, Eden 62 conçoit le plan, validé l'année suivante en commission départementale des sites et paysages. Le dossier se constitue autour d'une étude « écopaysagère » qui s'appuie sur l'analyse à une échelle très rapprochée. Elle sert de base pour la rédaction du programme d'actions pour chacun des espaces. Dans la foulée, une étude de définition de travaux est lancée.

Très tôt, Eden 62 et l'agence Odile Guerrier & Associés (*lire encadré ci-dessus*), qui assure la maîtrise d'œuvre, assument conjointement la concertation locale qui réunit communes,

intercommunalités, inspection régionale des sites, mais aussi avec de potentiels usagers. Une attention particulière est portée à la phase opérationnelle du projet (DCE, marchés publics, mise en œuvre des travaux) puisqu'elle continue à être gérée par les interlocuteurs qui ont travaillé auparavant sur les phases d'études. À chaque étape, la maîtrise d'œuvre bénéficie de l'expertise et de l'expérience du syndicat mixte concernant les questions liées à la gestion du public et à la préservation des biotopes, caractéristiques des terrils, etc. Cette concertation permet de concevoir le projet, sa fonction, son usage et l'intégration de ses aménagements dans le paysage. Pour atteindre l'objectif, il intègre la désimperméabilisation du sol. D'anciennes voies bitumées sont supprimées afin de laisser place à de larges zones de recolonisation « prairiale » spontanée et à des parkings extensifs utilisés lors d'événements ponctuels. On vise une consommation limitée des ressources. On réutilise, par exemple, les produits de décaissement pour en faire le matériau de structure sous voie nécessaire aux enrobés et bétons. De même, on prévoit peu d'évacuations de matériaux. Les plantations s'effectuent directement dans le sol schisteux existant, sans aucun apport de terre extérieure.

Cinq sites d'exception

Malgré le gigantisme spatial que représentent les cinq anciennes exploitations minières ciblées, plus de 600 hectares au total, la démarche s'est opérée tout en finesse et dans le respect des recommandations, qu'elles soient transversales à l'ensemble du projet, ou propres à chacun des cinq sites. Le programme Terrils s'est fixé comme objectif « *de concilier les enjeux de développement, d'attractivité et de préservation de ces lieux, sans mettre sous cloche un paysage multiple et évolutif* ». L'un d'entre eux, le deuxième plus vaste nommé Pays à Part, est situé sur les communes d'Haillicourt, Ruitz et Maisnil-lès-Ruitz. D'une superficie de 150 hectares, il se compose de trois terrils dont deux coniques. Il est marqué par ses microreliefs, témoins étendards aux portes du Bruaysis de l'exploitation de la fosse 6 d'Haillicourt, dont le creusement des puits a débuté en 1909 et l'extraction a cessé en 1979. Sa requalification s'est déroulée entre 1993 et 1998.

À l'intérieur du site, les Glachioires, le terril n° 7, les prairies schisteuses sur l'ancien carreau de fosse et les parcs à bois. Parmi les quatre autres terrils, celui de Pinchonvalles à Liévin mesure 90 hectares. C'est le plus long d'Europe. Remodelé en trois plateaux au terme de son exploitation, le premier forme un anneau périphérique allongé. Le deuxième s'avance en proue vers la ville de Lens. Le troisième, large plateau composé de mares, pelouses et prairies schisteuses, culmine à 80 mètres d'altitude. Enfin, les terrils du marais de Fouquières, à Fouquières-lès-Lens, 69 hectares implantés au cœur d'un site préservé, et positionné à la confluence des cavaliers desservant les fosses d'exploitation 6-14 sur Fouquières, 7-19 sur Courrières et 21-22 sur Harnes. Un quatrième site très étendu de 157 hectares, le 9-9bis, bois des Hautois à Oignies, possède la faille du canyon d'où émergent des ourlets boisés et arbustifs. Des zones de pâturage du bétail ont été aménagées et participent à la gestion du site. Le dernier des cinq sites, le bois d'Épinoy, couramment nommé terril du Téléphérique, à Libercourt, dispose d'un sommet tabulaire. Avec ses 100 hectares de superficie, il est considéré comme un poumon vert au cœur d'une urbanisation due historiquement à son



activité et à la création de cités d'habitations dédiées aux familles de mineurs. Édifié dès 1938, le Téléphérique s'est déséquilibré à cause d'affaissements miniers successifs qui ont fini par creuser les grand bassin et petit bassin.

Bouger les lignes

Pour l'ensemble des espaces retenus, les aménagements ont consisté à accroître la lisibilité et la visibilité des accès depuis les grands axes, avenues, rues, ronds-points, roclades minières et routes départementales environnantes. Se mêlent à cela les itinéraires connexes, la route EuroVelo 5, facilement accessible des centres-villes de Lens, Béthune et Bruay-la-Buissière, via les transports en commun, les boucles de la chaîne des parcs, des sentiers de petites randonnées. Autres réalisations : l'amélioration des entrées des sites, des points de contact, de l'accessibilité, des zones d'accueil et de stationnement, grâce à un guidage précis du public qu'on maintient à distance des milieux et micropaysages les plus fragiles, mares, zones humides, ravines, pelouses ou prairies schisteuses, afin d'assurer leur protection. À cela s'ajoute l'évocation du passé minier du site par le biais d'une chronologie des grands événements qui ont marqué son histoire, le tout via la mise en place et le renforcement de la signalétique, l'identification des sites par un balisage et de l'information pédagogique par le traitement commun à tous les sites (totems, panneaux d'interprétation, matérialisation du sol). La reprise de l'ensemble des circuits et sentiers est structurée. Des ouvertures de vues et de panoramas permettent l'installation de tables de lecture des paysages, etc.

Dès l'origine du projet, sa pérennité est le postulat clé de départ. Pour y répondre, le choix de matériaux durables, résistants et intégrés au site s'impose. Pour respecter l'esprit des lieux ainsi



Vue panoramique des terrils T2 et T3 du Pays à Part. © Eden 62

que leur passé industriel, et ménager des milieux naturels et artificiels en place, l'agence a proposé d'utiliser du schiste noir comme sur le parvis du carreau de fosse, où l'échelle de l'emprise des bâtiments a été redessinée grâce à des lignes de pierre. Le béton désactivé de calcaire de Gaurain de teinte foncée est posé sur les seuils. Côté bois, le chêne et le robinier ont été privilégiés pour la réalisation d'un certain nombre d'ouvrages, belvédère, escaliers, emmarchements notamment. Ces essences rappellent les étais des galeries. Enfin, l'acier rouillé stabilisé habille les structures de guidage et d'information du public, table d'interprétation, garde-corps, etc.

Grâce à cette ambitieuse recomposition paysagère et à la requalification des vestiges du bassin minier qui formaient autrefois un arrière-plan un peu sinistre, ces cinq sites sont aujourd'hui devenus la vitrine territoriale. Ils valorisent et améliorent le cadre de vie et contribuent à changer la perception des lieux. L'ensemble est source d'attractivité pour la population locale comme pour les touristes. Les terrils du Pays à Part accueillent aujourd'hui près de 30 000 visiteurs par an. Unique relief de la région, les terrils sont devenus les stars incontestées de celle-ci et font partie des spots prisés par les marcheurs et les sportifs de toutes catégories. Le projet a privilégié une mobilité douce et familiale. Certains sites sont accessibles aux cyclistes, mais le cœur est réservé aux piétons afin de préserver les espaces fragiles : prairies schisteuses, terrils, bac à schlamm [substance résiduelle humide, argileuse et cendreuse issue du lavage du charbon, ndlr], zones humides, boisements, etc. Depuis la réalisation des travaux, des sentiers de randonnée aménagés par Eden 62 sont accessibles facilement. Enfin, les espaces naturels à proximité des lieux de vie des résidents locaux abritent une incroyable biodiversité. **Y. D.**

LE SITE

Les terrils du Pays à Part, du Pinchonvalles, du marais de Fouquières, du 9-9bis et du Téléphérique se situent dans un vaste ensemble, le bassin minier du Pas-de-Calais, empreinte majeure de l'exploitation par les humains d'un sillon charbonnier qui se prolonge ensuite au-delà des frontières françaises, en Belgique et vers la Ruhr, en Allemagne.

TERRILS

Maitrise d'ouvrage :

Eden 62 (espaces départementaux naturels) a porté le projet sur les cinq sites miniers. Créé sous forme associative en 1993, l'organisme s'est transformé trois ans plus tard en syndicat mixte ouvert, regroupant le conseil départemental du Pas-de-Calais et des collectivités locales. Il est gestionnaire des espaces naturels sensibles (ENS) sur le département du Pas-de-Calais.

Maitrise d'œuvre :

Agence Odile Guerrier & Associés

La maîtrise d'œuvre est apparue dans le projet relativement en amont des décisions.

Surface des sites : 597 hectares

Coût du projet : 2 195 514 euros HT



Quai de la Gourdine, à Lagny-sur-Marne. © Stéphanie Marcoux

RENATURATION – LAGNY-SUR-MARNE (Seine-et-Marne)

LA CAMPAGNE AUX BORDS URBAINS DE LA MARNE

Réaliser un parc fluvial à partir d'un existant dégradé, c'est le défi auquel se sont confrontées la collectivité territoriale Marne et Gondoire et l'agence Praxys Paysagiste-Urbaniste. En s'emparant de la beauté sauvage et naturelle de ce bord de rivière, le projet de renaturation du quai de la Gourdine, des parcs Saint-Père et de la Ferme des Saules réussit à valoriser les trames verte et bleue de Lagny-sur-Marne. Objectif : faire entrer la nature dans la ville.

Les dimanches en bord de Marne, autrefois familiers et appréciés jusqu'à Paris, ville d'où les habitants arrivaient en train pour profiter de leur jour de repos hebdomadaire, étaient l'occasion de flâner, pique-niquer, boire un verre ou faire la sieste. Même sans avoir connu cette époque glorieuse, nombre d'entre nous gardent en mémoire ces images festives des berges de la rivière, immortalisées par nombre d'artistes célèbres, musiciens, peintres, écrivains, photographes ou cinéastes. Qui n'a pas en tête l'ambiance des guinguettes, ces cabarets-restaurants bon marché dans lesquels les gens des milieux populaires dansaient au son de l'accordéon et en tenue endimanchée, ou s'encanaillaient autour d'un verre de vin blanc, à l'ombre des tonnelles.

Bonne nouvelle ! À Lagny-sur-Marne, la plus grande rivière de France reprend des airs de fête. Depuis le printemps 2024 et la fin des travaux de renaturation du quai de la Gourdine, chantier mené par la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire et par l'agence Praxys Paysagiste-Urbaniste (lire encadré ci-dessous), les lieux invitent à nouveau les habitants à découvrir, arpenter et s'approprier ce territoire dans lequel la nature vivante a retrouvé une véritable place. Au 131, adresse de la Société nautique de la commune, un bistrot-guinguette « version XXI^e siècle » et une microbrasserie, *Aux Deux Barrés*, ont même ouvert leurs portes récemment. Nichée en surplomb du cours d'eau, une terrasse accueille des clients heureux de pouvoir se détendre en observant le spectacle des bateaux. Aux alentours, les quais, mais aussi les parcs Saint-Père et de la Ferme des Saules offrent un autre visage que celui que connaissaient les riverains ces dernières années.

Relier la ville à la campagne

Avec le temps, le passage des péniches et des engins de navigation avait progressivement endommagé les structures des berges de la rivière. Dernièrement, certaines portions étaient même en train de s'effondrer. Outre le batillage engendré par le trafic fluvial, crues et décrues ont contribué à grandement détériorer les bords de Marne, et au-delà, des rives devenues presque impraticables par endroits. Ces phénomènes rendaient peu propices le maintien ou le développement de la biodiversité. L'environnement était devenu totalement inhospitalier, y compris pour la population locale. Même si les quais continuaient à accueillir promeneurs et usagers, il était nécessaire d'améliorer et de sécuriser les parcours et les abords. Il fallait aussi réinvestir les vastes espaces que sont le parc Saint-Père et celui de la Ferme des Saules. Quant au ru de

Bicheret, sa réouverture s'imposait. Contenu dans un square et coincé en fond de parcelles privées dans le tissu pavillonnaire, il avait perdu de son intérêt, et de son charme.

À partir de ce diagnostic, un projet de parc fluvial est conçu en 2017. Son objectif global : reconquérir les paysages des bords de Marne, en restaurant les trames verte et bleue et leur environnement proche. L'état d'esprit est de procéder au « réensauvagement » de ces espaces, une démarche singulière qui adopte plusieurs formes. Elle démarre à partir du dessin fin et précis d'un parc structuré autour d'une promenade, dont le but est de créer un lien étroit entre la ville de Lagny-sur-Marne, commune de Seine-et-Marne de plus de 20 000 habitants, et la campagne à proximité. Il faut aussi s'assurer d'y intégrer une texture de nature vivante. L'objectif est de faire en sorte que les quais et la Marne s'envisagent comme une « couture » entre le centre-ville, à l'ouest, et la ruralité, à l'est. Cette jonction doit aussi s'inspirer des questions contemporaines essentielles et s'appuyer sur des dynamiques écologiques fortes. Parmi les mesures impulsées récemment et qui servent de base au projet, il y a le ZAN (« zéro artificialisation nette ») apparu en 2018 et qui vise à ralentir et compenser l'artificialisation des sols en France. On parle aussi de dynamiser les écosystèmes, de renaturer les espaces, d'imperméabiliser le moins possible les sols afin de favoriser l'écoulement des eaux et réduire les risques d'inondation. Enfin, le réemploi des matériaux présents sur place vise à opérer une économie de ressources, démarche dite « bas-carbone », dont la logique est de transformer les déchets en ressources. Parmi les illustrations concrètes, des amas de branchages sont dressés en tertres qui servent d'hébergement ou de cache pour des nids afin d'accueillir la faune de tout genre. Des tas de bois permettent de dessiner des itinéraires ou de les délimiter. Ils ont aussi vocation à abriter les insectes. Grâce à tous ces efforts, il n'est pas nécessaire d'extraire des matériaux du site.

Resserrer les liens entre terre et eau

Outre le rapprochement entre ville et campagne, le projet de renaturation a consisté à reconnecter le tissu urbain à la Marne. Il cherche à améliorer des conditions de vie des écosystèmes aquatiques, un des objectifs poursuivis dans le cadre de la réouverture et de l'élargissement du lit du ru de Bicheret. Il contribue ainsi à reconstituer la ripisylve, cet espace situé entre les milieux terrestres et le cours d'eau, qui offre un effet corridor permettant d'assurer une continuité le long de la Marne, et de guider et

LES PAYSAGISTES CONCEPTEURS :

THOMAS BOUCHER ET BENOÎT FAGNOU DE L'AGENCE PRAXYS PAYSAGISTE-URBANISTE

Agence de paysage et d'urbanisme internationale basée à Montreuil, Praxys réunit paysagistes, urbanistes, architectes et designers autour de Thomas Boucher, fondateur de l'agence en 2007 et lauréat des Ajap (albums des jeunes architectes et paysagistes), distinction du ministère de la Culture 2009-2010, et de Benoît Fagnou, associé depuis 2021. L'équipe cherche à interroger le rapport au vivant, à retracer le lien qui l'unit aux humains, à travers une mise en scène de la nature, de ses richesses, de ses dynamiques. « *Les indésirables deviennent désirables, accompagnés d'un cortège d'insectes, de mousses, d'oiseaux et de papillons.* » Comme pour le projet du quai de la Gourdine, les projets de l'agence développés dans le cadre de programmes Anru (Agence nationale pour la rénovation urbaine), à Gennevilliers, avec sa requalification du quartier des Agnettes, à Cachan, avec la création d'une petite forêt urbaine, à Noisy-le-Sec, là où la nature est utilisée pour apporter une cohérence dans un centre-ville disparate et éclaté, le « réensauvagement » est au cœur de l'action de l'agence.



Quai de la Gourdine, à Lagny-sur-Marne, les espaces sont aussi révélés par la création de nouveaux parcours, de pontons et de passerelles. Les circulations douces sont favorisées et elles s'opèrent désormais aisément à vélo, à pied...

© Stéphanie Marcoux (haut) © Lilia Hamani

LE SITE

Le projet de renaturation du quai de la Gourdine, des parcs Saint-Père et de la Ferme des Saules, à Lagny-sur-Marne, se situe sur la rive gauche de la Marne. Il se déploie sur une grande envergure puisqu'il démarre du centre-ville, à partir du pont Maunoury qui franchit la Marne. Il se prolonge jusqu'au cœur de ville de Thorigny et à sa station de RER. Sur la rive sud, le quai de la Gourdine possède une particularité, celle d'être le dernier quai construit de la Marne en allant vers l'est, avant la promenade qui prend place sur l'ancien chemin de Meaux. Le programme concerne le secteur en limite de l'urbanisation parisienne, le long du cours d'eau. Il s'agit d'une véritable renaturation hydraulique et urbaine permettant de révéler la rivière et ses espaces végétalisés environnants, son lit majeur et ses écosystèmes, avec une ampleur à l'échelle des enjeux contemporains sur la place de la nature en ville et sur la question de la durabilité des projets urbanistiques et paysagers entrepris.

faciliter la circulation de la faune dans un cadre de relative sécurité. Cette transformation vise aussi la réinstallation de biotopes singuliers et l'enrichissement de milieux situés entre eau et terre, favorables à la biodiversité.

Ainsi se sont développés des saules blancs, des aulnes et des frênes, arbres typiques des bords des rivières. Intérêt supplémentaire : l'élargissement du cours d'eau crée des percées qui structurent de nouvelles liaisons animales et végétales et favorisent l'installation de nouvelles espèces. Par ailleurs, un cordon d'enrochement sous-fluvial est aménagé afin d'assurer au mieux l'ancrage de la berge et de la renforcer pour qu'elle puisse résister à l'affouillement et à l'érosion. Avantage de cette technique : elle rend accessible des zones refuges aux poissons et amphibiens, mais aussi des frayères, ces habitats dans lesquels les espèces aquatiques peuvent se reproduire et y déposer leurs œufs. Enfin, le surcreusement du talus déjà existant à certains endroits de la berge a contribué à implanter ou à développer une vie animale et végétale adaptée à cet environnement.

Reconnecter les humains à la nature

La démarche du programme visait aussi le rapprochement entre les habitants et la rivière, ses lumières et ses variations si particulières. Vivre en harmonie avec la Marne, à travers des promenades vers la campagne, propices à la quiétude. Pour cela, le projet s'appuie sur

la création ou la restauration de différentes pièces de nature « au service d'un nouveau plaisir des lieux », comme le détaille la présentation du projet. La collectivité qui souhaite améliorer la qualité de vie de ses citoyens, mais aussi développer son potentiel touristique, de loisir et écologique, a donc misé sur plusieurs réalisations. Avec sa réouverture, le ru de Bicheret, qui tournait le dos à la ville de Lagny-sur-Marne, est remis en scène et en lumière. Grâce au lit de la Marne tout proche, ce morceau de territoire donne le sentiment d'évoluer sur une île, de quoi « éveiller un imaginaire collectif fort, propre aux bords d'eau ». Les espaces sont aussi révélés par la création de nouveaux parcours, de pontons et de passerelles. Les circulations douces sont favorisées et elles s'opèrent désormais aisément à vélo, à pied, avec une poussette et des enfants. Outre les aménagements qui ont amélioré le confort des déplacements et rendu accessibles ces pièces d'eau et de terre, le projet s'inscrit dans une logique pédagogique, grâce à la présence de panneaux explicatifs disposés un peu partout dans les différents lieux et parcs. Ainsi, chacun peut appréhender l'environnement en toute connaissance de causes et de conséquences.

Une méthode de travail exemplaire

Impulsée par les différents acteurs, la méthode de travail s'est appuyée sur un dialogue permanent entre la maîtrise d'ouvrage portée par la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, la maîtrise d'œuvre menée par l'agence Praxys Paysagiste-Urbaniste, et l'ensemble des partenaires institutionnels et financiers. Parmi eux, le conseil régional d'Ile-de-France et le conseil départemental de Seine-et-Marne, qui ont subventionné une partie des études liées à ce projet, mais aussi l'AESN (agence de l'eau Seine-Normandie), la DRIEAT (direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports), le VNF (établissement public Voies navigables de France), l'ABF (architectes des Bâtiments de France) et les usagers des lieux (association de pêcheurs, club d'aviron, etc.). Au travers d'échanges ouverts avec les habitants, il s'agissait d'avoir la capacité de proposer l'élaboration de ce que Praxys Paysagiste-Urbaniste nomme une « qualité d'habiter », sans figer ni prédéterminer les usages à venir. Cela a aussi permis de créer des atmosphères propices à l'appropriation par tous, au vivre-ensemble. Cette méthode basée sur des échanges réguliers s'est poursuivie tout au long de la démarche et jusqu'à réception des travaux.

Outre l'apport de ce processus à l'ensemble du programme – définition du périmètre et des objectifs, réponses aux enjeux architecturaux, environnementaux, sécuritaires ou sociaux, mais aussi niveau élevé de qualité des prestations et des réalisations –, il a été le moyen d'ajuster, avec précision, le niveau d'intervention souhaité en fonction des lieux, des usages et des ambitions écologiques de chaque parcelle de terrain. Pour parvenir à réaliser cette restauration de la berge et la renaturation des différents espaces, maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage souhaitaient « allier efficacité de la protection face aux contraintes mécaniques, hydrauliques, végétales et enrichissement écologique et paysager ». Grâce à son expérience de terrain, l'agence Praxys Paysagiste-Urbaniste a pu appréhender les questions les plus sensibles que pose le projet, par son ampleur et sa diversité. Pour elle, chaque objet réalisé doit se nourrir de son contexte, de son territoire, de son histoire, de sa géographie, de sa géologie, de son tissu social, urbain et

paysager. Pour réaliser des lieux singuliers, attractifs, confortables, vivants et durables, il faut s'inscrire dans un dialogue permanent. « En comprenant les gens, on comprend mieux les lieux ; en comprenant les lieux, on comprend mieux les gens », formulait la cinéaste Agnès Varda [1928-2019, ndlr]. Cette citation qui traduit parfaitement l'esprit de la démarche est d'ailleurs reprise dans le dossier de présentation du projet.

Un résultat au-delà des espérances

Ici, il s'agissait de repenser les techniques utilisées avec la volonté affirmée de s'appuyer sur la capacité du génie végétal, sa souplesse et son adaptabilité au regard des problématiques propres à chaque lieu. Pour cela, le projet du quai de la Gourdine de la Ville de Lagny, situé sur la rive gauche de la Marne, s'est articulé autour de quatre grandes étapes. Entamés en 2019, les travaux ont permis d'aménager le parc Nature, la Ferme des Saules, en 2020, et se sont poursuivis autour des berges du square Foucher de Careil. Il s'est terminé par la remise à ciel ouvert du ru du Bras Saint-Père. Livré en 2024, il a permis la restauration des bords de la rivière en alliant efficacité de la protection et réponses aux contraintes techniques et environnementales.

Depuis la fin des travaux, la gestion des parcs s'est organisée de manière différenciée autour de secteurs qui demeurent intacts et d'autres qui mutent. Dans certains espaces, l'entretien se limite à la tonte afin de faciliter l'usage récréatif. Ailleurs, dans les espaces dédiés à l'accueil de types de plantes et d'insectes en végétation basse, on se contente de faucher de temps en temps. Enfin, là où il faut permettre la régénération spontanée, aucune intervention humaine n'est planifiée. Grâce à la Marne et à ses débordements, la nature sauvage reste préservée de l'urbanisation. La renaturation participe ainsi à l'amélioration des conditions de vie des écosystèmes terrestres et régénère la vie aquatique. Les usagers, touristes ou population locale, s'emparent des lieux, s'y baladent, y courent, s'y donnent rendez-vous, y naviguent, mettent les pieds dans l'eau, y promènent leur chien, y pique-niquent comme cela se pratiquait autrefois. Désormais, sur le quai de la Gourdine, les soirées s'éternisent. Parfois s'y déroulent des fêtes, celle de la musique ou de la Marne, par exemple, mais aussi le feu d'artifice annuel. En portant une attention particulière à l'existant tout en le mettant en valeur, le projet a facilité son accessibilité, permettant ainsi à la population de bénéficier d'îlots de fraîcheur et de verdure et d'espaces plus apaisés et plus vivables. Y. D.

RENATURATION DU QUAI DE LA GOURDINE, DES PARCS SAINT-PÈRE ET DE LA FERME DES SAULES, À LAGNY-SUR-MARNE

Maitrise d'ouvrage :

Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire

Maitrise d'œuvre :

Agence Praxys Paysagiste-Urbaniste

Coût : 8,7 millions HT

Dates : 2017-2024

Surface totale et périmètre du projet : 78 803 m²

LA RECONQUÊTE DU PAYSAGE PAR LA SOBRIÉTÉ

L'écosystème du sol apparaît comme le parent pauvre en matière de paysage, alors que son bon usage, à l'heure du dérèglement climatique, est d'autant plus primordial dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire.

Les modèles de développement et d'aménagement du territoire ont longtemps considéré les sols comme une ressource infinie. La sonnette d'alarme est tirée depuis longtemps. Pourtant, des pratiques préjudiciables perdurent. « En France, en 2021, encore près de 24 000 hectares de sols naturels et forestiers ont été artificialisés, en milieu urbain, périurbain, mais aussi dans des territoires plus ruraux, alors même que certains de ces espaces sont en décroissance démographique », constate Céline Bonhomme, sous-directrice de l'aménagement durable au ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT). « Avec ce rythme annuel, on fait disparaître la surface qui permet de nourrir une ville de la taille du Havre chaque année », alerte Marc-André Selosse, biologiste et professeur du Muséum national d'histoire naturelle, dans l'ouvrage collectif d'interpellation *Sols vivants, mieux prendre en compte les sols dans l'aménagement*¹, coordonné par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN/MTECT).

Ce livre, rédigé sous la direction de Jean-Baptiste Butlen, Pauline Sirot et Mathurin Basile, restitue la teneur de la session nationale de l'Atelier des territoires « Mieux aménager avec les sols vivants » qui a eu lieu de 2021 à 2023 sur cinq territoires² démonstrateurs, avec pour objectif de repenser le rôle des sols dans l'aménagement et l'urbanisme de demain. « Cette notion de "sols vivants" permet d'enrichir l'approche de sobriété foncière, portée par la loi climat et résilience de 2021 et par la grande réforme du ZAN ["zéro artificialisation nette", ndlr] qui se déploie actuellement », résume Mathurin Basile, architecte et urbaniste, chef de projet du bureau des Stratégies territoriales à la DGALN. Aujourd'hui, les sols ne peuvent plus être considérés comme une ressource illimitée. Ils sont la base de notre approvisionnement en nourriture et leur préservation s'impose pour protéger la biodiversité, filtrer les eaux de pluie ou rafraîchir les espaces, autant de services qui seront déterminants dans la lutte contre le dérèglement climatique. « La limitation de l'étalement permet aussi de gérer les mobilités dans un périmètre moins étendu, affirme Céline Bonhomme. Un bon point quand on sait que les transports sont très largement carbonés et représentent le premier poste d'émission de gaz à effet de serre au niveau national. »

Préserver le patrimoine vivant

« S'interroger sur les sols vivants, tel que l'a proposé la session nationale de l'Atelier des territoires, a permis de prendre conscience des services écosystémiques que les sols nous rendent lorsqu'ils sont en bonne santé, que ce soit en matière de sécurité alimentaire, de gestion des ressources hydriques et des risques d'inondation, de support de biodiversité, de valeur patrimoniale des terroirs... Pour engager la sobriété foncière, il ne s'agit pas seulement de limiter l'étalement urbain par l'approche quantitative nécessaire portée par le ZAN, il est aussi indispensable de penser la valeur des sols, leurs fonctionnalités, les usages avec une compréhension plus qualitative et plus sensible, ancrée dans les territoires », reprend Mathurin Basile. Pour Kathleen Monod, coordonnatrice thématique sur l'aménagement du territoire au sein de l'Office français de la biodiversité (OFB), les enjeux relient aussi au cadre de vie des habitants, à leur santé, aux questions climatiques actuelles et à leurs impacts sur le confort urbain. « Pour appréhender l'ensemble des problématiques qui concernent les sols et la sobriété foncière, des approches systémiques telles que l'Atelier des territoires ou les approches paysagères comme celles menées dans le cadre du Grand Prix national du paysage offrent l'avantage de croiser nombre de paramètres et de disciplines : urbanisme, paysage, géographie, pédologie, économie, etc. »

Dans le bocage normand, la ville de Thury-Harcourt (Calvados) sur les hauteurs de la boucle du Hom formée par le passage de l'Orne.
© Ldgfr/Shutterstock



Travailler sur une meilleure prise en compte des sols vise donc à préserver le patrimoine vivant. « Cette approche de coconstruction territoriale permet aussi au "bloc communal" de mieux s'approprier les enjeux de sobriété foncière, de les contextualiser et de s'emparer de cette thématique trop souvent perçue comme une contrainte imposée par l'échelon national, argumente Mathurin Basile. À ce titre, la trame brune pourrait devenir un outil de projet comme le sont les trames vertes et bleues. »

Faire des sols une question prioritaire

« Le premier objectif est de diminuer de 50 % la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la décennie précédente, reprend Céline Bonhomme. Cette évolution représente un changement de paradigme fort dans la manière d'aménager nos territoires et pour l'ensemble des collectivités et professionnels œuvrant dans ce domaine. » Jusqu'à présent, la question des sols est peu prise en compte dans les documents de planification ou de résolution des problèmes posés. Les élus ont encore un intérêt financier à permettre les constructions sur leurs terres. En conséquence, pas grand-chose n'est réalisé pour endiguer la dégradation des sols et de la biodiversité.

Dans l'ouvrage *Sols vivants, mieux prendre en compte les sols dans l'aménagement*, Sylvanie Grée, paysagiste conceptrice et urbaniste, cofondatrice de l'agence D'ici là qui intègre les enjeux de la transition écologique comme une donnée d'entrée des projets, explique que beaucoup appréhendent le ZAN « comme une nouvelle et énième règle à adopter ». « Il est souvent vécu comme une injustice, notamment par les communes périurbaines, et perçu très clairement comme une entrave à leur développement. Ne pas construire, c'est vécu comme un frein économique, parfois contradictoire avec d'autres objectifs

comme ceux du programme local de l'habitat (PLH). Ce qui est compliqué pour eux, c'est de tenir simultanément plusieurs enjeux. » Elle souligne tout de même que la plupart des projets urbains actuels cherchent à objectiver les qualités des sols dès le départ et s'appuient sur l'existant. « Tout le monde a fait l'expérience d'avoir un terrain qui s'enfriche sur un sol qui semblait inerte. Il y a toujours une dynamique de végétation qui s'installe. Notre parti pris, c'est de faire le projet avec ça, ce type de végétation qui revient s'installer naturellement, spontanément. » Avantage : cette façon d'envisager l'aménagement et le sol rend les plantes plus robustes pour faire face aux risques de sécheresse, d'inondation et autres extrêmes. Pour Sylvanie Grée, une telle démarche, un « changement complet de paradigme », n'est pas plus coûteuse. À budget égal, on arrive à avoir des projets de qualité qui contribuent à réparer la nature ou à protéger la population grâce à des îlots de chaleur, par exemple.

Démarches vertueuses

En prouvant que ces pratiques sont économiquement viables et exemplaires, qu'elles permettent de réaliser des projets de qualité, on les rend crédibles et elles deviennent répliquables ailleurs et autrement. D'ailleurs, des promoteurs envisagent différemment leur chaîne de valeur et leur logique d'opération afin de prendre en compte à la fois les contraintes du ZAN et la façon dont on va appréhender la qualité des sols. Mise en place par Vinci Immobilier, la « ZANette » est un outil de calcul à l'échelle de chaque projet, qui permet d'évaluer l'impact de l'artificialisation. Cet indice de sobriété foncière recense le nombre de mètres carrés artificialisés nécessaires pour produire un mètre carré de surface de plancher afin d'arbitrer les prises de position. « Atteindre notre engagement stratégique ZAN 2030 implique de nous repositionner sur le recyclage urbain, ce qui, bien évidemment, modifie en profondeur nos métiers », explique Diego Harari, ingénieur Mines ParisTech, directeur général adjoint stratégie et transformation durable du groupe dans l'ouvrage collectif. « Ces approches considérées comme pionnières aujourd'hui deviendront probablement la norme demain, pointe Mathurin Basile. C'est en tout cas le chemin à suivre pour construire les politiques d'aménagement. Évidemment, changer les pratiques en profondeur prendra du temps. Mais les modèles sont repensés et les pratiques s'adaptent progressivement. » En outre, d'autres préoccupations apparaissent. « Grâce à ces remises en cause, nous interrogeons la valeur des espaces libres à l'intérieur des villes, de leurs usages, alors que, précédemment, ils étaient uniquement considérés comme du gisement foncier, de la ressource pour du terrain à bâtir. » Y. D.

^{1/} Éditions Parenthèses, 2024.

^{2/} La Métropole de Tours et la communauté de communes Touraine-Est Vallée (Indre-et-Loire) accompagnées par le groupement Acadie et Caudex ; la communauté d'agglomération Lisieux-Normandie (Calvados) accompagnées par le groupement Acadie, l'agence Shabinda Lane et la CDC Biodiversité ; l'agglomération Paris-Vallée de la Marne (Seine-et-Marne), accompagnée par le groupement Alphaville, TN +, AH Écologie et Sol & Co ; la communauté de communes des Avant-Monts (Hérault) accompagnée par le groupement Caudex, Fabriques, Belvédère et Sol & Co ; enfin, la communauté d'agglomération Cap Excellence (Guadeloupe) qui, quant à elle, a bénéficié de l'appui en ingénierie du groupement INterland, Soberco Environnement, Nature & Développement et Creaspace.

FAIRE DE L'EAU UNE RESSOURCE CLÉ DU PAYSAGE

Dans un monde où l'eau devient une denrée rare, où sécheresses et canicules se succèdent, comment envisager cette ressource dans les projets d'aménagement paysager, valoriser ses cycles naturels et améliorer sa gestion ?

Lacs de réservoir vides. Ravitaillement des habitants par tankers. Église engloutie sous les eaux du barrage et ressurgie avec la sécheresse. Mise en place de mesures drastiques face au déficit hydrique telles que l'interdiction d'arroser les pelouses, les baisses de pression au robinet ou les coupures d'eau..., cet état d'urgence n'est pas le scénario d'un film catastrophe, mais la situation vécue dans l'agglomération de Barcelone. Depuis plus de trois ans, la capitale de la Catalogne et l'ensemble de la région sont confrontés à une sérieuse carence en pluie et en neige, les faibles précipitations ne permettant pas de recharger les nappes phréatiques. Même constat de l'autre côté de la frontière où une bonne partie de la région Occitanie est touchée par des restrictions. En outre, bien au-delà de ce territoire du Sud, toute la France a connu un sérieux manque d'eau en 2023.

Ce précieux liquide est une ressource renouvelable qui n'est pas illimitée. Sur la planète, on estime sa quantité à $1,4 \times 10^{21}$ litres, « contenu à 97 % dans les océans », peut-on lire sur le site de l'Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement). Et l'eau douce ne représente que 3 % de ce volume total. L'institut résume son cycle ainsi : « À volume total globalement constant, l'eau circule en permanence sous ses formes liquide, solide (neige, grêle, glace) et gazeuse (vapeur d'eau), entre différents compartiments reliés entre eux. » Mais la succession de sécheresses et de canicules entraîne des conséquences sur ce système. Au point qu'en hiver, la baisse de niveaux de nombreuses rivières est telle qu'ils se rapprochent de ceux atteints habituellement en été. « Jusqu'à récemment, l'eau a été gérée comme un flux continu », note Charles Hazet, adjoint à la sous-direction de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques. « On a modelé les territoires en cumulant réseaux de canalisations, recalibrage des cours d'eau, etc., avec comme seul souci d'éviter les inondations ou les problèmes sanitaires. Durant quelques décennies, on a bâti l'ensemble en fonction de ce qu'on imaginait des besoins humains, sans prendre en compte les nombreux dommages. Un peu comme on l'a fait en détruisant les haies dans le seul but de faciliter la mécanisation agricole. »

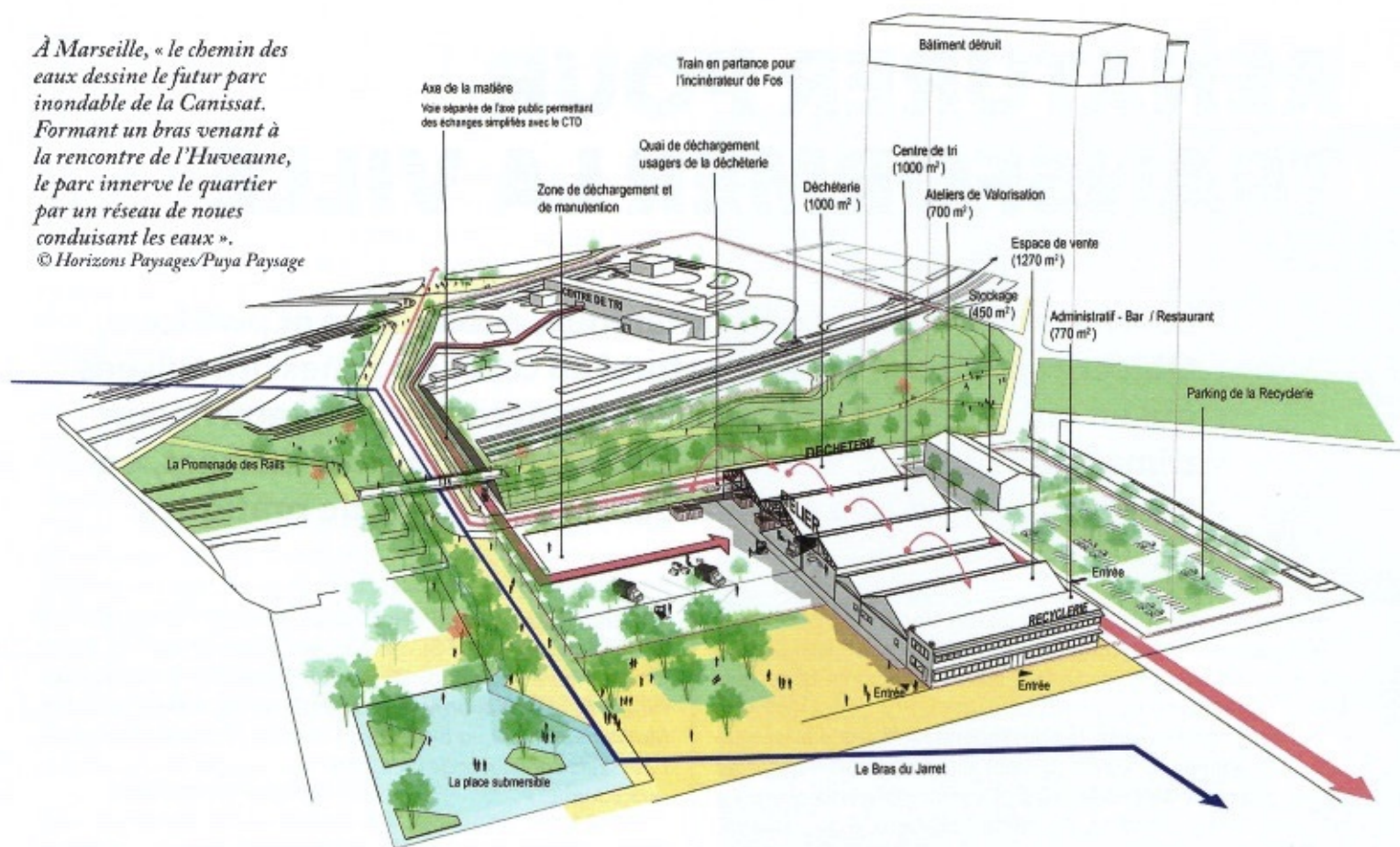
Marseille s'adapte au changement climatique

À Marseille, l'approvisionnement en eau est supérieur aux besoins de la ville grâce à son réseau de canaux Verdon-Durance. Mais la pression démographique croissante, le tourisme littoral en plein essor et le recul des glaciers alpins entament les réserves disponibles en provenance des deux rivières. Avec la fréquence et la durée des périodes de sécheresse en forte augmentation, les problèmes risquent de se multiplier et l'alimentation de cette ressource ne pourra plus couvrir tous les besoins. D'autant qu'à court terme, les effets du changement climatique sont annoncés comme plus préjudiciables encore pour les habitants et les écosystèmes. Pour se prémunir contre ces situations, la cité phocéenne a développé un contrat de ville climatique. Objectif : réduire d'au moins 50 % les gaz à effet de serre d'ici à 2030. Marseille fait partie des 100 agglomérations lauréates retenues dans le cadre du programme européen qui s'inscrit dans le Green New Deal ou pacte vert pour l'Europe, adopté en 2020. Parmi les actions de ce contrat de ville qui mobilise collectivités, mondes scientifique, économique et associatif, Sébastien Barles, adjoint au maire de Marseille, évoque un premier axe de changement, « la remunicipalisation des biens communs majeurs : l'eau, bien évidemment, qui est encore aujourd'hui en DSP (délégation de service public) au privé ; l'énergie, dont il faudrait que la maîtrise et la ressource soient publiques, comme les réseaux » (Actes du séminaire sur l'eau coorganisé par l'Association des paysagistes conseils de l'État [APCE], en 2023).

Les enjeux liés à l'eau sont essentiels, notamment à cause des risques d'inondation et des conséquences des périodes de sécheresse à venir. Parmi les actions envisagées, la lutte contre les îlots de chaleur, très nombreux dans cette ville, en particulier dus aux places minéralisées à outrance. La réalisation du parc situé entre les quartiers des Crottes et du Canet permet d'aménager un ruisseau, jusque-là enfoui sous les voies. Il est repris en tenant compte de la circulation des flux hydrauliques, notamment grâce à un élargissement de sa surface. Aujourd'hui, les habitants des quartiers nord profitent d'un nouvel espace naturel et de la présence de l'eau. Et si le ruisseau déborde, son flux est ralenti

À Marseille, « le chemin des eaux dessine le futur parc inondable de la Canissat. Formant un bras venant à la rencontre de l'Huveaune, le parc innervé le quartier par un réseau de noues conduisant les eaux ».

© Horizons Paysages/Puya Paysage



grâce à la présence de « zones d'extension élargies ». Autre illustration : le futur parc inondable de la Canissat, qui bénéficie des berges de l'Huveaune, sera structuré grâce à un réseau de noues. L'équipe menée par Jean-François Ravon et Jérôme Mazas, paysagistes concepteurs, remet en scène la confluence du quartier de la Capelette, en jouant notamment des mouvements de l'eau.

Pour un cercle vertueux de l'eau et du végétal

« Aujourd'hui, toute décision d'aménagement doit s'articuler autour de cette ressource », prévient Charles Hazet. L'objectif est de permettre de recharger les nappes, un enjeu majeur. Cette responsabilité relève de la décision politique en amont. Elle se doit d'être ambitieuse. D'un point de vue technique, cela passe par des plantations, le décompactage des sols, le paillage, etc. Outre le rôle des élus de collectivités locales, et plus largement des politiques qui posent le cadre ou fixent les objectifs, celui des paysagistes concepteurs est essentiel. Ils proposent, définissent ou énoncent les principes forts autour de l'eau et des chemins à lui faire emprunter. « Ces derniers ont aussi besoin d'être accompagnés par des professionnels spécialistes de sa gestion, experts dans leurs domaines, à l'instar des hydrogéologues, pédologues, écologues, assure Charles Hazet. Leurs agences mènent des études qui constituent les bases techniques avant toute conception. Autre mission des paysagistes concepteurs : savoir communiquer de manière intelligible et expliquer leurs projets. » Car leur incombent la dimension pédagogique à l'égard des maîtres d'ouvrage, d'une part, et la sensibilisation aux enjeux à destination des usagers, d'autre part. « Chacun doit comprendre les enjeux et les réponses apportées :

désimperméabilisation des sols, compréhension du fonctionnement des nappes et du cycle de l'eau, des qualités écologiques et paysagères que les espaces créés requièrent », liste-t-il encore. Avec comme finalité d'apporter la meilleure qualité de vie pour les humains comme pour la biodiversité.

Une approche systémique

« Le projet de paysage peut ainsi porter de manière systémique et fructueuse les problématiques de réduction du risque d'inondation, de reconstruction des sols lessivés, de maîtrise du ruissellement et d'usage plus sobre de la ressource en eau », formule Vincent Montrieux, adjoint au directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages au ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, dans les actes du séminaire APCE de Marseille. « Il faut chercher désormais à effectuer une forme de réparation de la nature et aller jusqu'à "reméandrer" les cours d'eau. » À ce titre, le projet de renaturation du quai de la Gourdière à Lagny-sur-Marne est exemplaire (lire p. 36). Porté par la collectivité territoriale Marne et Gondoire et l'agence Praxys Paysagiste-Urbaniste, il s'appuie sur la trame bleue existante et transforme le bord de rivière et autres bras d'eau en espace naturel en plein cœur de ville. Avec le temps, le passage des péniches et des engins de navigation avait endommagé les structures des berges. Nommé pour le Grand Prix national du paysage 2024, ce projet s'est articulé autour de la continuité de l'eau et des lieux de manière globale, en particulier la maîtrise du ruissellement ou de l'usage de l'eau. Aujourd'hui, l'ensemble participe à l'amélioration des conditions de vie des écosystèmes aquatiques et de la population locale qui profitent des îlots de fraîcheur et d'espaces bien plus apaisés qu'autrefois. Y. D.

RENATURER POUR TRANSFORMER LA VILLE

La renaturation est un défi botanique, écologique et politique. Objectif : restaurer un état naturel au cœur de zones urbanisées qui en ont grandement besoin et préparer les villes aux fléaux climatiques à venir. Si des collectivités s'emparent du sujet, on est encore loin d'une généralisation de ce type de pratiques.

Implanter une forêt en plein cœur urbain, c'est le défi lancé par la Ville de Metz. Unique en France par sa taille, elle s'étend sur plus de deux hectares. Environ 60 000 arbres sont mis en terre sur la base d'un calendrier qui s'étale sur quatre saisons. Pour réaliser la forêt des Ponts, la collectivité a désimperméabilisé une zone artificialisée et abîmée, là où se trouvaient autrefois les bâtiments d'un ancien régiment détruits en 2012. Devenu gigantesque espace bétonné, il était jonché de gros débris rocaillieux et de polluants. Complexe, ce type d'intervention a nécessité déconstruction, dépollution, déminéralisation, décompactage et amendement du sol. Comme à Vélizy-Villacoublay, où l'ancienne dalle du quartier Louvois créée dans les années 1960 a laissé place à d'importantes zones renaturées dont un écosystème forestier rendu autonome. Au total, 14 000 m² de surfaces étanches ont été désimperméabilisées et des milliers de végétaux en tout genre ont été plantés, tout en conservant les immeubles de l'époque.

Cette architecture de tours issue de l'urbanisation des Trente Glorieuses qui prédomine dans cette ville des Yvelines, est le lot de nombreux quartiers d'Ile-de-France. Là où des milliers de logements sont démolis ou requalifiés, des opérations de grande ampleur peuvent faciliter la recomposition des plans d'ensemble et des espaces publics : modification d'accès et de voies de circulation, création d'équipements et même parfois, cessions de terrains. Des espaces qui peuvent être végétalisés grâce à la faible emprise au sol du bâti et aux vastes surfaces récupérables, celles bitumées pour les parkings ou situées le long des bâtiments placés en retrait de la voirie, notamment. *In fine*, cette démarche de renaturation a pour objectif de favoriser le retour à l'état naturel d'écosystèmes dégradés à cause de la présence ou des activités humaines. En fonction du niveau d'anthropisation, différentes actions peuvent s'envisager pour retourner à la pleine terre, de la plantation à la désimperméabilisation des sols, en passant par la remise en eau. Une gradation des interventions est possible.

De démarches en plans, de projets en programmes

« Il ne faut pas confondre renaturation et création de paysage, prévient Kathleen Monod, coordonnatrice thématique

sur l'aménagement du territoire au sein de l'Office français de la biodiversité (OFB). *On fait, par exemple, de très beaux jardins, mais peu propices aux pollinisateurs, alors que des espaces de végétation libre et naturelle favorisent leur présence. Malheureusement, la biodiversité reste un concept que certains bâtisseurs continuent de considérer sous l'angle de la contrainte procédurale.* »

Explication possible d'un tel constat : l'idée de restaurer la nature en ville est relativement récente. Une des premières opérations d'envergure, Capitales françaises de la biodiversité, n'a été initiée qu'en 2009 dans le cadre du plan ville durable du gouvernement de l'époque. La démarche ÉcoQuartier et le plan biodiversité ont continué d'encourager le verdissement des zones densément habitées, tout comme le plan Restaurer la nature en ville, qui a renforcé la notion de restauration et de désimperméabilisation, et Quartiers Fertiles, de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), porteuse de la thématique de l'agriculture urbaine. Aujourd'hui, les initiatives se multiplient. Illustration : le projet européen Life Artisan mis en œuvre par l'OFB en 2018 incite à adopter des solutions d'adaptation fondées sur la nature. « À travers la centaine d'actions déployées dans des sites pilotes, parc naturel régional Pyrénées Ariégeoises, centre-Martinique, Les Mureaux, Lille ou le Grand Lyon notamment, il s'agit de sensibiliser et de faire monter en compétences les acteurs concernés », résume Kathleen Monod. Quant à l'Europe, elle a déterminé une trentaine de mesures autour de différents axes dont la restauration des zones humides ou des lits des cours d'eau, la suppression des aménagements artificiels et la transformation de friches industrielles en sites naturels.

Une renaturation aux petits oignons

Les poumons verts que sont le quartier Louvois, à Vélizy, ou la forêt des Ponts, à Metz, ont pour objectifs de permettre le développement de la biodiversité et le rafraîchissement de territoires urbains confrontés au changement climatique. « Les bénéfices potentiels directs ou indirects sur l'environnement sont énormes, autant sur le confort urbain, les écosystèmes, la lutte contre les risques d'inondation, que sur la santé humaine et la résilience

alimentaire, affirme Céline Bonhomme, sous-directrice de l'aménagement durable au ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Ces effets nécessitent d'être mieux compris et quantifiés par les acteurs concernés. Il faut convaincre l'échelle locale du bien-fondé d'agir. Toutes les stratégies territoriales doivent s'appuyer sur des méthodologies efficaces et intégrer les conditions de réussite de la renaturation. »

Depuis la loi ZAN (« zéro artificialisation nette ») du 20 juillet 2023, le Code de l'urbanisme inclut des actions de lutte contre l'artificialisation des sols et de renforcement de l'accompagnement des élus locaux. Avec les objectifs « de permettre le recyclage foncier ou le renouvellement urbain, de sauvegarder, de restaurer ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels, de renaturer ou de désartificialiser des sols, notamment en recherchant l'optimisation de l'utilisation des espaces densifiés et à urbaniser ». Grâce à cela, des collectivités décident de créer des continuités écologiques afin de lutter plus efficacement contre la montée des températures ou pour améliorer la gestion du cycle de l'eau.

Inverser la vapeur

« Sur un terrain qui s'enfriche, une dynamique de végétation s'installe, reprend Céline Bonhomme. On voit de plus en plus de zones renaturées se développer librement, sans aucune intervention humaine. Les paysagistes concepteurs qui œuvrent dans ce sens élaborent des projets qui privilégient la pousse spontanée de la végétation. Ils optent aussi pour des essences capables de s'adapter aux hausses des températures ou au manque d'eau. » Avec ce type d'approche, les plantes et l'aménagement s'avèrent plus robustes. « Certaines parties ont besoin d'une simple tonte ou d'un léger fauchage, argumente Kathleen Monod. En revanche, pour d'autres, aucune intervention n'est requise. Il n'y a pas forcément besoin de ramasser les feuilles mortes, par exemple. »

Pour Kathleen Monod, la palette végétale choisie doit avoir vocation à créer un équilibre qui permette à l'ensemble de s'autogérer le mieux possible. Un atout, puisque cela limite l'entretien et la gestion des zones renaturées qu'il faut envisager de manière différenciée. Car si on veut passer à la vitesse supérieure en matière de renaturation urbaine, il faut que les parties prenantes soient capables d'envisager la somme de bénéfices engendrée.

« On voit bien que les choses évoluent, constate Céline Bonhomme. Mais pour accélérer le mouvement, il faut non seulement adapter un certain nombre de pratiques de terrain et prendre en compte le modèle économique de ces nouvelles façons de faire, mais on doit aussi changer les règles fiscales qui aujourd'hui donnent plus de valeur à ce qui est bâti. Ce qui encourage les collectivités territoriales à construire plutôt qu'à végétaliser. » Enfin, développer les pratiques les plus vertueuses ne suffit pas selon cette dernière. « Pour aller beaucoup plus loin, il est primordial d'éduquer le public. Pour s'assurer le soutien de la population vis-à-vis de telles démarches, chacun doit comprendre l'intérêt de gérer autrement les espaces de nature en ville. » Y. D.



Pour le projet de la forêt urbaine des Ponts, une forêt climat située entre les quartiers de Devant-les-Ponts et de La Patrotte, lancé en 2021, à Metz, 60 000 arbres sont mis en terre sur la base d'un calendrier qui s'étale sur quatre saisons.

© Pages Facebook Ville de Metz/Treeeve/Amazon

HENRI BAVA

paysagiste de l'agence TER

et président de la Fédération française du paysage (FFP)



© Agence TER

Quel regard portez-vous sur les quatre projets finalistes du Grand Prix national du paysage 2024 ?

Les quatre projets sélectionnés sur lesquels nous avons eu à débattre représentent bien la diversité des activités, de la pratique des paysagistes français.

Nous avons examiné deux projets de maîtrise d'œuvre très ambitieux, avec un haut niveau de technicité. Le projet de réaménagement des bords de Marne, qui est très sensible et propose des aménagements que l'on n'aurait sans doute pas pu faire aussi bien il y a une vingtaine d'années. Et, bien entendu, le projet « Louvois » de transformation d'un urbanisme de dalle, avec des interventions lourdes pour une transformation radicale et intelligente, et un résultat très convaincant.

Nous avons également examiné deux projets plus territoriaux. Le projet des terrils qui est à mi-chemin entre la démarche de territoire et la maîtrise d'œuvre dans un contexte patrimonial sensible, avec des aménagements très légers dédiés à la fréquentation publique. Et le projet du SCoTAM (*Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine*, ndr), sur un très grand territoire et qui s'inscrit dans une procédure de planification à long terme, en amont de la transformation effective, dont l'enjeu est d'abord pédagogique : comment convaincre les élus, les fonctionnaires, la population des qualités des paysages et de leur potentiel de transformation du territoire ?

Parlez-nous du projet lauréat...

C'est un projet sur un territoire présenté comme ayant peu de caractères – en tout cas utilisables, comme du relief – avec un fort contenu et portage politique, comme nous avons pu le constater à l'oral avec la présentation du président du syndicat : il était très convaincant, et il l'a visiblement été auprès des élus du territoire

qui ont adopté le plan paysage à l'unanimité. C'est un projet très fin, pédagogique, avec un travail remarquable de représentation, de petites esquisses, de dessins qui décryptent ce paysage et montrent la marche à suivre pour le comprendre, se l'approprier, le valoriser. Il a nécessité un travail lieu par lieu, pour rencontrer les populations de proche en proche, pour finir par véritablement inventer un paysage.

La prestation orale d'Anne-Cécile Jacquot, de l'agence Omnibus, et d'Henri Hasser a été très convaincante. Ils formaient un véritable duo, avec des attitudes complémentaires, et ils ont délivré un récit pour la transformation sur le long terme de ce grand territoire. Sans se perdre ni dans son étendue ni dans ses détails. Sans être inhibé par l'ampleur de la tâche, avec un discours très volontariste, invitant à l'action.

N'est-ce pas le genre de démarche qui pourrait très bien être récompensée au titre de l'urbanisme, avec une approche très territoriale, très politique publique, très réglementation, très plans et programmes...

Exact. Depuis une vingtaine d'années, cinq paysagistes ont obtenu le Grand Prix de l'urbanisme, cela prouve quelque chose de la qualité de la pratique des paysagistes sur les territoires et sur les villes, à toutes les échelles. Je considère même que l'approche par le paysage est une forme d'urbanisme, une manière d'appréhender, de comprendre le territoire et d'avoir une lecture très spécifique qui intègre tous ses enjeux et objectifs. Ariella Masbouni l'a très bien expliqué dans les différentes parutions du Grand Prix de l'urbanisme : les paysagistes concepteurs sont des urbanistes, mais pas comme les autres (*rires*).

Le paysagiste concepteur est un acteur de la réconciliation des problématiques territoriales et urbaines, en repartant des sols vivants, des écosystèmes et en intégrant les enjeux sociaux, économiques, urbains. En composant avec la complexité, en évitant les oppositions, les choix binaires...

Les élus et le grand public nous accordent ce crédit-là, c'est une très grande responsabilité, cela oblige à écouter et entendre, à rendre compte... Ce qu'a manifestement très bien compris le projet lauréat du Grand Prix.

Quelques mots sur l'actualité de la FFP ?

La FFP porte un grand événement, dont nous œuvrons actuellement à l'organisation, à Nantes, en septembre 2025, qui est le congrès de l'International Federation of Landscape Architects (IFLA) (*Fédération internationale des architectes paysagistes*). Il réunira des architectes paysagistes du monde entier autour du thème *Guiding Landscapes* (« des paysages qui guident »), pour démontrer que les paysagistes peuvent jouer un rôle prépondérant dans les transitions en cours, en orientant le devenir urbain, en développant des stratégies végétales au service de la biodiversité et de la décarbonation. *Propos recueillis par J. M.*

GRÉGOIRE BASSINET

paysagiste-conseil de l'État en Charente et président de l'Association des paysagistes-conseils de l'État (APCE)



© D. R.

Quel est votre sentiment général sur les quatre projets finalistes du Grand Prix 2024 ?

La diversité des projets présentés : d'une démarche stratégique de long terme à des projets de maîtrise d'œuvre d'espaces naturels (bords de Marne), de sites anthropisés (les terrils), et d'un espace urbain moderne conçu autour d'une dalle. Les débats au sein du jury ont démontré que ses membres ont été fascinés par tous les travaux présentés.

Celui entre le lauréat (SCoTAM) [*Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine, ndlr*] et le mentionné (Louvois) était, à mon sens, extrêmement justifié, car il était au cœur des deux exigences du métier de paysagiste : avoir les idées claires et les développer de la façon la plus simple possible. De ce point de vue, le SCoTAM est un merveilleux lauréat parce qu'il a réussi ce challenge dans un processus de SCoT extrêmement complexe – 240 communes, les partenaires institutionnels, le grand public – à l'échelle duquel la question du paysage n'est pas une évidence. Et cela, en employant des mots simples, en portant des idées claires et en les faisant vivre avec enthousiasme. C'est un tour de force qui méritait d'être récompensé, parce qu'il porte beaucoup d'espoir pour ces démarches territoriales.

Mais le projet mentionné est également remarquable d'ambition : démolir une dalle en milieu occupé, revenir à un sol naturel tout en conservant les fonctions vitales du lieu et en développant un projet d'une beauté évidente. Peut-être aurait-il été lauréat il y a quelques années, mais il reflète moins les aspirations de notre époque à la « frugalité ».

Les auditions ont aussi éclairé deux natures de relations entre maître d'ouvrage et paysagiste, et pour ce qui concerne le SCoTAM, une forme d'alchimie entre vision politique et posture professionnelle d'un paysagiste, mandataire d'une équipe pluridisciplinaire avec des urbanistes.

Il semble que dans la démarche du SCoTAM, le paysage est davantage considéré comme un moyen que comme une fin, cela doit avoir un écho particulier pour un paysagiste-conseil ?

Tout à fait. Dans nos missions de paysagiste-conseil, quand nous examinons des projets de SCoT, nous constatons généralement que le paysage n'est pas traité à sa juste valeur, que l'opportunité de faire du paysage le socle du projet territorial n'est pas saisie.

Grâce à ce Grand Prix, nous allons pouvoir diffuser un exemple qui porte la démonstration que la question du paysage n'est pas que cosmétique, c'est une question de fond, qui relie tous les enjeux et permet de fédérer tous les acteurs, élus et société civile.

Et de transcender le débat : « Est-ce l'urbanisme qui est dans le paysage ou le paysage qui est dans l'urbanisme » ?

Je pense que ce débat est très actuel, car beaucoup de paysagistes s'engagent dans le champ de l'urbanisme, mais peut-être sans se donner les bons moyens, de la même manière que certains architectes investissent le domaine du paysage avec les mêmes limites.

Je reviens à la pluridisciplinarité et au fait que le paysage peut être le sujet moteur d'une procédure de planification, et le paysagiste mandataire de l'équipe pluridisciplinaire qu'il doit nécessairement réunir. Et comme il y a moins de concours de conception de moyens et grands projets de paysage, les jeunes agences se tournent naturellement vers les commandes « hybrides » du domaine de l'urbanisme.

Quelle est l'actualité de l'APCE ?

Notre séminaire 2024 aura lieu du 25 au 27 septembre [entretien réalisé en juillet 2024], à Vienne, en Autriche, à la recherche d'un modèle de résilience urbaine avec les visites du quartier de Nordbahnhof et son grand parc central, d'une ferme modèle de l'agriculture urbaine et du quartier d'Aspern qui explore la question de la « ville éponge ».

Et nous travaillons déjà au séminaire 2025, qui aura sans doute lieu en Bretagne et portera sur le thème de l'agriculture, lequel fascine les paysagistes, mais entretient finalement peu de liens avec le domaine et les projets du paysage. Nous allons rencontrer les acteurs de l'agriculture, les exploitants, leurs représentants, la Safer [société d'aménagement foncier et d'établissement rural]... et évoquer les enjeux actuels, comme l'agri-photovoltaïsme, et ceux du futur. *Propos recueillis par J. M.*

ALESSIA LEFÉBURE

directrice de l'Institut Agro Rennes-Angers

Que pensez-vous de l'édition 2024 du Grand Prix national du paysage ?

Lors de ma première participation au jury du Grand Prix national du paysage, j'ai été frappée par la quantité et la diversité des membres qui le composent. Cela a enrichi les débats autour des quatre projets finalistes, chacun apportant des réponses à des contextes et problématiques variés, rendant ainsi la comparaison difficile. Deux projets se sont rapidement distingués par leur adéquation avec les exigences du Grand Prix : plus complets, plus originaux, plus exemplaires. Ces projets représentent deux grands domaines de réflexion et d'action des paysagistes, avec des rôles différents auprès de la maîtrise d'ouvrage et à des échelles contrastées. L'un concerne le réaménagement d'un quartier soutenu par un maire, tandis que l'autre, impulsé par le président d'un syndicat mixte, porte sur un vaste territoire.

Je suis particulièrement satisfaite que le Grand Prix ait été décerné au SCoTAM [Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine, *ndlr*], avec une mention spéciale pour Louvois. Ces distinctions mettent en lumière deux paysagistes aux missions différentes, reflétant la variété qui caractérise la profession et les écoles de paysage. Les écoles ont la responsabilité de former des paysagistes à même de relever les défis contemporains. Pour l'Institut Agro, qui est un établissement public, il est essentiel de se faire connaître auprès des jeunes comme une institution qui répond à leurs aspirations en matière de vivre-ensemble, de contrat social et d'aménagement du territoire. L'enjeu n'est pas simplement de rendre la formation attractive, mais de démontrer que les métiers du paysage sont en phase avec les valeurs et les ambitions des nouvelles générations.

Que retenir-vous du lauréat du Grand Prix ?

Le projet du SCoTAM se distingue par son inscription dans le temps long et par l'ampleur de son territoire qui s'étend des confins du département de la Meuse jusqu'à la frontière allemande, englobant une partie du parc naturel régional de Lorraine. Ce territoire, à première vue modeste et humble, cherche à raviver une fierté locale par le biais de la pédagogie et du récit. Il ne s'agit pas simplement de narration, d'un *storytelling* opportuniste, mais d'un récit performatif conçu pour renforcer le lien affectif des habitants avec leur région et potentiellement attirer de nouveaux résidents.

Son ambition ne réside pas dans l'invention de nouveaux usages, mais dans la création de nouvelles utilités, notamment en renforçant le lien social. Certes, le projet est encore en cours, mais sa démarche pluridisciplinaire est prometteuse et inspirante pour d'autres territoires en quête de renouveau.

Un autre aspect remarquable est la relation étroite et « osmotique » entre le maître d'ouvrage et la paysagiste. Leur collaboration témoigne d'un soutien mutuel et d'un défi partagé, ce qui rassure quant à la qualité de la commande et aux conditions d'exercice des missions de paysage.



© Julien Mignot/Andia.fr

Comment préparez-vous les étudiants à intervenir dans un cadre pluridisciplinaire ?

À l'Institut Agro Rennes-Angers, nos étudiants, diplômés d'une école d'ingénieurs agronomes sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, obtiennent le double titre d'ingénieur en paysage et de paysagiste concepteur. Les trois premières années postbac, ils suivent un cursus pluridisciplinaire en commun avec les ingénieurs horticoles. Ils abordent des matières telles que la génétique végétale, l'entomologie, l'écologie, la géographie, la sociologie, l'économie et la gestion, développant ainsi une compréhension systémique des enjeux paysagers, au-delà des frontières disciplinaires.

Nos départements d'enseignement et de recherche sont organisés par milieux ou thématiques, favorisant une approche intégrée. À Angers, campus dédié au végétal, les étudiants apprennent l'ingénierie de projets variés à différentes échelles, confrontés à des commandes réelles et des défis concrets en équipe. Nous encourageons l'étude interdisciplinaire des transitions environnementales, alliant sciences du vivant et sciences humaines, pour les préparer à élaborer des solutions innovantes, adaptées aux spécificités territoriales.

La vie de campus est essentielle, car les étudiants y nouent des liens avec des pairs aux parcours divers. Cette expérience renforce leur savoir-être dans le respect de la différence et leur capacité à collaborer dans l'interprofessionnalité, compétences cruciales pour leur future carrière de paysagistes concepteurs.

Propos recueillis par J. M.

BERTRAND FOLLÉA

cofondateur et cogérant de l'agence Folléa-Gautier, Grand Prix national du paysage 2016, directeur de la chaire Paysage et Énergie de l'ENSP de Versailles

Quel est l'objet de la chaire que vous dirigez et comment a-t-elle été mise en place ?

La chaire Paysage et Énergie de l'École nationale supérieure de paysage (ENSP) de Versailles explore, depuis 2015, les problématiques du paysage comme enjeu et outil de la transition énergétique. Elle le fait avec l'appui de ses partenaires permanents que sont le ministère de l'Écologie, RTE [Réseau de transport d'électricité, ndlr] et l'Ademe [Agence de la transition écologique], dans le cadre de programmes triennaux. Le premier programme (2015-2018) a permis la rencontre entre le monde des énergéticiens et celui des paysagistes, au travers de nombreuses expérimentations dans les territoires, en profitant de l'outil « ateliers pédagogiques régionaux » [APR] de l'école. Une vingtaine d'ateliers ont été déployés en trois ans, pour toucher un peu à tous les sujets identifiés : les énergies fossiles et les sites – comme des centrales thermiques – qui ferment, afin de leur inventer un devenir ; les énergies renouvelables comme les éoliennes, le photovoltaïque, la méthanisation, la biomasse ; enfin, les infrastructures et les nécessaires adaptations du réseau de transport d'électricité pour pouvoir intégrer ces nouvelles productions plus diffuses d'énergies. Nous avons veillé à ne pas nous laisser enfermer dans le sujet des éoliennes, un véritable sujet, mais réducteur par rapport à la problématique globale de mix énergétique. Nous avons d'emblée voulu aborder ensemble les questions d'énergies renouvelables, de sobriété et d'efficacité en nous appuyant sur trente années d'expérience des plans de paysage, avec succès, puisque les plans de paysage de la transition énergétique (PPTE) sont « sortis » de l'incubation de la chaire pour entrer dans le champ de la commande publique avec les soutiens du ministère de l'Écologie et de l'Ademe. Le fruit de ce premier programme a fait l'objet d'un colloque organisé par la chaire, en juillet 2018, qui a rempli l'auditorium du ministère de l'Écologie, et de la publication d'un hors-série de la revue *Urbanisme* [n° 64, juin 2018] : « Les nouveaux paysages de la transition énergétique ».

Quels étaient les axes des programmes ultérieurs ?

Après avoir expérimenté, il faut capitaliser et diffuser : objectifs du deuxième programme 2019-2021. À ces fins, outre la poursuite des expérimentations territoriales, nous avons publié trois ouvrages pour trois publics différents.

Le premier est destiné aux chercheurs et au grand public « éclairé ». Intitulé *Paysages et énergies, une mise en perspective*

historique, il a été écrit par le journaliste Sylvain Allemand [Hermann, 2021]. Nous voulions produire le premier ouvrage de référence sur les liens entre paysage et énergie sous l'angle historique, pour montrer comment l'énergie a façonné et façonne les territoires et les paysages, mais aussi, inversement, comment les paysages génèrent des développements énergétiques spécifiques en étant porteurs de ressources locales. Cette mise en perspective historique présente, en fin d'ouvrage, huit ter-

ritoires qui ont développé les énergies renouvelables en prenant en compte l'épaisseur historique des sites.

Le deuxième ouvrage, *Transition énergétique : vers des paysages désirables*¹, est un guide méthodologique plutôt destiné aux techniciens des collectivités et des entreprises concernées par le sujet. Il présente 16 expériences contemporaines de développement de l'énergie qui ont intégré, même imparfaitement, la démarche de paysage, pour en tirer dix enseignements méthodologiques.

Le troisième, *Imagier Paysage-énergie*², ouvertement tout public – c'est celui qui a eu le plus de succès, nous venons d'en éditer une nouvelle version améliorée –, raconte en images les liens entre le paysage et l'énergie au fil du temps, jusqu'à la période contemporaine, puis les futurs

possibles à travers les scénarios de l'Ademe, enfin, ce que j'appelle la « méthode paysage » pour façonner les paysages du mix énergétique. Au cours du programme 2022-2024, en cours d'achèvement, nous développons des actions d'élargissement du réseau et d'approfondissement des connaissances. Nous avons constitué un comité d'utilisateurs afin d'avoir le retour sur les activités de la chaire et de mieux cerner les attentes dont elle pourrait faire l'objet.

Nous menons des recherches réalisées par des postdoctorants. Et, notamment, une recherche de capitalisation, qui revient sur les 50 expérimentations que nous avons conduites dans les territoires depuis l'origine, pour faire ressortir des acquis méthodologiques et mettre en évidence des voies d'amélioration.

D'autres recherches sont effectuées, notamment une, à la demande du ministère de l'Écologie, sur les îles, les paysages et l'énergie. Une idée lumineuse, puisque les îles sont à la fois des territoires sensibles du point de vue de la biodiversité et des paysages, avec de forts taux d'endémisme, mais aussi des territoires qui aspirent à une forme d'autonomie énergétique. Le croisement des deux enjeux constitue de vrais défis.

Une autre recherche a fait l'objet d'un colloque organisé par la chaire, le 2 juillet 2024. Elle concerne les valeurs du paysage et l'économie de la transition, qui vise à élargir les plus-values

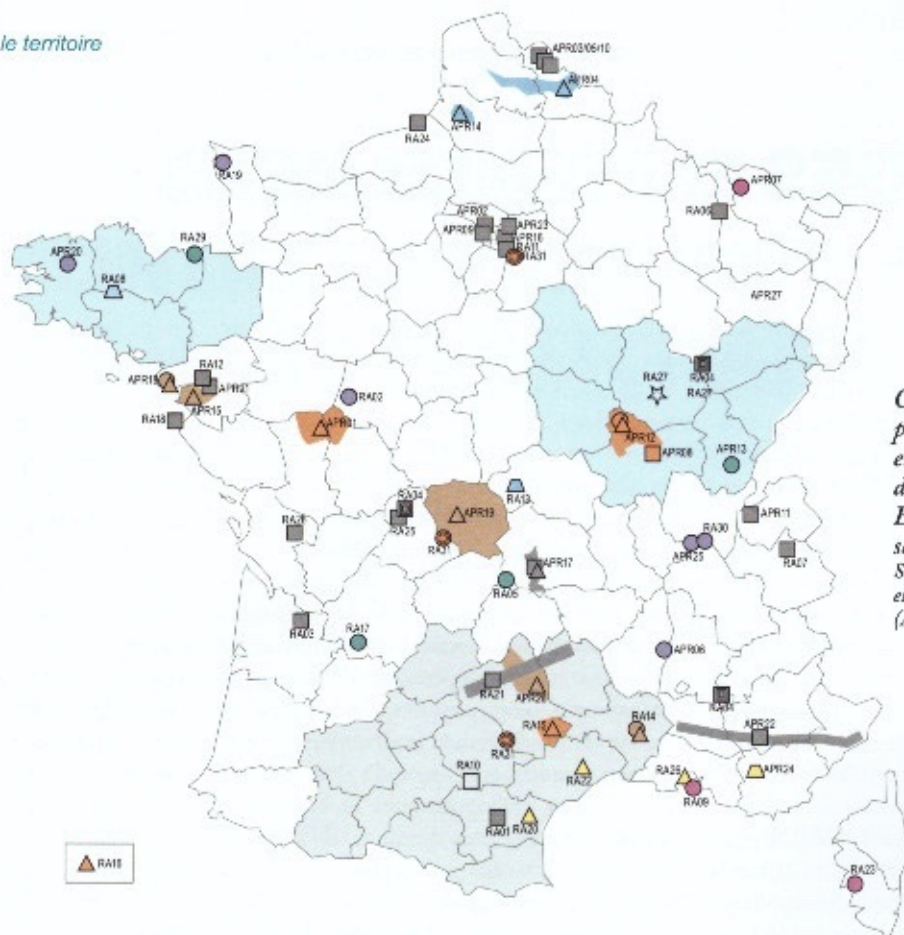


© ENSP Versailles

- RTE
- EDF
- ★ ADEME
- △ Boralex
- △ Autres partenaires

- Réseau électrique
- Hydroélectricité
- Thermique
- Nucléaire
- Éolien
- Photovoltaïque
- Mix énergétique
- Territoire

- Etudes multiples
- ▲ RA18



*Carte des ateliers
pédagogiques régionaux
et recherches-actions
de la chaire Paysage et
Énergie en France depuis
sa création en 2015.*

*Source : Chaire Paysage
et Énergie, ENSP
(Apolline Labarrière, 2024)*

Ecole nationale supérieure de paysage - Chaire Paysage et Énergie - Carte de France | P.4

connues des démarches de paysage sur le plan environnemental, social, de la santé, à celui de l'économie. Un sujet complexe, majeur du point de vue des enjeux climatiques et écologiques. Nous comptons mobiliser les entreprises autour de la chaire pour travailler sur cette question centrale de la valeur et sur son intégration dans l'évolution en cours des logiques économiques, et établir des passerelles avec d'autres organismes de recherche, comme la chaire de Comptabilité écologique. Ces recherches seront achevées avant la fin de l'année 2024, puis publiées.

Quelles sont les orientations du prochain programme ?

Deux problématiques majeures sont inscrites au programme de la prochaine triennale 2025-2027 : l'agriculture et la sobriété. Nous considérons que la transition agricole reste un angle mort des politiques de transition écologique. C'est une question extrêmement difficile et sensible, comme l'atteste la dernière crise. On reste sur des modèles hérités de l'ère du pétrole, initiés après la Seconde Guerre mondiale pour nourrir un pays et un continent en pleine reconstruction et en plein baby-boom. Mais les Trente Glorieuses sont loin derrière nous et les enjeux contemporains très différents. Nous devons offrir une nouvelle perspective sociétale aux agriculteurs, car ils sont au cœur de la transition écologique globale, dans les domaines de l'alimentation, des sols, de l'énergie, de l'eau, de la biodiversité et de l'aménagement du territoire au sens large. Avec des attentes fortes des populations pour l'essentiel urbaines, et des pressions sur les terres agricoles, notamment dans le domaine des loisirs. Les liens entre agriculture et énergie sont nombreux et ils vont se développer. On ne peut pas parler d'énergies renouvelables – d'éoliennes, de biomasse, de méthanisation, d'agrivoltaïsme – sans parler d'agriculture, d'agriculteurs

et de paysages agricoles. Tout comme on ne peut pas parler de questions de gaz à effet de serre sans évoquer les émissions de l'activité agricole, notamment de NO₂ [dioxyde d'azote].

Nous allons explorer des pistes de contribution de la transition énergétique à la transition environnementale. Et de l'agroécologie aux transitions énergétiques. Cela pourra prendre la forme d'approche du paysage à l'échelle territoriale, de type plan de paysage agro-énergétique, par exemple. Et tenter de réunir le monde agricole, les énergéticiens et tous les acteurs concernés, pour tisser des liens qui traversent les positions doctrinaires, idéologiques.

La problématique de l'agriculture me tient particulièrement à cœur. C'est un grand sujet, on peut le décliner abondamment. Mais l'autre sujet qui me tient à cœur, c'est la sobriété, notamment parce que la plupart des collectivités qui s'engagent sérieusement aux horizons 2030 et 2050 annoncent avant tout une baisse des consommations très importante – de moins 50 % –, ce qui implique des changements profonds dans les territoires.

Le paysage intègre la dimension physique de la transformation d'un territoire, et la dimension sociale de l'évolution des pratiques des populations.

Il peut accompagner efficacement les révolutions conceptuelles dont on n'a pas encore pris la mesure. L'élargissement de « la méthode paysage » au cœur des transitions sera d'ailleurs le thème d'un colloque de Cerisy³ que j'organise pour mai 2025.

Propos recueillis par J. M.

^{1/} www.ecole-paysage.fr/fr/publications/transition-energetique-vers-des-paysages-desirables

^{2/} www.ecole-paysage.fr/fr/publications/imagier-paysage-energie

^{3/} « Les métamorphoses par le paysage », du 14 au 20 mai 2025, Cerisy-la-Salle (Manche).

PAYSAGES EN TENDANCES

Programme de recherche 2025/2027

La loi paysage vient d'avoir 30 ans. Elle a produit d'indéniables progrès comme une meilleure prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme, le renforcement de la place des parcs naturels régionaux (PNR) dans la planification territoriale, l'intérêt croissant pour les grands paysages et leur protection comme la meilleure connaissance du patrimoine paysager avec les observatoires et atlas notamment. Mais il est attesté que l'une de ses vocations initiales n'a pas été atteinte, celle de faire du paysage un opérateur de transversalité et un instrument pour la territorialisation des politiques sectorielles.

Partant de ce constat, le ministère de l'Écologie (Bureau des paysages-DGALN) avec l'appui de la Fédération des parcs naturels régionaux de France, a souhaité confier à une équipe de chercheurs, une étude intitulée « Paysages en tendances ». L'ambition de ce travail est de proposer quelques éléments de quantification et de qualification de ces trois décennies passées et quelques tendances possibles pour les trois prochaines. Ce programme a été annoncé par la ministre en juin 2023. L'équipe retenue, sous la responsabilité de Romain Lajarge, professeur à l'École nationale supérieure d'architecture de l'université Grenoble Alpes, responsable de la chaire Territorialisation, commencera ses travaux début 2025, pour une durée de trois années.

La principale question posée est celle de savoir comment les paysages ont nourri, nourrissent et nourriront la dynamique du projet local (au sens d'Alberto Magnaghi). Cette intention initiale de renforcer les projets de territoire, leur acceptabilité et efficacité par les démarches paysagères a été actée dans quelques réussites assez bien documentées. Cependant, sont advenus, depuis, quelques faits déterminants pour reconsidérer cette articulation entre paysages et développement : l'exigence de transition écologique et la 6^e extinction de masse de biodiversité ; le dérèglement climatique et le nouvel agenda énergétique ; les tensions sociopolitiques et la contestation des priorités longues de l'action publique ; le « zéro artificialisation nette » (ZAN) et ses renégociations à venir ; la crise urbaine et les tensions croissantes sur le logement ainsi générées..., mais aussi les profondes interrogations sur les questions alimentaire *vs* agricole, forestière *vs* sylvicole, SNAP *vs* réindustrialisation de la France... Autant de questions que l'approche paysagère repose à sa façon.

Il est prévu trois phases dans cette enquête. La première sollicitera largement les professionnels, acteurs et chercheurs en paysage sur les « certitudes et étonnements » dessinant les paysages en tendances depuis la loi de 1993 ; de

nombreux travaux récents ont déjà permis d'effectuer ces interprétations. La deuxième consistera en une analyse quantitative de données nationales permettant de caractériser ces tendances. La troisième, qualitative, décrira les spécificités des réussites avérées ou expériences inabouties. Les résultats seront diffusés avec des publications scientifiques, mais aussi de manière synthétique par l'intermédiaire des acteurs parties prenantes à qui il sera proposé de rejoindre un panel accompagnant l'ensemble de la recherche.

En s'intéressant aux effets contemporains de quelques grandes tendances d'autres politiques (d'aménagement, d'équipement, de consommation, d'investissement, de transports...), il s'agira de montrer comment sont contrariés ou contrecarrés les efforts des politiques paysagères. Il s'agira également de montrer quelques pistes sur les opportunités et potentiels que recèlent les expériences territoriales réussies en matière de paysage. Un tel programme souhaite combiner à la fois approche scientifique et à dire d'experts, en croisant toujours propos, expériences et expertises de chercheurs et d'acteurs engagés dans la réflexion et/ou l'action paysagère.

Si vous êtes intéressés par cette démarche, vous êtes invités à vous y associer par mail à chaire.territorialisation@gmail.com ■

MOYENS NÉCESSAIRES

Estimation recettes (en cours)

Il a été envisagé de procéder par marché de recherche (comme pour la chaire Paysage et Énergie) pour un montant maximal de 40 000 euros par an = 120 000 euros ?

Estimation dépenses (en cours)

L'ambition est de procéder au recrutement de 2 postdocs à mi-temps sur la durée de l'étude :
- 1 sur des compétences généralistes en paysage
- 1 sur des compétences géomatiques
Salaire chargé et environné = 66 250 euros

+ moyens humains mis à disposition :
- par le ministère de la Transition écologique ?
- par la FPNRF ?

- par la chaire Territorialisation = quart de poste d'ingénieur d'étude

+ budget consultants (pour préparer la valorisation/argumentaire) = environ 20 000 euros

+ budget de fonctionnement :

- acquisitions de données = environ 5 000 euros
- missions sur le terrain pour les enquêtes = environ 15 000 euros
- prestations de service (retranscriptions, compétences ponctuelles) = environ 10 000 euros
- valorisations = environ 5 000 euros (si compléments prise en charge ministère & FPNRF ?)

Total estimé (en cours) = 121 250 euros

PROTÉGER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE CONTRE LA PRESSION DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE

La police de la publicité extérieure, une nouvelle compétence décentralisée.

La politique publique relative à la publicité extérieure vise à réduire l’impact des panneaux publicitaires dans l’espace public, grâce à une diminution du nombre de dispositifs, de leurs formats et l’instauration de règles de limitation des dispositifs lumineux dans un contexte de sobriété énergétique et de préservation de la biodiversité nocturne. Avec pour intention de renforcer le rôle des élus locaux dans la protection du cadre de vie de leurs administrés, la police de la publicité extérieure est décentralisée depuis le 1^{er} janvier 2024 avec l’entrée en vigueur de la loi climat et résilience.

Cette police était auparavant de la compétence du préfet de département, sauf dans les communes couvertes par un règlement local de publicité (RLP) dans lesquelles elle incombait au maire. Elle est dorénavant exercée en principe par les maires, en vertu du nouvel article L. 581-3-1 du Code de l’environnement, que la commune soit ou non couverte par un RLP.

Exercer la police de la publicité consiste à contrôler le bon respect des règles de l’affichage et à faire cesser les infractions à la réglementation, qu’elle soit nationale ou fixée localement par un RLP. Cette police recouvre aussi la compétence pour recevoir les déclarations préalables et les demandes d’autorisation préalable, ainsi que pour instruire et délivrer les autorisations préalables à l’implantation, à la modification ou au remplacement de publicités, d’enseignes et de pré-enseignes.

DES PRÉSIDENTS D’EPCI-FP COMPÉTENTS DEPUIS JUILLET-AOÛT 2024

Pour permettre de mutualiser les moyens et les compétences, le législateur a prévu

le transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité du maire vers le président d’établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) dans les conditions et selon les modalités prévues à l’article L. 5211-9-2 du CGCT [*Code général des collectivités territoriales*, *ndlr*]. Ce transfert concerne les EPCI-FP lorsqu’ils détiennent la compétence PLU [*plan local d’urbanisme*] et/ou la compétence RLP, et quelle que soit la taille de la commune.

L’article L. 5211-9-2 du CGCT prévoit le mécanisme suivant : dès l’acquisition de la compétence PLU et/ ou de la compétence RLP par l’EPCI-FP, et à chaque nouvelle élection de son président, les maires disposent de six mois pour s’opposer au transfert de la police de la publicité. Si un ou plusieurs maires s’opposent, et jusqu’à un mois suivant le délai de six mois, les présidents d’EPCI-FP peuvent renoncer à exercer la police sur la totalité de leur territoire. En l’absence de renonciation du président d’EPCI-FP, ce dernier exercera uniquement la police sur le territoire des communes ne s’étant pas opposées au transfert. Durant toute la durée de ce jeu d’opposition et de renonciation, les maires continuent d’exercer la police.

Ce mécanisme a joué pour la première fois lors de l’entrée en vigueur de la décentralisation, pour les EPCI-FP disposant déjà de la compétence PLU et/ou RLP au 1^{er} janvier 2024.

Ainsi, une première répartition nationale des prérogatives de police entre maires et présidents d’EPCI-FP est établie depuis le 1^{er} août. Outre les hypothèses de transfert de la compétence PLU et/ou de la compétence RLP entre communes et EPCI-FP

par délibérations concordantes, et de démission des présidents d’EPCI-FP, cette répartition ne sera essentiellement remise en cause qu’au prochain renouvellement électoral communal en 2026.

L’ÉTAT ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS DANS LEUR PRISE DE COMPÉTENCE

Des référents en services déconcentrés rassemblés en réseau mettent leur expertise au service des collectivités de leur territoire, afin de les aider à appliquer la réglementation, voire à élaborer et promouvoir leur règlement local de publicité. La Dhup [*Direction de l’habitat, de l’urbanisme et des paysages*] met à disposition des articles et documents, notamment un guide pratique, présentant l’ensemble de la réglementation et ses dernières évolutions. Ils sont accessibles sur le site du ministère.

Chaque année est également organisé un appel à projets qui récompense par l’intermédiaire d’une subvention des projets de règlement de publicité locaux ambitieux.

Enfin, les agents et élus des collectivités peuvent monter en compétence en suivant des formations organisées par le CNFPT [*Centre national de la fonction publique territoriale*] sur la publicité extérieure. Ce dernier prend définitivement le relais des CMVRH [*centres ministériels de valorisation des ressources humaines*], qui proposaient des formations aux collectivités depuis l’an dernier et jusqu’à 2024. ■

LES ACTUALITÉS DU PAYSAGE

Le paysage, en tant que commun, permet d'aborder d'une autre manière les projets locaux des territoires. En réinterrogeant les usages, en prenant en compte les besoins des habitants et des acteurs locaux, en devenant médiateur et facilitateur, il garantit des projets de qualité pour l'amélioration du cadre de vie des populations.

La politique publique du paysage portée par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires s'appuie sur les grands principes énoncés dans le cadre de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage, ratifiée par la France en 2006. Cette convention fixe plusieurs objectifs, notamment la sensibilisation et l'éducation de la société civile, des organisations privées et des autorités publiques à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation.

L'actualité a été marquée récemment par deux éléments forts relevés par le bureau des paysages, de la publicité et du patrimoine mondial : la confirmation de l'intérêt des objectifs paysagers dans les SCoT (schémas de cohérence territoriale) apporté par l'article premier de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, d'une part, et l'inscription des îles Marquises au patrimoine mondial de l'Unesco, d'autre part.

Au-delà de ces deux actualités, plusieurs actions sont mises en place pour renforcer le rôle et la place des paysagistes concepteurs, promouvoir une démarche paysagère en faisant du paysage une clé d'entrée dans les projets d'aménagement.

L'un des enjeux principaux consiste ainsi à valoriser la profession de paysagiste concepteur, titre créé par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, afin de mieux identifier les paysagistes au sein des professionnels de la conception et de l'aménagement, et garantir aux commanditaires un niveau de qualification et de compétence élevé et reconnu. Le Grand Prix national du paysage participe à la mise en évidence de leurs talents, comme en témoignent l'édition 2024 et la diversité des candidatures présentées. Cette valorisation passe également par une forte mobilisation des paysagistes-conseils de l'État, placés auprès des services déconcentrés du

ministère et qui permettent d'accompagner les territoires dans leurs transitions. En parallèle, nous accompagnons les cinq écoles supérieures de paysage, qui forment les paysagistes concepteurs de demain.

Un second enjeu porte sur la promotion des démarches paysagères, dont l'objectif est de fédérer les acteurs par le paysage avec une approche sensible permettant de mieux vivre les transitions écologiques et énergétiques. Cette valorisation se concrétise notamment avec l'appel à projets Plan de paysage, outil non réglementaire, mais favorisant un dialogue entre les différents acteurs qui modèlent le paysage, s'accordant sur une vision commune à porter sur le territoire en ce qui concerne ses ressources, ses valeurs et son avenir. L'édition 2024 a récompensé 13 projets sur 22 candidatures. Une nouveauté est d'ailleurs à souligner cette année, avec l'ajout, en parallèle du volet transition énergétique financé par l'Ademe, d'un axe biodiversité, en partenariat avec l'Office français de la biodiversité.

DES EXPÉRIENCES INSPIRANTES POUR L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITÉS

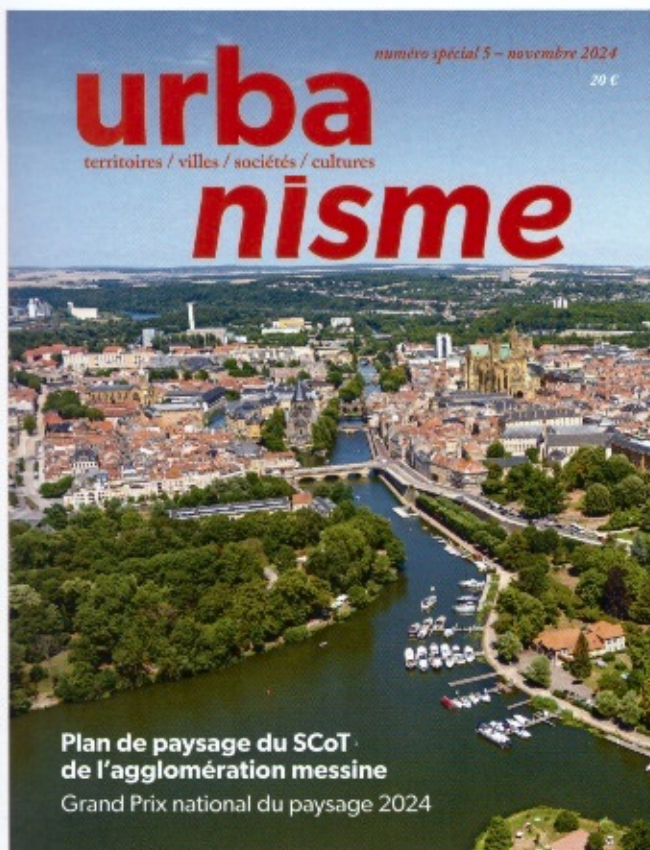
Depuis 2019, ce sont 23 territoires d'exception (15 sites du patrimoine mondial et 8 Grands Sites de France et opérations GS) qui se sont engagés dans une démarche Plan de paysage, afin de définir un projet de territoire cohérent et ambitieux fondé sur les patrimoines naturels, culturels et paysagers exceptionnels. Cette dynamique au sein des territoires d'exception est favorable à fournir des expériences inspirantes pour l'ensemble des collectivités. La mobilisation croissante des démarches paysagères, la définition d'objectifs de qualité paysagère contribuent à la préservation et à la valorisation de nos patrimoines communs. Les démarches paysagères permettent également de définir collectivement les conditions acceptables des évolutions du territoire sur le moyen et long terme, de la transition énergétique à l'adaptation climatique. Les territoires d'exception ont un rôle d'exemplarité.

En outre, nous portons une attention particulière à la prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement à travers la sensibilisation au paysage des différents

acteurs. Les élus constituent en ce sens une cible privilégiée. C'est pourquoi, cette année, nous amplifions le programme de formation au paysage des élus en partenariat avec la Fédération nationale des CAUE et l'Association des maires de France, en le déployant sur l'ensemble du territoire. L'objectif attendu est de favoriser les conditions d'une prise en compte optimale de la dimension paysagère dans les initiatives, les arbitrages que les élus sont amenés à rendre et qui touchent l'aménagement, le développement et la planification aux différentes échelles du territoire, et de leur permettre de monter en compétence dans la définition de leurs besoins et le choix de projets.

Par ailleurs, alors que l'Observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité vient d'être créé, nous travaillons à la préfiguration du volet paysage pour nourrir la connaissance et suivre l'impact paysager des projets. Avec ce même objectif d'affiner la connaissance des paysages, nous avons finalisé un travail de refonte de la méthodologie nationale des atlas de paysages, afin d'en faire un véritable outil d'aide à la décision pour les élus dans le cadre des projets d'aménagement.

Enfin, la réglementation de la publicité extérieure est une autre composante importante de la protection du cadre de vie (*lire p. 53*). La mise en œuvre de la décentralisation de la police de la publicité intervenue au 1^{er} janvier 2024 (article 17 de la loi climat et résilience) nécessite un accompagnement rapproché grâce à un réseau de référents compétents en la matière et œuvrant en services déconcentrés, afin de conseiller et d'accompagner les élus et agents des communes et intercommunalités dans l'exercice de leurs nouvelles compétences. Cet objectif se matérialise notamment par la rédaction d'outils pédagogiques régulièrement mis à jour et disponibles en ligne sur le site du ministère, par le soutien à l'organisation de formations à destination des agents des collectivités, et par une démarche de simplification réglementaire afin de faciliter l'application des textes. Par ailleurs, nous continuons à inciter les intercommunalités à adapter la réglementation nationale à leurs spécificités locales, *via* un appel à projets annuel. ■



Remerciements

Ce numéro hors-série de la revue **urbanisme** a été réalisé en partenariat avec la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGLN) du ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques.

Il a été conçu en collaboration étroite avec le bureau des paysages et de la publicité au sein de la sous-direction de l'urbanisme réglementaire et des paysages. Dans ce cadre, sa réalisation a été coordonnée par **Guillaume Poirier**, chargé de mission paysage, et **Julien Meyrignac**, pour la revue **urbanisme**.

La revue **urbanisme** remercie toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction, à la conception et la réalisation de ce numéro, en particulier les professionnels, agents de l'État et paysagistes concepteurs qui ont participé aux entretiens afin de l'alimenter.

**urba
nisme**

26, rue du Chemin-Vert
75011 Paris
Tél : (33) 01 45 45 45 00
www.urbanisme.fr
urbanisme@urbanisme.fr

Directeur de la publication
Romain Lucazeau

Rédacteur en chef
Julien Meyrignac
jmeyrignac@urbanisme.fr

Rédacteur en chef adjoint
Rodolphe Casso
rcasso@urbanisme.fr

Rédactrice
Maidar Danicau
mdanica@urbanisme.fr

Secrétaires de rédaction
Frédérique Chatain
fchatain@urbanisme.fr

Nabila Albour
nalbour@urbanisme.fr

Mise en page
Urbanisme

[Les titres, intertitres et chapeaux relèvent de la seule responsabilité de la rédaction.]

Gérant
Romain Lucazeau

Directrice du développement, publicité et partenariat
Joan Bsin
06 78 64 85 44
developpement@urbanisme.fr

Service abonnements
Oriane Yarcimian
Standard : 01 45 45 45 00
diffusion@urbanisme.fr

Abonnements
Tarif standard 1 an : 135 euros
www.urbanisme.fr

Diffusion en librairie
Pollen - Dif'Pop
60, rue Étienne-Dolet
92 240 Malakoff
lgm@pollen-diffusion.com
01 43 62 08 07

Impression
Escourbiac
Route de Lavaur
81 300 Graulhet
www.escourbiac.com

Origine du papier intérieur : Allemagne
Origine du papier couverture : France
Taux de fibres recyclées : 0 %
Eutrophisation : Plot 0.02 kg/tonne



MediaPro
www.media-pro.com

urbanisme est éditée par la SARL Publications d'architecture et d'urbanisme au capital de 332 500 euros (actionnaire : Scel)
RCS Paris : 572 070 175
Commission paritaire n° 1025 1 872 17
ISSN : 240 0874
Code TVA : FR 1357 2070175
Dépôt légal : à parution

Couverture : Vue aérienne des bords de Moselle, Metz.
© Maykova Galina/Shutterstock

CONTRIBUTEURS ET AUTEURS

Guillaume Poirier est chargé de mission paysage, en charge notamment du Grand Prix national du paysage et du titre de paysagiste concepteur.

Mathilde Comor, adjointe à la cheffe de bureau des paysages et de la publicité.

Yves Deloison est journaliste.

FORMULE PAPIER + NUMÉRIQUE

135 € / an

(66 € pour les étudiants)

8 numéros par an et des suppléments
(6 bimestriels et 2 hors-séries)

**urba
nisme**

Pour nous contacter :
urbanisme@urbanisme.fr
01 45 45 45 00

Pour vous abonner, commander un numéro, s'inscrire à notre newsletter : www.urbanisme.fr

FORMULE NUMÉRIQUE

99 € / an

(48 € pour les étudiants)



**NE MANQUEZ PLUS AUCUN NUMÉRO,
ABONNEZ-VOUS !**

Le Grand Prix national du paysage 2024, en récompensant la démarche de plan de paysage développée par le syndicat mixte du SCoT de l'agglomération messine (SCoTAM), avec l'appui de l'équipe pluridisciplinaire dirigée par la paysagiste Anne-Cécile Jacquot (Omnibus), met en lumière la haute expertise des paysagistes sur les grands territoires, et la plus-value évidente du paysage dans la conceptualisation et l'expression d'un projet de territoire, autant que dans l'élaboration ou la révision des documents de planification territoriale (SCoT) et d'urbanisme réglementaire (PLUi).

Parce qu'il embrasse les enjeux géographiques, économiques et sociaux, les espaces naturels, agricoles et urbains, le paysage permet une approche transversale et sensible des territoires, et constitue un prisme efficace pour la conduite des analyses et une excellente matière à projet. Mais aussi, il favorise le nécessaire dialogue entre élus, experts et grand public, le partage des enjeux relatifs à l'aménagement et au développement des territoires, l'émergence d'une culture commune, voire d'une identité locale. Au terme de débats animés, mais finalement consensuels, le jury a également accordé une mention spéciale au projet de rénovation urbaine du quartier Louvois, à Vélizy-Villacoublay (Yvelines), qui démontre, pour sa part – par l'effacement d'une dalle –, les apports cruciaux du paysage dans les opérations de renouvellement urbain et dans les réponses à apporter aux défis écologiques et climatiques.

Outre le projet lauréat et le projet mentionné, ce numéro spécial de la revue *Urbanisme*, réalisé en partenariat avec le ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques, présente les deux autres projets finalistes et réalise un tour d'actualité du paysage au travers d'entretiens avec Henri Bava, président de la Fédération française du paysage (FFP), Grégoire Bassinet, président de l'Association des paysagistes-conseils de l'État (APCE) et Alessia Lefébure, directrice de l'Institut Agro Rennes-Angers, et d'articles sur la nouvelle génération d'atlas de paysages, ainsi que les travaux des chaires Paysage et Énergie, de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles, et Territorialisation, de l'École nationale supérieure d'architecture de l'université de Grenoble.

Plan de paysage du SCoT de l'agglomération messine

Grand Prix national du paysage 2024



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT,
ET DE LA PRÉVENTION
DES RISQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*